

PLATE-FORME ÉLECTORALE

CAMPAGNE 2004

Un parti propre au Québec



« Nous avons certes fait beaucoup de chemin, d'immenses progrès. Je ne vois cependant pas que la situation ait fondamentalement changé, parce que nous n' avons pas été jusqu' au bout. La solution est politique. Point. »

Gaston Miron
L'homme rapaillé



Chères électrices, chers électeurs,

Les citoyennes et les citoyens du Québec seront conviés, au cours des prochaines semaines, à un vaste débat à l'occasion des élections fédérales. Ce débat portera sur la vision d'avenir des différentes formations politiques qui sollicitent votre appui. Vous trouverez dans les pages qui suivent la vision d'avenir du Bloc Québécois pour les premières années d'un nouveau cycle politique qui commence avec ces élections fédérales.

Un nouveau cycle politique

L'élection québécoise qui a porté le Parti libéral de Jean Charest au pouvoir le 14 avril dernier a marqué la fin d'un cycle politique marqué par l'échec des accords de Meech et de Charlottetown et par le référendum de 1995.

Dans le nouveau cycle qui débute, il n'y a plus que deux options possibles pour l'avenir du Québec : le fédéralisme toujours plus centralisateur d'Ottawa et la souveraineté. Plus aucune formation politique ne propose une réforme du fédéralisme visant à prendre en compte la différence québécoise. Au contraire, la vision défendue par le Parti libéral de Paul Martin vise à éliminer la différence québécoise, tandis que les libéraux de Jean Charest ont renoncé à la différence québécoise.

La différence québécoise

Or, notre vision est fondée sur la conviction que les Québécoises et les Québécois forment une nation différente, ni meilleure, ni pire que les autres. Différente, tout simplement. Le Bloc Québécois ne renoncera jamais à cette différence qui ne saurait mieux s'exprimer que dans un pays souverain.

Actuellement, plus de 190 nations à travers le monde ont choisi la souveraineté. Aucune de ces nations n'y a jamais renoncé. La nation québécoise a elle-même tout à gagner à prendre le même chemin. Cette plate-forme électorale en fait une éloquente démonstration.

Cependant, les élections fédérales n'étant ni le lieu, ni le moment propice pour décider de l'avenir du Québec, le Bloc propose aux Québécois de relever cinq défis majeurs, de façon à protéger l'avenir.

Cinq grands défis pour le Québec

*Le premier de ces défis est celui de la **démocratie**. Actuellement, les Québécoises et les Québécois se font trop souvent imposer des lois dont ils ne veulent pas, comme celle sur les jeunes contrevenants. Le déséquilibre fiscal les prive des moyens financiers pour mettre en œuvre leurs décisions collectives. Enfin, leur gouvernement national est absent des forums internationaux, là où se prennent des décisions qui affectent leur vie quotidienne.*

Il nous faut collectivement retrouver notre pouvoir d'agir en éliminant le déséquilibre fiscal, en faisant respecter les décisions unanimes de l'Assemblée nationale à Ottawa et en assurant une présence accrue du Québec sur la scène internationale, de façon à défendre et promouvoir nos valeurs et nos intérêts dans le monde. Voilà une tâche prioritaire pour le Bloc Québécois.

*Il faut également relever le défi du **développement durable du Québec**, ce qui signifie prendre des décisions en se posant la question suivante : dans quel état voulons-nous laisser notre pays aux générations suivantes ? Des investissements en éducation, dans les énergies renouvelables comme l'éolien et une politique ambitieuse de formation de la main-d'œuvre, par exemple, sont essentiels, alors même qu'Ottawa multiplie les obstacles et les intrusions. Il nous faudra aussi contrer les intentions du gouvernement fédéral d'élargir la voie maritime du Saint-Laurent, de favoriser l'industrie pétrolière à même nos impôts ou encore d'imposer des lois qui sapent le climat social au Québec.*

Le devoir des gouvernements consiste aussi à **répondre aux besoins de la population** et à assurer le partage de la richesse et la justice. C'est le troisième défi que nous devons relever. Dans ce domaine, il faut continuer à mettre de la pression pour que le gouvernement fédéral cesse de répéter que la santé est une priorité, alors qu'il refuse de payer. Le Bloc propose un plan d'investissement pour financer adéquatement le système de santé.

Le Bloc a aussi l'intention de prendre soin des familles québécoises, notamment en rapatriant les 235 millions \$ qu'Ottawa engrange sur le dos des parents et du gouvernement du Québec dans le domaine des garderies, en l'obligeant à transférer 630 millions \$ à Québec pour la création d'un véritable programme de congés parentaux et en offrant un crédit d'impôt pour enfant à charge. Il nous faut également prendre soin des personnes âgées, construire des logements sociaux pour les démunis et surtout, mettre fin au pillage éhonté de la caisse d'assurance-emploi.

Au cours de la campagne électorale de 2000, le Bloc a mis beaucoup de pression pour qu'Ottawa adopte enfin une loi anti-gang de façon à mettre sous les verrous les bandes de motards criminalisés qui sévissent au Québec. Après une longue lutte, une telle loi a été adoptée et des dizaines de ces motards ont été condamnés à la prison.

Il nous faut maintenant assurer la justice fiscale. Quand Paul Martin a été nommé ministre des Finances au début des années 90, les sommes d'argent qui partaient du Canada pour se retrouver dans un paradis fiscal comme la Barbade, à l'abri de l'impôt, s'élevaient à 5,1 milliards \$. En 2002, à la fin de son règne comme ministre des Finances, ce sont 23,9 milliards \$ qui sont partis du Canada pour aller à la Barbade à l'abri de l'impôt québécois et canadien. Il faut mettre fin à cette injustice fiscale. C'est ce que nous allons maintenant faire.

Le quatrième défi que le Québec doit relever est celui du **territoire**. Le territoire québécois est vaste, beau et riche. S'il en est ainsi, c'est en bonne partie parce qu'il est occupé, aménagé et protégé par les gens qui l'habitent. Or, depuis quelques années, un Québec à deux vitesses est en train d'émerger. Cela divise le Québec et Ottawa est largement responsable de cet état de situation en ayant abandonné certaines régions à leur sort.

Il faut renverser cette tendance en offrant à tous les Québécois une qualité de vie attrayante, partout sur le territoire. Les transports sont primordiaux à cet égard, tout comme l'établissement d'un véritable programme d'assurance-emploi qui tienne compte de la réalité très diverse des différentes parties du territoire québécois. L'agriculture, l'industrie forestière ou minière ne doivent pas être laissés à l'abandon par le gouvernement fédéral.

Vivre en région, ce n'est pas un privilège, c'est un droit. Depuis trop longtemps, le gouvernement fédéral considère que c'est aux régions à s'adapter à ses politiques. Cela est contraire au bon sens. En fait, c'est Ottawa qui doit s'adapter aux réalités régionales. C'est ce que le Bloc se propose de faire.

Le cinquième défi que doit relever la nation québécoise est celui de la **construction du monde** dans lequel on vit. Le Québec est handicapé par son absence des forums internationaux où siègent les pays souverains. Mais cela ne doit pas nous empêcher de participer aux débats internationaux. C'est un des rôles les plus importants du Bloc à Ottawa. Nous défendons sur la scène internationale les valeurs québécoises de solidarité et de justice.

Aujourd'hui, des Québécoises et des Québécois risquent leur vie tous les jours en Afghanistan. Ils le font avec courage parce que leur présence là-bas est justifiée et utile, qu'elle sert la paix et la sécurité dans un cadre multilatéral. Cette présence québécoise au sein de l'armée canadienne est aussi une réponse du Québec et du Canada à la demande d'aide de nos alliés américains suite aux attentats terroristes du 11 septembre 2001.

Il n'y a aucun doute qu'une partie de la réponse que doit apporter la communauté internationale au terrorisme est fondée sur la sécurité. L'intervention de l'OTAN en Afghanistan, le plan de l'ONU contre le terrorisme, le resserrement des contrôles aux frontières, la coopération internationale des agences de renseignement et de police et la création d'un périmètre de sécurité en Amérique du Nord constituent une partie de la réponse.

Par contre, les interventions armées unilatérales, l'illégalité internationale et la doctrine « préventive » de l'administration Bush ne constituent une réponse ni légitime, ni efficace. Il en va de même du projet de Bouclier antimissile auquel le gouvernement de Paul Martin a décidé de participer. Cela aura plutôt pour conséquence d'intensifier les risques posés à la sécurité internationale et à la paix.

Le Bloc Québécois est également très inquiet de la dérive sécuritaire du Canada depuis les attentats du 11 septembre. En frappant les États-Unis, les terroristes se sont aussi attaqués aux valeurs de liberté, de droit et de démocratie que partagent le Québec et le Canada. Restreindre de façon excessive ces valeurs, c'est offrir en

quelque sorte une victoire aux terroristes. Réagir selon une ligne de conduite inspirée de l'obsession sécuritaire qui semble s'être emparée du gouvernement fédéral, c'est faire le jeu de terroristes qui visent justement à terroriser les populations et à déstabiliser les gouvernements. Au terrorisme, il faut répondre par la force, mais aussi par le droit, y compris le droit international, la liberté et la démocratie.

Le Bloc Québécois n'excuse d'aucune façon les actes de terrorisme, qui ne reposent que sur la volonté de détruire et de terroriser des êtres humains. Aucune justification ne saurait excuser de tels actes. Cependant, la réalité nous oblige à constater que le terrorisme se nourrit dans le terreau fertile de la pauvreté, de la corruption et de l'injustice. Aussi, une partie de la réponse au terrorisme s'inscrit dans la lutte contre ces trois fléaux.

À cet égard, il est impératif de modifier le cours actuel de la mondialisation qui, trop souvent, mène à la pauvreté une grande partie de la population mondiale. L'ouverture au commerce et la création de règles internationales pour contrer le protectionnisme et protéger les investissements sont une bonne chose à laquelle le Bloc Québécois adhère. Cela ne signifie pas que les règles commerciales doivent avoir préséance sur le bien commun et la capacité des États à redistribuer la richesse, protéger l'environnement et la culture et assurer des services publics fondamentaux comme la santé et l'éducation à leurs citoyens.

Voilà donc cinq grands défis. Si nous parvenons à en faire autant d'occasions de progresser, dans quelques années le Québec sera plus démocratique et aura retrouvé une partie de son pouvoir d'agir collectivement. Il sera plus riche, il sera développé de façon plus durable, sa population sera en meilleure posture sur l'ensemble du territoire et nous aurons contribué à l'édification d'un monde plus juste et plus sûr, qui convient mieux au Québec. C'est la route qu'entend prendre le Bloc Québécois.

Le choix est clair

Nos adversaires proposent une vision bien différente. Ils n'ont jamais hésité, au cours des années, à laminer la différence québécoise et à s'opposer aux décisions unanimes de l'Assemblée nationale, allant ainsi à l'encontre des intérêts fondamentaux du Québec.

Le Bloc, au contraire, a démontré depuis ses débuts une volonté sans faille de protéger la différence québécoise et de défendre âprement les intérêts fondamentaux du Québec.

Les libéraux de Paul Martin ont installé au cours des années un système de patronage à grande échelle et ont répandu le copinage à même les fonds publics. Ils refusent, aujourd'hui, de prendre leur responsabilité dans le scandale des commandites.

Le Bloc Québécois, pour sa part, n'a jamais hésité à dénoncer le patronage, le trafic d'influence et le copinage à même les fonds publics, comme le scandale des commandites l'a démontré. René Lévesque a fait le ménage dans ce genre de pratiques il y a déjà 25 ans. Elles sont devenues, au Québec, carrément inacceptables.

Je vous invite donc à prendre connaissance de notre vision d'avenir et à appuyer massivement le Bloc Québécois au cours de cette campagne électorale. Une présence forte de députés du Bloc à la Chambre des communes nous permettra de relever les nombreux défis qui nous attendent, de protéger notre différence et de défendre les intérêts fondamentaux du Québec.

Bonne lecture,

Gilles Duceppe

Chef du Bloc Québécois

Modifications à la plate-forme du Bloc Québécois dans le dossier de l'assurance-emploi

L'essentiel des positions du Bloc Québécois concernant l'assurance-emploi est inspiré du rapport unanime déposé en mai 2001 par le *Comité permanent du développement des ressources humaines du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes ayant un handicap*. Ce rapport était intitulé *Au delà du rapport C-2 : examen d'autres propositions de réforme de l'assurance-emploi*. D'après le Bloc Québécois, les recommandations de ce rapport constituent une base minimale pour entreprendre la réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi, dans le but d'en améliorer l'accessibilité et de mettre fin aux lacunes actuelles.

Le 4 mai dernier, le Comité permanent des ressources humaines a tenu des audiences publiques en vue de travailler à la mise à jour de son rapport de 2001. Les centrales syndicales – CTC, FTQ, CSN et CSD – y ont présenté de façon unanime des propositions visant à modifier les règles d'admissibilité à l'assurance-emploi. Les centrales ont demandé que l'admissibilité à l'assurance-emploi débute à partir de 360 heures de travail, peu importe le taux de chômage régional et le statut du demandeur. Cette règle permettrait de couvrir de façon plus adéquate les travailleurs et les travailleuses des entreprises saisonnières, mais aussi l'ensemble des travailleurs et des travailleuses à statut précaire.

Le Bloc Québécois fait sienne cette position unanime des centrales syndicales, et l'intègre à sa plate-forme électorale, à la place de la recommandation qui, à la page 38 de la plate-forme, prônait un statut particulier pour les travailleurs saisonniers et un seuil unique d'admissibilité à 420 heures. La durée totale des prestations serait, pour sa part, prolongée de cinq semaines par rapport à la situation actuelle.

Compte tenu des incidences budgétaires de cette nouvelle proposition, et dans le but d'accélérer le rythme d'implantation des améliorations souhaitées à l'assurance-emploi, le cadre financier sera modifié pour prévoir un ajout de 500 M\$ par année au poste de l'assurance-emploi, qui sera tiré du solde budgétaire. Pour les trois années couvertes par le Cadre financier proposé par le Bloc Québécois, il faut donc ajouter 1,5 milliard \$ aux dépenses proposées pour bonifier le régime d'assurance-emploi, et réduire d'autant le solde budgétaire, qui passera ainsi à 7,5 milliards \$.

Avant-propos

Depuis ses débuts, le Bloc Québécois s'est toujours fait un devoir de présenter aux électrices et aux électeurs québécois un programme détaillé de ses convictions et de ses positions sur différents sujets. Cette année ne fait pas exception. Le lecteur trouvera dans les pages suivantes un portrait très vaste des enjeux qui affectent la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois et des réponses que nous pouvons y apporter sur la scène fédérale.

Pour arriver à ce résultat, le comité chargé de la rédaction de la plate-forme a consulté des dizaines de groupes de la société civile qui représentent des millions de personnes. Il a également repris à son compte les résolutions adoptées par les militants au cours du dernier congrès du Bloc Québécois tenu en avril 2003.

Cette plate-forme est également le reflet de l'expertise et de l'expérience acquises au cours des dernières années par les députées et les députés du Bloc Québécois sur la scène fédérale et internationale. Ces années de travail consacrées à protéger les intérêts fondamentaux du Québec et à faire valoir la différence québécoise à Ottawa ont renforcé la conviction profonde de chacune et chacun des députés du Bloc Québécois que la souveraineté demeure plus que jamais la voie d'avenir pour le Québec. Ce texte en fait une éloquente démonstration.

La nation québécoise est aujourd'hui à la croisée des chemins. Les prochaines années détermineront si elle sera en mesure de transformer les défis qui se dressent devant elle pour en faire des occasions de progresser ou si ces défis deviendront des obstacles menant à un affaiblissement du Québec, de sa population, de son territoire et de sa place dans le monde.

Le Bloc Québécois, pour sa part, est convaincu que ces défis sont autant d'occasions de faire du Québec une société plus démocratique, plus prospère, plus juste et plus solidaire où la qualité de vie est tout à fait enviable. Les Québécoises et les Québécois ont montré dans le passé qu'ils étaient capables de grands accomplissements. Le simple fait de traverser l'histoire et d'avoir surmonté les rudes conditions climatiques, politiques, sociales et culturelles auxquelles il a été confronté au cours des siècles montre bien ce dont ce peuple est capable.

Le Bloc Québécois met de l'avant des dizaines de propositions concrètes, réalisables dès maintenant, et comptabilisées dans un cadre financier rigoureux, qui prévoit des budgets équilibrés année après année. C'est le plan de travail que se donne le Bloc pour les années à venir. Seule la souveraineté permettra au Québec de relever pleinement tous ces défis.

Si nous renonçons à notre différence, si nous baissions les bras devant les défis qui se présentent, le Québec prendra inévitablement la route de l'affaiblissement de son économie, de sa population, de son territoire et de sa place dans le monde. Si au contraire, le peuple québécois saisit les occasions de modifier le cours des choses, les prochaines années seront exaltantes. C'est cette route que le Bloc Québécois propose à l'ensemble de la population québécoise.

Yvan Loubier et Pierre Paquette, co-présidents
Comité de la plate-forme du Bloc Québécois

N.B. Les co-présidents du comité tiennent à remercier Madame Monique Déry, qui fut au cœur de tout le processus d'élaboration de cette plate-forme électorale et Monsieur Denis Marion, le coordonnateur de nos travaux.

Introduction : le choix est clair

Au cours des prochaines élections fédérales, les Québécoises et les Québécois seront appelés à choisir entre les candidats du Bloc Québécois et ceux des partis fédéralistes canadiens. Le choix est très clair.

Le Bloc Québécois est un parti souverainiste qui protège les intérêts du Québec à Ottawa. Motivés par le droit et la justice sociale, implantés dans toutes les parties du territoire québécois, les candidates et les candidats du Bloc défendent les décisions unanimes de l'Assemblée nationale du Québec. Ses candidates et ses candidats n'hésitent pas à dénoncer les cas de patronage, de corruption et de conflits d'intérêts. Ils sont contre les paradis fiscaux, pour l'étiquetage obligatoire des OGM, contre le Bouclier antimissile et en faveur des formes d'énergie renouvelable comme l'éolien ou l'hydroélectricité.

Le Parti libéral du Canada est un parti ultra-fédéraliste qui protège les intérêts de ses petits amis. En faveur des grandes corporations comme les banques ou l'industrie pétrolière, les candidats du Parti libéral du Canada s'opposent souvent aux décisions unanimes de l'Assemblée nationale du Québec. Certains de ses membres n'hésitent pas à utiliser les fonds publics pour pratiquer le patronage et sont régulièrement en conflit d'intérêts. Ils sont en faveur des paradis fiscaux, contre l'étiquetage obligatoire des OGM, pour le Bouclier antimissile et de fervents défenseurs de l'industrie pétrolière et du charbon.

Comme les candidats du Parti libéral du Canada sont en contradiction avec les aspirations des Québécoises et des Québécois, ils n'hésitent pas, lorsque le temps des élections est venu, à multiplier les fausses promesses et à utiliser les arguments les plus démagogiques pour tenter de se faire élire.

Alfonso Gagliano était l'organisateur en chef du Parti libéral du Canada au Québec lors des dernières élections fédérales. Comme à chaque élection, il affirmait qu'il fallait que les Québécois votent du « bon bord » pour faire valoir leurs intérêts. C'est d'ailleurs le seul et unique argument des libéraux à chaque élection. Au cours de la prochaine campagne, ils vont utiliser le même argument démagogique. Il s'agit ni plus ni moins que d'une fraude intellectuelle.

Les députés du Parti libéral du Canada ont en effet cautionné la création du déséquilibre fiscal par Paul Martin. Cela a privé toutes les régions du Québec de plusieurs milliards \$ qui autrement auraient été investis en santé et en éducation.

Ils ont aussi cautionné les coupures et le pillage de 45 milliards \$ de la caisse d'assurance-emploi. Ces gestes, en plus de priver les travailleurs d'un véritable régime d'assurance-emploi, ont privé chacune des régions du Québec de dizaines de millions \$ qui autrement auraient stimulé l'économie locale et les commerces en plus de permettre la création de milliers d'emplois partout au Québec.

Les députés libéraux ont également cautionné une des pires injustices commises par un gouvernement depuis un siècle : le vol éhonté de 3 milliards \$ aux personnes âgées les plus vulnérables, en les privant délibérément du Supplément au revenu garanti auquel ils avaient droit. Ce vol est inqualifiable.

Les députés libéraux ont voté en faveur de lois qui favorisent l'industrie pétrolière en lui offrant des cadeaux fiscaux, alors que cette industrie fait déjà des milliards de profits aux dépens des gens ordinaires. En 2003, le député libéral d'Abitibi-Témiscamingue a voté en faveur d'une loi qui offrait un cadeau de 250 millions \$ à l'industrie pétrolière et qui pénalisait l'industrie minière. Pourtant, en Abitibi, c'est l'industrie minière qui crée des emplois, pas le pétrole.

Les députés libéraux n'hésitent jamais à s'aplatir lorsque les Québécoises et les Québécois sont pris à partie au Canada. Ce sont à chaque fois les députés du Bloc Québécois qui viennent à la défense de nos athlètes lorsque ceux-ci sont victimes de discrimination. Ce sont les députés du Bloc Québécois qui viennent à la rescousse de nos entreprises lorsque celles-ci sont désavantagées par le gouvernement fédéral.

Les candidats du Parti libéral du Canada ne représentent pas les intérêts des Québécoises et des Québécois. Ils ne représentent que leurs propres intérêts et ceux de leurs amis. Lorsque les candidats du Parti libéral du Canada demanderont aux Québécoises et aux Québécois de « voter du bon bord » au cours de la prochaine campagne électorale, ils vont se souvenir que la dernière fois, c'était Alfonso Gagliano qui le leur demandait. Tout le monde connaît la suite : une série ininterrompue de cas de fraude, de corruption et de patronage au nom de l'unité canadienne.

Un peuple différent, tout simplement

Les Québécoises et les Québécois forment une nation différente, ni pire, ni meilleure que les autres, tout simplement différente. Cette différence, le Québec y tient et veut la préserver, la développer et la faire connaître au monde.

Les Québécoises et les Québécois forment une nation composée de gens d'origines et de langues diverses, dont la langue publique commune est le français. Cette différence fondamentale d'une communauté de langue française sise dans un continent massivement anglophone et hispanophone est fondamentale. Elle est à la source de l'existence du peuple québécois et elle constitue le fondement d'une culture particulière, avec son cinéma, son théâtre et ses propres institutions culturelles. La fréquentation assidue de leur propre culture par les Québécoises et les Québécois montre bien leur attachement à cette différence.

Le peuple québécois a aussi développé sa différence dans bien d'autres domaines. Par exemple, la nation québécoise reconnaît et établit des partenariats d'égal à égal avec les peuples autochtones à partir d'un modèle unique. Elle a établi un modèle économique tout à fait particulier, avec des institutions comme la Caisse de dépôt et placement, Investissement Québec, la Société générale de financement, le Fonds de solidarité de la FTQ, Fondation de la CSN, le Mouvement Desjardins, les banques Nationale et Laurentienne, ses coopératives agricoles, son économie sociale, ses secteurs de pointe comme l'aéronautique, la biotechnologie, le multimédia et ses façons de faire telles que les sommets économiques, la concertation et les partenariats entre l'État et la société civile.

Les Québécoises et les Québécois ont fait le choix d'un développement durable respectueux de la santé et de l'environnement, comme l'illustre leur préférence pour les énergies propres et l'étiquetage obligatoire des produits contenant des OGM. Ils ont une approche différente face aux problèmes de criminalité, par exemple en privilégiant la réhabilitation plutôt que la répression, ce qui permet au Québec d'afficher le taux de crimes violents par habitant le plus bas en Amérique du Nord. Ils se sont massivement opposés à l'intervention américaine en Irak, privilégiant la recherche d'une solution pacifique.

Parce que le Québec est différent, parce que les Québécoises et les Québécois sont différents, ils se sont dotés d'un parti politique fédéral différent, le Bloc Québécois, pour protéger leurs acquis et faire valoir leurs intérêts à Ottawa.

Le Bloc Québécois : un parti politique différent

Le Bloc Québécois est le seul porteur de la différence québécoise à Ottawa, le seul parti en mesure de protéger et de promouvoir notre différence.

À Ottawa, les autres partis politiques refusent de reconnaître cette différence québécoise, pourtant si évidente. Plus encore, à l'automne 2003, Paul Martin et les députés des autres partis ont, pour la très grande majorité d'entre eux, voté contre la reconnaissance de la nation québécoise. Ce refus de reconnaître la réalité a des conséquences très concrètes sur la vie quotidienne des Québécoises et des Québécois et cela freine le Québec dans son élan, l'empêchant de saisir les occasions de surmonter des défis importants pour l'avenir.

Un outil précieux pour le Québec sur la scène fédérale

Le Bloc Québécois est la seule équipe qui, à Ottawa, défend les intérêts des Québécoises et des Québécois. Tous les autres partis politiques défendent en premier lieu les intérêts du Canada, trop souvent au détriment du Québec. Les députés québécois du Parti libéral du Canada doivent se taire lorsque leur gouvernement va à l'encontre des intérêts du Québec. Les députés du Bloc, eux, n'hésitent pas à parler haut et fort pour défendre nos intérêts et promouvoir la souveraineté du Québec.

Les consensus québécois : portés par le Bloc à Ottawa

De plus en plus fréquemment, les Québécoises et les Québécois font consensus sur certains sujets. Par exemple, sur des questions comme le déséquilibre fiscal, les jeunes contrevenants, les congés parentaux, le Protocole de Kyoto, le rapatriement de la Constitution, l'union sociale canadienne ou encore la Loi fédérale sur la clarté, tous les députés de l'Assemblée nationale sont unis. À Ottawa, seule l'équipe du Bloc Québécois défend ces consensus du Québec, pendant que les députés libéraux, eux, s'y opposent.

La fierté : au centre de l'engagement des députés du Bloc Québécois

À Ottawa, les faussetés véhiculées sur le Québec sont monnaie courante et, à chaque fois que cela survient, les députés du Bloc Québécois se font un devoir de rétablir les faits. Parce que nous, nous sommes fiers d'être Québécoises et Québécois.

Faire avancer les intérêts du Québec dès maintenant

Lorsqu'il sera possible de faire avancer les intérêts du Québec, le Bloc Québécois n'hésitera pas à faire alliance avec les autres formations politiques fédérales. Et lorsque le Canada voudra aller dans une direction opposée aux intérêts des Québécoises et des Québécois, la présence massive de députés du Bloc à Ottawa le fera réfléchir à deux fois avant qu'il ne prenne des décisions dommageables pour le Québec.

Le choix est clair

Au cours des prochaines élections fédérales, les Québécoises et les Québécois seront appelés à choisir entre les candidats du Bloc Québécois et ceux des partis fédéralistes canadiens. Le choix est très clair.

Le Bloc Québécois est un parti souverainiste qui protège les intérêts du Québec à Ottawa. Motivés par le droit et la justice sociale, implantés dans toutes les parties du territoire québécois, les candidates et les candidats du Bloc défendent les décisions unanimes de l'Assemblée nationale du Québec. Ses candidates et ses candidats n'hésitent pas à dénoncer les cas de patronage, de corruption et de conflits d'intérêts. Ils sont contre les paradis fiscaux, pour l'étiquetage obligatoire des OGM, contre le bouclier antimissile et en faveur des formes d'énergie renouvelable comme l'éolien ou l'hydroélectricité.

Le Parti libéral du Canada est un parti ultra-fédéraliste qui protège les intérêts de ses petits amis. En faveur des grandes corporations comme les banques ou l'industrie pétrolière, les candidats du Parti libéral du Canada s'opposent souvent aux décisions unanimes de l'Assemblée nationale du Québec. Certains de ses membres n'hésitent pas à utiliser les fonds publics pour pratiquer le patronage et sont régulièrement en conflit d'intérêts. Ils sont en faveur des paradis fiscaux, contre l'étiquetage obligatoire des OGM, pour le bouclier antimissile et de fervents défenseurs de l'industrie pétrolière et du charbon.

Comme les candidats du Parti libéral du Canada sont en contradiction avec les aspirations des Québécoises et des Québécois, ils n'hésitent pas, lorsque le temps des élections est venu, à multiplier les fausses promesses et à utiliser les arguments les plus démagogiques pour tenter de se faire élire.

Alfonso Gagliano était l'organisateur en chef du Parti libéral du Canada au Québec lors des dernières élections fédérales. Comme à chaque élection, il affirmait qu'il fallait que les Québécois votent du « bon bord » pour faire valoir leurs intérêts. C'est d'ailleurs le seul et unique argument des libéraux à chaque élection. Au cours de la prochaine campagne, ils vont utiliser le même argument démagogique. Il s'agit ni plus ni moins que d'une fraude intellectuelle.

Les députés du Parti libéral du Canada ont en effet cautionné la création du déséquilibre fiscal par Paul Martin. Cela a privé toutes les régions du Québec de plusieurs milliards qui, autrement, auraient été investis en santé et en éducation.

Ils ont aussi cautionné les coupures au régime d'assurance-emploi et le pillage de 45 milliards \$ de la caisse d'assurance-emploi. Ces gestes, en plus de priver les travailleurs d'un véritable régime d'assurance-emploi, ont privé chacune des régions du Québec de centaines de millions \$ qui autrement auraient stimulé l'économie locale et les commerces en plus de permettre la création de milliers d'emplois partout au Québec.

Les députés libéraux ont également cautionné une des pires injustices commises par un gouvernement depuis un siècle: le vol éhonté de 3 milliards \$ aux personnes âgées les plus

vulnérables, en les privant délibérément du Supplément au revenu garanti auquel ils avaient droit. Ce vol est inqualifiable.

Les députés libéraux ont voté en faveur de lois qui favorisent l'industrie pétrolière en lui offrant des cadeaux fiscaux, alors que cette industrie fait déjà des milliards de profits aux dépens des gens ordinaires. En 2003, le député libéral d'Abitibi-Témiscamingue, par exemple, a voté en faveur d'une loi qui offrait un cadeau de 250 millions \$ à l'industrie pétrolière et qui pénalisait l'industrie minière. Pourtant, en Abitibi, c'est l'industrie minière qui crée des emplois, pas le pétrole.

Si les députés libéraux étaient mieux à même de défendre les intérêts des gens au Québec comme leur argumentation démagogique le prétend, ils devront expliquer pourquoi la circonscription de Saint-Maurice, une circonscription libérale – celle du dernier Premier ministre du Canada pendant dix ans – a toujours un des taux de chômage les plus élevés au Canada. Pendant ce temps, la circonscription de Sherbrooke, représentée par un député du Bloc Québécois depuis 1998, a maintenant un des taux de chômage les plus bas au Canada, tandis que la circonscription de Drummond, représentée par une députée du Bloc Québécois, a vu les investissements étrangers affluer.

Les députés libéraux n'hésitent jamais à s'aplatir lorsque les Québécoises et les Québécois sont pris à partie au Canada. Ce sont à chaque fois les députés du Bloc Québécois qui viennent à la défense de nos athlètes lorsque ceux-ci sont victimes de discrimination. De même, ce sont les députés du Bloc Québécois qui viennent à la rescousse de nos entreprises lorsque celles-ci sont désavantagées par le gouvernement fédéral.

Les candidats du Parti libéral du Canada ne représentent pas les intérêts des Québécoises et des Québécois. Ils ne représentent que leurs propres intérêts et ceux de leurs amis. Lorsque les candidats du Parti libéral du Canada demanderont aux Québécoises et aux Québécois de « voter du bon bord » au cours de la prochaine campagne électorale, les électrices et les électeurs devront se souvenir que, la dernière fois, c'était Alfonso Gagliano qui le leur demandait. Tout le monde connaît la suite : une série ininterrompue de cas de fraude, de corruption et de patronage au nom de l'unité canadienne.

1. La démocratie : retrouver le pouvoir d'agir

Les valeurs démocratiques québécoises

Les valeurs démocratiques des Québécoises et des Québécois ont de profondes racines dans l'histoire. La démocratie parlementaire québécoise remonte à 1792 et au Parlement du Bas Canada. Certains épisodes de cette histoire montrent bien que les valeurs démocratiques québécoises sont solidement ancrées depuis longtemps. Par exemple, au 19^e siècle, le Québec sera la première législature au Canada à autoriser un membre de la communauté juive à se présenter aux élections. De leur côté, les Patriotes vont militer pour accroître la liberté et la démocratie. Plus près de nous, le référendum de 1995 sur la souveraineté a démontré la grande qualité de la démocratie québécoise avec un taux de participation record et des débats tout aussi animés que pacifiques.

Le droit des peuples à l'autodétermination, dans un cadre démocratique qui rejette la violence, est une valeur fondamentale de l'action politique du Bloc Québécois.

L'Assemblée nationale du Québec

L'Assemblée nationale est le lieu par excellence de la démocratie québécoise. C'est le seul Parlement contrôlé par le peuple québécois et autorisé à parler en son nom. À l'Assemblée nationale, la nation québécoise est souveraine.

Le problème, c'est que l'Assemblée nationale perd d'année en année toujours un peu plus de son emprise sur les lois et les impôts, tandis que l'absence du gouvernement du Québec des forums internationaux se fait sentir davantage à mesure que les accords internationaux encadrent nos vies. La démocratie québécoise est affaiblie par le cadre fédéral canadien.

Les déficits démocratiques

Le déficit démocratique du Québec est d'autant plus important qu'il est multiple. Ce n'est guère étonnant de voir la désaffection de la population québécoise face au processus politique quand on sait à quel point sa capacité à orienter les décisions est en recul. Actuellement, les Québécoises et les Québécois :

- votent pour élire des représentants à l'Assemblée nationale afin qu'ils décident des orientations en santé, en éducation ou pour la famille, mais le gouvernement fédéral refuse de tenir compte des décisions prises à l'unanimité par le seul Parlement contrôlé par le peuple québécois ;
- votent pour élire des représentants à l'Assemblée nationale, mais ceux-ci sont impuissants à mettre en œuvre les politiques pour lesquelles ils ont été élus, car ils sont privés des moyens financiers adéquats, en raison du déséquilibre fiscal imposé par Ottawa ;
- votent pour élire des représentants à l'Assemblée nationale, mais le Canada refuse que le Québec puisse participer aux forums internationaux où se prennent les décisions dans les domaines qui le concerne ;

- votent pour élire des représentants sur la scène fédérale, mais le gouvernement fédéral refuse que ceux-ci puissent voter sur les accords internationaux signés par le Canada.

Cette situation est périlleuse pour le Québec. Les défis auxquels est confronté le peuple québécois ne pourront être surmontés et transformés en occasions de progrès sans une mobilisation générale de la société. Pour ce faire, la démocratie québécoise doit être forte et efficace. Seule l'accession du Québec à la souveraineté permettra vraiment aux Québécoises et aux Québécois de décider eux-mêmes de leur avenir.

Il faut donc paver la voie à la souveraineté en comblant dès maintenant des brèches dans ce déficit démocratique et permettre au peuple québécois de reprendre une certaine emprise sur les décisions qui vont déterminer son avenir. Pour Ottawa, cela commence par le respect par Ottawa des décisions prises à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec.

L'Assemblée nationale bafouée par Ottawa

On ne le dira jamais assez : l'Assemblée nationale est le seul parlement contrôlé par le peuple québécois. Lorsque ses députés sont unanimes sur une question particulière, cela signifie que le peuple québécois est uni. Dans une démocratie normale, cela suffit à prendre une décision et à l'appliquer rapidement. Ce n'est pas le cas au Québec.

Au cours des dernières années, l'Assemblée nationale a été unanime à exiger la création d'un programme québécois de congés parentaux, à dénoncer le déséquilibre fiscal ou la nouvelle *Loi sur les jeunes contrevenants*, à exiger une plus grande place du Québec au sein des forums internationaux ou encore à dénoncer les intrusions du gouvernement fédéral dans les champs de compétence exclusifs du Québec. Les partis présents à l'Assemblée nationale sont tout aussi unanimes sur la question constitutionnelle ou à propos de la *Loi sur la clarté*. Pourtant, dans tous les cas, le gouvernement fédéral a refusé de tenir compte de l'avis unanime de l'Assemblée nationale.

Il s'agit là d'un grave déficit démocratique qui peut décourager les citoyens québécois, puisque leur vote est constamment bafoué par Ottawa. La seule façon pour le peuple québécois de retrouver pleinement sa capacité démocratique est de faire en sorte que l'Assemblée nationale soit souveraine. Personne ne dicte au peuple canadien ce qu'il doit faire avec ses impôts ou ses lois. Le Canada est un pays souverain et lorsque la Chambre des communes est unanime, tout est dit. Pourquoi en serait-il autrement pour le peuple québécois ?

La seule façon pour les Québécoises et les Québécois de retrouver une partie de leur pouvoir d'agir est de renforcer la présence du Bloc Québécois, le seul parti à Ottawa qui défend les décisions unanimes de l'Assemblée nationale. Plus les députés du Bloc sont nombreux, plus la Chambre des communes est obligée de tenir compte de l'avis du Québec.

Le Bloc ne participera pas à une coalition gouvernementale, car cela l'obligerait à renoncer à défendre pleinement les intérêts du Québec. Cependant, dans le passé, le Bloc n'a pas hésité à faire des alliances ponctuelles avec les autres formations politiques représentées à Ottawa lorsque cela était dans l'intérêt du Québec.

Le Bloc Québécois s'engage à faire des alliances ponctuelles avec les autres formations politiques à Ottawa pour faire avancer les intérêts du Québec et défendre les décisions unanimes de l'Assemblée nationale.

L'étranglement financier du Québec

Pour que la démocratie québécoise soit vivante et efficace, il ne suffit pas d'élire des représentants à l'Assemblée nationale. Il faut également que ces représentants élus soient en mesure de mettre en œuvre les décisions prises démocratiquement. Pour ça, il faut des moyens financiers.

Or, le déséquilibre fiscal prive le gouvernement du Québec de sa capacité de mettre en œuvre ces choix. La moitié des impôts des Québécoises et des Québécois sont contrôlés par un gouvernement qui refuse de reconnaître le peuple québécois. Le gouvernement fédéral se sert de ces impôts pour multiplier les intrusions, pour affaiblir l'État québécois et imposer au Québec les choix faits par le Canada. Il ne peut y avoir de véritable démocratie dans ces conditions.

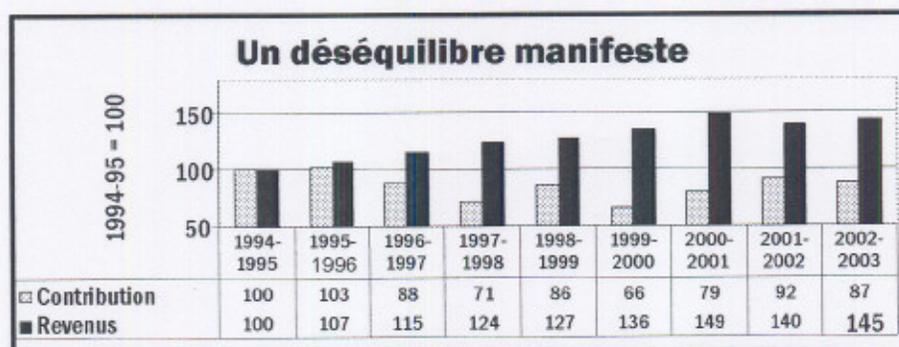
Le 17 mars 2004, l'Assemblée nationale du Québec a voté à l'unanimité la motion suivante :

« Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse l'existence du déséquilibre fiscal et qu'il adopte dès le 23 mars 2004 des mesures budgétaires pour en contrer les effets sur les finances publiques des provinces. »

Quelques minutes plus tard, à l'occasion d'un point de presse, Paul Martin affirmait que le Québec ne recevrait pas un sou de plus à l'occasion du budget fédéral du 23 mars dernier. Il a tenu parole.

L'argent à Ottawa, les besoins au Québec

Depuis 1994, Ottawa récolte de plus en plus d'impôts et de taxes au Québec, mais retourne de moins en moins d'argent là où c'est nécessaire. Ce que cela signifie, c'est que le gouvernement fédéral fait de moins en moins sa part pour le financement des systèmes de santé et d'éducation, alors que ses revenus augmentent sans cesse. Le tableau suivant illustre bien cette situation où les revenus d'Ottawa augmentent beaucoup plus rapidement que sa contribution aux dépenses du Québec¹:



Source : Finances Canada, Tableaux de référence financiers

¹ Les chiffres sont les suivants : d'une part l'évolution des revenus d'Ottawa et la proportion de ses transferts au Québec (TCSPS et péréquation) par rapport aux revenus du gouvernement du Québec.

Le comité Léonard² créé par le Chef du Bloc Québécois pour réviser les programmes fédéraux a démontré que le déséquilibre fiscal a trois conséquences fondamentales pour le Québec :

1. Le gouvernement fédéral est trop riche par rapport à ses responsabilités, ce qui fait que les impôts des Québécoises et des Québécois ne sont pas utilisés pour répondre à leurs priorités. Ainsi, le gouvernement fédéral a utilisé une partie de ces impôts pour multiplier les dépenses dans sa bureaucratie et le gaspillage, pendant que le gouvernement du Québec manque de moyens pour financer la santé, l'éducation, la politique familiale et le développement économique ;
2. Le gouvernement fédéral profite de ses moyens excédentaires et de l'étranglement fiscal du Québec pour multiplier les intrusions. Cette façon de faire impose les décisions prises par le Canada dans des domaines où c'est le peuple québécois qui doit décider ;
3. Pendant que l'État canadien se renforce et rembourse sa dette, l'État québécois s'affaiblit et s'endette davantage d'année en année.

Des dépenses bureaucratiques hors contrôle

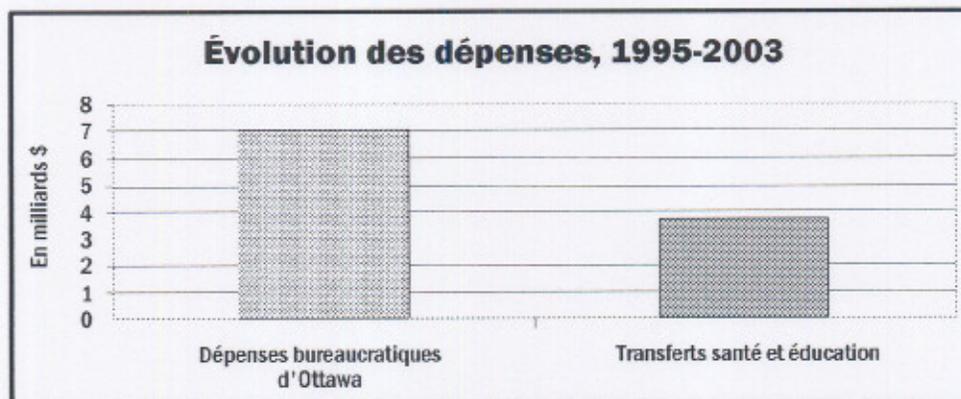
Le volet I du rapport Léonard a montré hors de tout doute qu'Ottawa avait trop d'argent par rapport à ses responsabilités. Cette situation pousse le gouvernement fédéral à dépenser sans compter dans sa bureaucratie et à gaspiller nos impôts. Au cours des cinq dernières années, ce type de dépenses a augmenté de 39 % et le nombre de fonctionnaires fédéraux a augmenté de 46 000, alors qu'Ottawa ne livre pratiquement aucun service en santé et en éducation.

Quelques exemples suffisent à démontrer que le gaspillage est devenu une véritable culture à Ottawa :

- depuis cinq ans, les dépenses pour les services juridiques ont augmenté de 129 %, tandis que la masse salariale du ministère de la Justice augmentait de 141 %;
- les dépenses pour les sondages d'opinion du gouvernement fédéral ont augmenté de 334 % depuis 1994-95, soit une hausse annuelle moyenne de 66,8 %;
- les dépenses pour l'achat de mobilier de bureau ont augmenté de 131 millions \$ au cours des cinq dernières années, soit une augmentation de 215 %!

² Le rapport du comité Léonard est disponible sur le site WEB du Bloc Québécois au : www.blocquebecois.org.

Cela fait en sorte que l'argent des Québécoises et des Québécois sert aux dépenses bureaucratiques du gouvernement fédéral plutôt qu'en santé ou en éducation, ce qui va complètement à l'encontre de leurs priorités. Le tableau suivant indique l'évolution des dépenses du gouvernement fédéral pour le Canada :

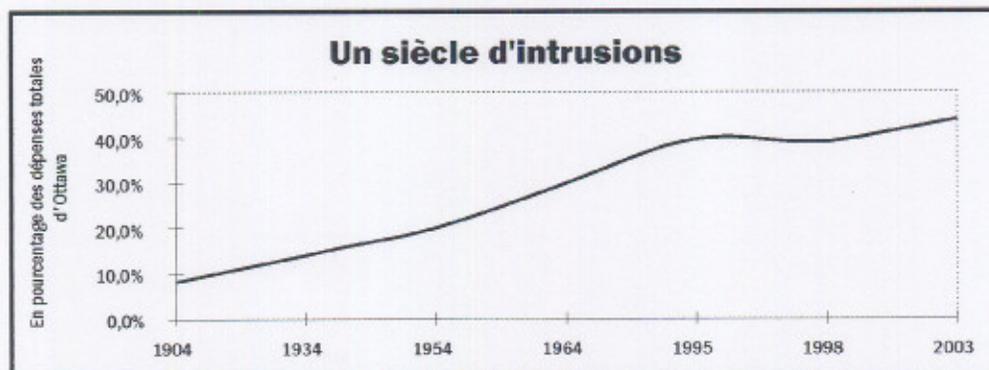


Source : Rapport Léonard, Volet I

Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral réduise ses dépenses bureaucratiques pour dégager une marge de manœuvre supplémentaire de 5,7 milliards \$ par année.

Les intrusions d'Ottawa au Québec

Lors de la signature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, il a été convenu de répartir les pouvoirs de chaque gouvernement. Cependant, le gouvernement fédéral n'a jamais respecté ce pacte et il a multiplié, année après année, les intrusions dans les champs de compétence réservés au Québec. Cela fait en sorte que les décisions concernant la santé, l'éducation, la culture ou la famille, qui sont censées être prises par le peuple québécois par l'entremise de l'Assemblée nationale, sont maintenant déterminées en bonne partie par Ottawa. L'ampleur et le nombre de ces intrusions sont en hausse constante depuis un siècle et les cinq dernières années ont encore amplifié ce phénomène. Le tableau suivant illustre la proportion des dépenses d'Ottawa qui constituent des intrusions depuis un siècle :

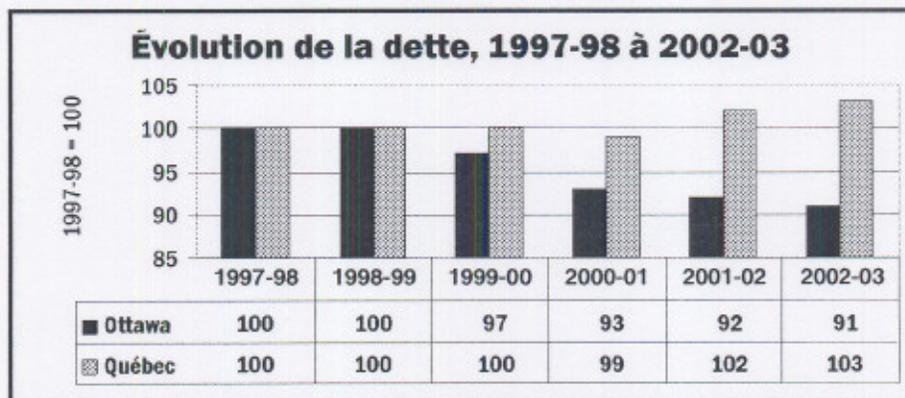


Source : Comptes publics du Canada, 1904 à 2003

Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral accorde un droit de retrait avec pleine compensation au Québec, et qu'en conséquence il négocie le transfert de ressources financières équivalant aux intrusions d'Ottawa dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, du travail, des programmes sociaux et de la famille, du développement régional, du tourisme et de l'agriculture. En 2002-03, ces dépenses intrusives s'élevaient à un peu plus de 10 milliards \$ par année.

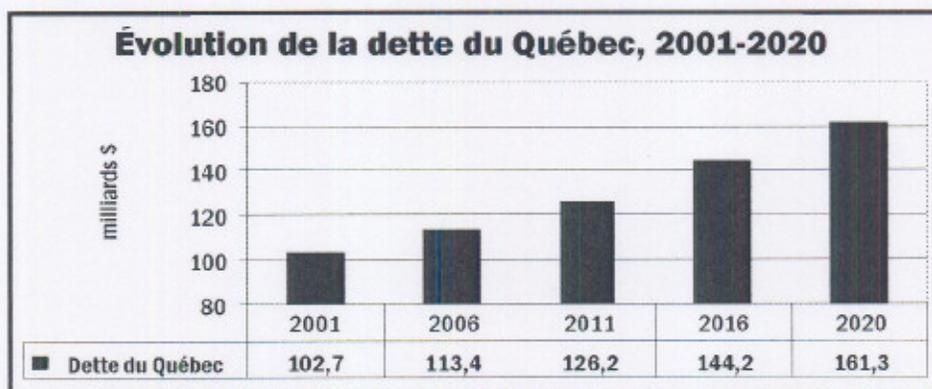
L'affaiblissement du Québec

Le déséquilibre fiscal force le Québec à consacrer une portion toujours plus importante de ses dépenses à la santé, ce qui l'oblige à couper dans les autres besoins comme l'éducation, la famille ou le développement économique. Cela a également une conséquence très grave pour l'avenir financier de l'État québécois : l'accroissement de la dette du Québec. Donc, pendant que le poids de la dette augmente au Québec, il diminue pour Ottawa. Cela fait en sorte que Québec s'affaiblit et Ottawa se renforce :



Source : Finances Canada, Tableaux de référence financiers

La tendance lourde, qui se manifeste déjà, aura des conséquences dramatiques sur l'état des finances publiques du Québec d'ici quelques années. Une étude du Conference Board commandée par la Commission sur le déséquilibre fiscal montre que si le déséquilibre fiscal perdure encore longtemps, la dette du Québec atteindra 161 milliards \$ en 2020 :



Source : Conference Board

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral établisse un mécanisme équitable de remboursement de la dette, de façon à ce qu'Ottawa verse au Québec et aux provinces un dollar pour chaque dollar qu'il consacre au remboursement de la dette fédérale.

Rétablir l'équilibre : éliminer le déséquilibre fiscal

Cette tendance est malsaine car à mesure que le gouvernement fédéral se renforce financièrement, il affaiblit le Québec et en profite pour multiplier les intrusions. Le peuple québécois est alors dépouillé de sa capacité à faire des choix. Plus ça va et plus les décisions sont prises à Ottawa. Cette tendance doit être renversée.

Le Québec n'est pas le seul à dénoncer le déséquilibre fiscal. Les Premiers ministres des provinces dénoncent eux aussi cette situation et le Bloc Québécois a convaincu les partis d'opposition à la Chambre des communes de voter en faveur d'une motion qui reconnaît le déséquilibre fiscal et exige son élimination. Seul le Parti libéral du Canada refuse de reconnaître l'existence du déséquilibre fiscal, alors que c'est Paul Martin lui-même qui a créé ce problème.

Pour corriger la situation, le Bloc Québécois reprend à son compte les propositions formulées par la Commission sur le déséquilibre fiscal. Cette démarche en deux temps vise tout d'abord à parer au plus pressant en haussant les transferts destinés à la santé, à l'éducation et aux programmes sociaux.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'utiliser sa marge de manœuvre financière pour hausser le TCSPS (transferts envers les provinces) de 11 milliards \$ au cours des trois prochaines années, et que sa contribution soit augmentée par la suite pour atteindre 25 % du total des dépenses en santé et en éducation.

Il est urgent de modifier la formule de péréquation de façon à ce que ce mécanisme puisse jouer son rôle de redistribution de la richesse à l'échelle canadienne.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de modifier la formule de péréquation en se fondant sur la « règle des dix »³ et en modifiant le calcul de la richesse foncière⁴, de façon à ce que ce mécanisme joue pleinement son rôle de redistribution de la richesse à l'échelle canadienne.

³ Actuellement, le montant de la péréquation est calculé à partir d'un panier d'indicateurs de cinq provinces canadiennes. La signifie que le calcul se fait à partir des indicateurs des dix provinces canadiennes.

⁴ Au cours du dernier budget, Ottawa a modifié le calcul de la richesse foncière, mais ces changements sont si progressifs qu'en 2009 seulement 50 % de la transition sera effective.

Mais la véritable solution passe par le rétablissement de l'équilibre fiscal entre le gouvernement fédéral, le Québec et les provinces. C'est pourquoi la Commission sur le déséquilibre fiscal recommandait un nouveau partage des champs de taxation. Elle recommandait que le fédéral se retire totalement du champ de la TPS au bénéfice du Québec et des provinces. Celles-ci pourraient ainsi bénéficier d'une source de revenue stable et autonome qui remplacerait le TCSPS. Le Bloc Québécois est d'accord avec cette recommandation.⁵

Le Bloc Québécois soutient la recommandation de la Commission sur le déséquilibre fiscal à l'effet que le gouvernement fédéral cède au gouvernement du Québec les recettes de la TPS, en remplacement du TCSPS.

En améliorant ainsi la situation financière du gouvernement du Québec, le peuple québécois retrouvera peu à peu son pouvoir d'agir et sera en mesure d'améliorer concrètement son sort. Cela permettra de revaloriser la démocratie québécoise. Le Bloc Québécois fait le pari que cela donnera confiance aux Québécoises et aux Québécois et qu'il auront le goût d'aller plus loin et de reprendre le contrôle entier de leurs propres ressources financières en faisant accéder le Québec au statut de pays souverain.

⁵ Étant entendu que le TCSPS est déjà comptabilisé dans les 10 milliards \$ d'intrusions, tel que mentionné précédemment.

Le Québec absent des forums internationaux

Le gouvernement du Québec est exclu des forums internationaux où sont pourtant discutées des questions qui le concernent directement, comme la culture, la santé, l'éducation, le travail, l'agriculture et l'environnement. Les gouvernements du Québec qui se sont succédé depuis les années soixante ont tous exigé que le gouvernement du Québec soit représenté dans ces occasions.

Le Bloc Québécois s'engage à exiger la présence du Québec au sein de forums internationaux où sont discutées des questions relevant de sa responsabilité, pour lui permettre de mieux défendre et promouvoir ses intérêts sur la scène internationale, tout en lui permettant d'acquérir une précieuse expertise.

Voter sur les accords internationaux

Depuis quelques années, le Bloc Québécois s'est fait le porte-parole à Ottawa de ceux qui considèrent que les représentants élus de la population doivent avoir la possibilité de voter sur les accords internationaux conclus par le gouvernement fédéral en leur nom. Cette possibilité est d'autant plus importante pour le peuple québécois qu'il est représenté par un gouvernement qui refuse de le reconnaître. Le Bloc Québécois a déjà déposé des projets de loi en ce sens dans le passé.

La démocratie perd beaucoup de son sens si les représentants élus des citoyens sont exclus de tout le volet international des décisions prises par le gouvernement fédéral, alors qu'il a de plus en plus de conséquences sur la vie de tous les jours de la population.

Le Bloc Québécois s'engage à déposer à nouveau un projet de loi prévoyant le vote des parlementaires sur tout accord international d'importance conclu par le gouvernement fédéral.

De même, les parlementaires devraient avoir le droit de débattre à la Chambre des communes des accords commerciaux, comme la Zone de libre-échange des Amériques, qui sont en cours de négociation avant qu'un vote ne soit tenu.

Le Bloc Québécois exigera un débat portant sur les accords commerciaux en cours de négociation, avant la ratification de tels accords.

Représenter le Québec auprès du corps diplomatique

Le Bloc Québécois organise des rencontres plusieurs fois par année avec le corps diplomatique présent à Ottawa et ailleurs sur le territoire québécois. Ces rencontres ont généralement beaucoup de succès, une cinquantaine de pays y étant représentés en moyenne à chaque fois. Elles sont importantes pour faire valoir le point de vue du Québec, souvent fort différent de l'image qui en est présentée par Ottawa.

De même, les députées et députés du Bloc Québécois profitent de chaque délégation étrangère pour tisser un réseau de contacts internationaux qu'ils tiennent informés de la situation québécoise.

Le Bloc Québécois continuera à organiser des rencontres régulières avec le corps diplomatique et avec son réseau de contacts internationaux pour présenter le point de vue du Québec sur des questions importantes.

Paver la voie à la démocratie dès maintenant

La souveraineté sera une occasion en or pour les Québécoises et les Québécois de surmonter le défi du déficit démocratique en faisant du Québec un pays où les citoyens ont une vraie emprise sur les décisions qui engagent leur propre avenir. De cette façon seulement, le Québec pourra relever les défis auxquels il est confronté et transformer ces derniers en occasions de faire progresser le Québec comme jamais.

La seule façon, pour le Québec, de retrouver pleinement son pouvoir d'agir, consiste à reprendre le contrôle de ses impôts, de ses lois et de ses relations internationales. C'est seulement de cette façon que les Québécoises et les Québécois pourront utiliser pleinement leur capacité de décider eux-mêmes de leur avenir.

Dans un Québec souverain, ce sont les députés élus par les Québécoises et les Québécois à l'Assemblée nationale qui les représenteront sur la scène internationale. Les accords internationaux pourront être débattus au sein du Parlement québécois. Enfin, lorsque ces députés prendront des décisions, ils auront tous les outils en main pour les mettre en œuvre, sans devoir supplier une autre nation de lui accorder ce privilège.

2. Le développement durable du Québec

Le développement durable du Québec consiste à prendre des décisions qui permettent de développer l'économie et la société durablement en agissant sur les éléments fondamentaux de notre vie collective. Ces éléments fondamentaux sont l'éducation, la culture, l'environnement, l'économie et l'emploi.

Le contexte qui se dessine à l'aube du 21^e siècle favorisera les sociétés qui réussiront à agir positivement sur chacun de ces éléments fondamentaux. C'est un défi auquel le Québec est confronté, mais surtout une magnifique occasion à saisir. Le Québec a en effet tous les atouts en main pour en sortir gagnant. En fait, peu de peuples ont autant d'avantages que le peuple québécois dans le contexte qui se dessine actuellement.

Non seulement le Québec est prospère, mais c'est également l'endroit où la richesse est la mieux partagée en Amérique du Nord, avec un climat social pacifique, un système de santé gratuit et universel et des infrastructures de recherche et d'éducation nombreuses et diversifiées. Sa culture est florissante et triomphe régulièrement sur les scènes et les écrans du monde.

Le Québec possède également des avantages marqués, avec d'immenses ressources en eau potable de grande qualité, un potentiel hydroélectrique et des gisements éoliens abondants.

Cependant, le système fédéral canadien constitue un frein important. Le gouvernement fédéral, en sabrant dans les transferts au Québec, a causé des problèmes de financement importants au système québécois d'éducation. Il constitue un frein à l'essor économique du Québec dans les domaines de la recherche, de la formation de la main-d'œuvre et de la production manufacturière. Le gouvernement fédéral a également un lourd bilan qui a beaucoup contribué à miner le climat social québécois. La culture québécoise demeure, pour le gouvernement fédéral, une simple composante régionale de la culture canadienne. Enfin, plutôt que d'orienter le Canada vers des pratiques environnementales durables, il soutient les industries du charbon, du pétrole, du gaz naturel, de l'énergie nucléaire et des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Tout cela va à l'encontre des intérêts fondamentaux du Québec. Il faut dès maintenant inverser le cours des choses pour permettre au Québec de ne pas perdre tous les avantages qu'il possède. C'est la tâche que se donnent les candidates et les candidats du Bloc Québécois pour les prochaines années.

L'éducation : un investissement durable

Le financement de l'éducation

L'éducation doit être la priorité absolue de toute société moderne. La population québécoise est de plus en plus scolarisée. Des efforts financiers importants ont été consentis au cours des dernières décennies par la collectivité pour accroître l'accessibilité aux études et ces efforts ont beaucoup rapporté, aussi bien au plan économique que pour la qualité de vie des Québécoises et des Québécois.

Ces acquis sont menacés par le gouvernement canadien. À l'heure où l'éducation devient le devoir le plus important des gouvernements pour permettre l'accroissement de la richesse, de la santé et de la qualité de vie, l'effort financier du gouvernement fédéral, qui passe par les transferts au Québec, est en baisse constante. Alors que l'éducation est une priorité pour les Québécoises et les Québécois, leurs impôts à Ottawa servent à tout autre chose.

Le gouvernement du Québec, qui doit financer le système de santé et faire face à l'étranglement financier que lui impose Ottawa, ne dispose pas de ressources fiscales suffisantes pour assurer un financement accru du système d'éducation québécois, aux niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire. Le Québec, s'il veut relever le défi de son développement durable, doit pourtant faire de l'éducation sa priorité absolue.

Le Bloc Québécois s'engage à continuer la bataille sur le déséquilibre fiscal, de façon à ce que le gouvernement du Québec soit en mesure de financer adéquatement son système d'éducation.

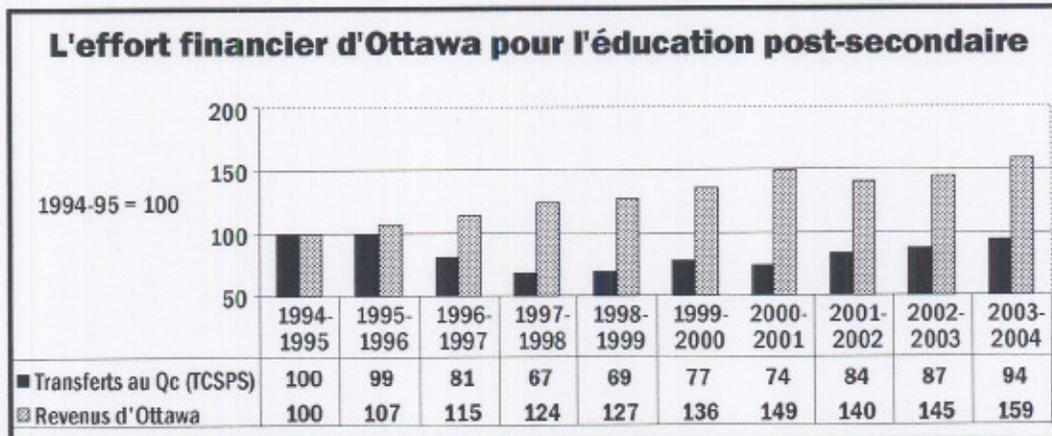
Le remboursement de la TPS pour les établissements d'éducation

Le gouvernement fédéral rembourse partiellement la TPS aux établissements d'enseignement, ce qui est particulièrement absurde.

Le Bloc Québécois propose le remboursement complet de la TPS pour tous les établissements publics d'enseignement.

Le financement des études post-secondaires

Traditionnellement, Ottawa contribue au financement des études post-secondaires au Québec et dans les provinces par le biais du TCSPS. Le tableau suivant compare l'évolution de l'effort financier du gouvernement fédéral par le biais du TCSPS au Québec avec l'évolution de ses revenus :



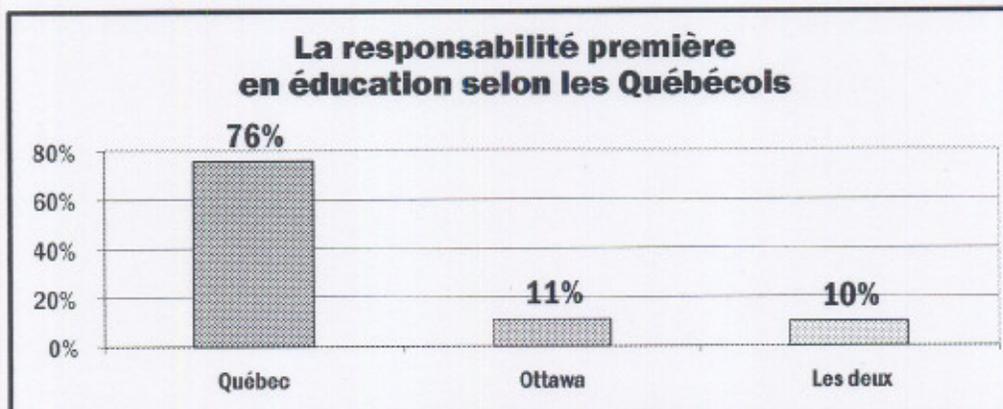
Source : Finances Canada

Le Bloc Québécois va continuer d'exiger une hausse importante de l'effort financier du gouvernement fédéral consacré aux études post-secondaires par le biais de ses transferts au Québec.

Mettre fin aux intrusions en éducation

Depuis 1997-1998, le gouvernement fédéral a multiplié les intrusions en éducation et en recherche, pourtant une responsabilité exclusive du gouvernement du Québec. Parmi ces intrusions, notons les Bourses du millénaire, la Subvention canadienne pour l'épargne-études, la Fondation pour l'innovation et les chaires de recherche du Canada.

Les Québécoises et les Québécois sont très majoritairement défavorables aux intrusions fédérales en éducation. Un sondage commandé par la Commission sur le déséquilibre fiscal en 2001, le montrait bien. Les sondeurs ont alors posé la question suivante : « Quel gouvernement devrait, selon vous, avoir la responsabilité première (en éducation) ? » Voici la réponse :



Source : Commission sur le déséquilibre fiscal

Le Bloc Québécois réclamera du gouvernement fédéral qu'il se retire complètement du domaine de l'éducation et qu'il transfère au gouvernement du Québec sa part des sommes qu'il y consacre.

Mettre fin à la discrimination envers les étudiants

Depuis quelques années, la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* prévoit que les personnes qui ont contracté une dette pour financer leurs études ne peuvent se prévaloir des dispositions de la loi que s'ils ont terminé leur scolarité depuis 10 ans. Cette clause ne s'applique qu'aux étudiants endettés, ce qui constitue une discrimination inacceptable.

Le Bloc Québécois s'engage à déposer un amendement abrogeant la clause discriminatoire envers les étudiants de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ouvrir la porte aux étudiants internationaux

Plusieurs étudiants internationaux qui fréquentent les universités québécoises doivent travailler pour assurer leur subsistance. Malheureusement, plusieurs mesures imposées par Immigration Canada ne leur permettent pas de travailler hors de l'établissement qu'ils fréquentent pendant leur séjour. Cela décourage certaines personnes de venir étudier au Québec. Il est temps d'assouplir ces règles et de permettre aux étudiants internationaux qui le désirent de travailler pour subvenir à leurs besoins en instaurant un programme de travail adapté.

Le Bloc Québécois exigera que le gouvernement fédéral retire les mesures qui interdisent aux étudiants internationaux de travailler pendant leurs études et proposera la création d'un programme de travail hors campus.

Rembourser les étudiants qui cotisent à l'assurance-emploi

Les étudiants qui travaillent et paient des cotisations d'assurance-emploi n'ont pas accès, en principe, aux prestations.

Le Bloc Québécois demandera au gouvernement fédéral d'augmenter l'actuel seuil de revenu donnant droit au remboursement des cotisations d'assurance-emploi à 3 000 \$ et de transformer ce remboursement en une exemption de base annuelle.

Développer l'emploi partout au Québec, dans un contexte de forte concurrence mondiale

L'emploi est au cœur du développement économique et social. L'emploi, c'est le premier moyen de participation à la création et à la redistribution de la richesse. L'emploi, c'est une condition importante d'intégration à la société et de réalisation des personnes.

L'exclusion, c'est la pauvreté, le chômage, le sous-emploi et l'insécurité économique et sociale. L'exclusion coûte cher à tout le monde, à commencer par celles et ceux qui sont exclus du marché du travail, mais aussi en rentrées fiscales, en chiffres d'affaires, en conditions de travail moindres. Elle frappe davantage les femmes, les enfants et les jeunes. Elle est à l'origine de drames humains et de problèmes sociaux qui nécessitent à eux seuls que l'emploi reste pour la société québécoise une priorité.

Il est vrai qu'au total la situation de l'emploi au Québec s'est nettement améliorée surtout dans des corridors de développement comme l'axe Montérégie-Drummondville-Victoriaville. À l'extérieur de ces axes, la reprise du développement est plus lente.

En fait, le Québec fait face à un triple défi, celui de continuer à combattre le chômage qui sévit dans plusieurs régions et qui menace des secteurs entiers de l'économie, celui d'assurer la croissance de son économie dans un environnement commercial mondialisé et celui de s'attaquer à la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, laquelle s'amplifie d'année en année et nuit à la croissance de plusieurs régions et secteurs d'activité.

Les pays souverains ont plus d'outils à leur disposition et sont mieux à même d'avoir des politiques d'emploi intégrées et capables de répondre à la diversité des situations. Le Québec souverain pourra orienter ses investissements dans les secteurs économiques où il a un avantage décisif. Il pourra articuler adéquatement ses politiques de développement régional et sectoriel et avoir une véritable stratégie de formation de la main-d'œuvre.

Les politiques du gouvernement fédéral ont réduit la capacité d'action de la nation québécoise. Au cours des décennies, Ottawa a considérablement affaibli le tissu industriel du Québec par toute une série de mesures profitables à l'Ontario et à l'Ouest canadien. Que ce soit la « National Policy », la canalisation du Saint-Laurent, la ligne Borden, le pacte de l'automobile, la politique énergétique de Pierre Elliot Trudeau, le soutien aux industries des hydrocarbures ou le Programme pour la productivité des industries militaires et de défense (PPIMD) au début des années 90, tout a contribué à faire de l'économie québécoise une économie privée d'une partie de ses moyens de développement. Sans la souveraineté, il n'y a pas de rattrapage complet possible !

Une stratégie pour l'emploi ne peut être mise en application efficacement que si elle est l'objet d'un consensus social fort. Elle nécessite la participation de toutes les composantes de la société et de tous les paliers de l'administration publique (institutions d'enseignement, municipalités, etc.). Toutes ces institutions relèvent de la compétence du Québec. Toute politique cohérente nécessite l'intégration de l'ensemble des outils dans le domaine. Ottawa et sa vision centralisatrice interdisent cela.

Le Bloc Québécois entend s'assurer que le Québec ait le plus de moyens possibles pour la croissance de son économie et de l'emploi de façon à faciliter l'accès du Québec à sa pleine souveraineté.

Investir dans les infrastructures ⁶

Statistique Canada évalue que 18 % de la hausse de productivité des entreprises, de 1961 à 2000 et tous secteurs confondus, est due aux investissements en infrastructures (routes, réseaux de transport en commun, réseaux d'aqueducs).

Alors que l'économie nord-américaine est de plus en plus intégrée, cette question des infrastructures est plus capitale que jamais et particulièrement en région. Une étude de l'INRS formulait des conclusions troublantes en 2002 : alors que les régions frontalières des États-Unis et le corridor Montréal-Québec avaient connu des impacts positifs de l'Accord de libre-échange, les régions, et particulièrement les régions-ressource, n'avaient pas été en mesure d'en tirer des bénéfices. Il est urgent de relier ces régions au reste du continent avec des infrastructures modernes et efficaces, dans le domaine du transport comme dans celui des télécommunications, pour qu'elles puissent profiter pleinement de l'accès aux marchés étrangers.

Le Bloc Québécois propose un nouveau programme d'infrastructures pour s'assurer que la qualité des infrastructures ait un effet tangible sur la productivité et la performance économique des entreprises et des régions. Cette augmentation se traduit en hausse d'emplois et en amélioration du bien-être général.

Mettre fin aux iniquités dans les dépenses fédérales en recherche et développement

Les investissements en recherche et développement (R&D) sont aussi déterminants pour la croissance, aussi bien dans les industries de haute technologie que dans les entreprises manufacturières et de transformation.

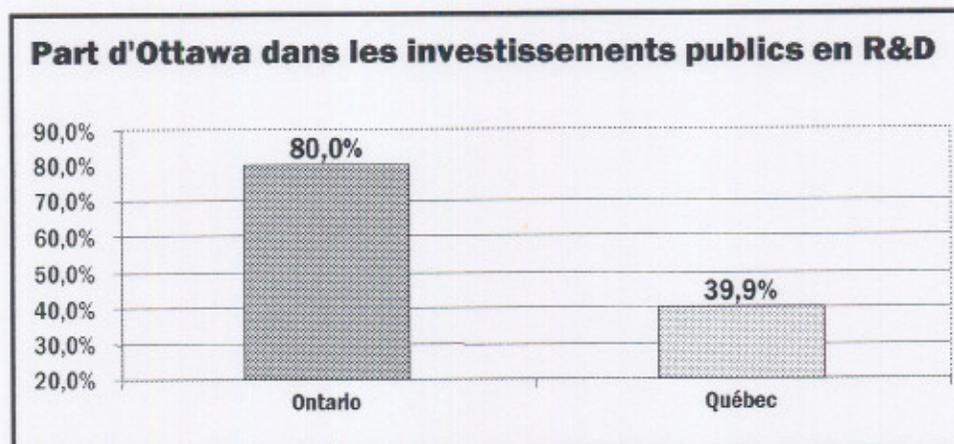
Alors que le Québec représente 26,6 % du total des dépenses au Canada en R&D, il ne reçoit que 23,8 % du financement fédéral dans ce domaine (413 millions \$) contre 48,3 % (1,2 milliard \$) qui va à l'Ontario, un écart de 800 millions \$. Quant à la recherche effectuée par le gouvernement fédéral directement (recherche intra-muros), le Québec ne reçoit que 19,6 % et l'Ontario 57,7 %. Voilà des chiffres révélateurs!

Sur les 122 centres de recherche fédéraux, seulement 17 (14 %) se trouvent au Québec, contre 48 en Ontario. Ottawa et ses environs possèdent 31 centres de recherche fédéraux alors que Gatineau n'en possède qu'un seul (le centre de recherche en technologies langagières).

Le gouvernement du Québec tente du mieux qu'il peut de compenser cette iniquité dans les dépenses fédérales en recherche. En effet, le gouvernement du Québec effectue 46 % de l'ensemble des dépenses en R&D effectuées par les provinces canadiennes. Il fait un effort trois fois plus important (en contribuant à hauteur de 12,2 % de la R&D au Québec) que le gouvernement ontarien (4,1 %).

⁶ Le dossier des infrastructures est également abordé dans la section « le territoire québécois ».

Mais les politiques fédérales et les moyens limités dont dispose un gouvernement « provincial » font que le Québec accuse encore un retard. En effet, en Ontario, le fédéral contribue pour près de 80 % du financement gouvernemental de la recherche contre seulement 39,9 % au Québec :



Source : Statistique Canada

Le Bloc Québécois entend poursuivre sa bataille pour que le Québec reçoive sa juste part des dépenses fédérales en R&D dans le respect des compétences du Québec

Soutenir les industries de haute technologie

Soutenir la recherche industrielle

Avec près du tiers de ses exportations liées aux biens de haute technologie, le Québec devance toutes les provinces canadiennes. Pour ce qui est de la proportion d'emplois liés aux industries technologiques, la région de Montréal arrive au deuxième rang en Amérique du Nord, derrière la « Silicon Valley », en Californie.

Les télécommunications, les avions, les moteurs et les pièces d'avions figurent parmi les dix principaux produits d'exportation du Québec. Le Québec s'est hissé au sixième rang pour les ventes générées par le secteur de l'aérospatiale. Montréal est la quatrième ville nord-américaine pour les emplois dans l'industrie biopharmaceutique. Les industries québécoises innovent.

La recherche industrielle est le seul secteur où le Québec reçoit une part correcte du financement fédéral de la R&D. Avec 31 % des exportations de haute technologie du Canada, les industries québécoises reçoivent 30,9 % du financement fédéral de la R&D industrielle. Cela dit, même si le Québec reçoit sa juste part, le financement global est nettement insuffisant.

Développer un produit de haute technologie, qu'il s'agisse d'un médicament ou d'un avion, coûte cher et prend du temps. À cette étape, le financement gouvernemental est crucial. Le principal programme fédéral d'aide à la recherche en industrie est le programme *Partenariat Technologique Canada* (PTC), un programme de partage de risque créé en 1996. Par ce programme, Ottawa investit dans la recherche et le développement du produit, puis se repaye en recevant des redevances lorsque le produit est commercialisé, 5, 10 ou 15 ans plus tard.

Le gouvernement commence d'ailleurs à recevoir les redevances sur les produits dont il a financé une partie de la conception. Ces redevances totalisaient 50 millions \$ au 31 mars 2003. Ces fonds se retrouvent actuellement dans les coffres du gouvernement qui les utilise pour engranger ses surplus.

Or, alors que les dépenses en recherche industrielle augmentent d'environ 8 % par année, les fonds que le gouvernement investit dans PTC demeurent à peu près constants. Ainsi, huit ans après sa création, le programme est aujourd'hui largement sous-financé.

Ceci menace sérieusement l'industrie aéronautique, fleuron de l'industrie québécoise. Il importe que notre secteur aéronautique soit en mesure de faire face à ses concurrents qui, eux, jouissent d'un soutien beaucoup plus important.

Aux États-Unis par exemple, le Pentagone investit 45 milliards \$ US en recherche et développement, dont quelque 6,5 milliards \$ vont directement à Boeing, Raytheon et United Technologies. Le programme d'avion Airbus A380 a accès à un total de 3 milliards \$ US de fonds publics provenant de différents pays européens. Pour sa part, l'industrie canadienne dans son ensemble s'est partagé en 2001 un montant de 165 millions \$ CAN, fourni par le gouvernement fédéral pour la recherche et le développement.

Le Bloc Québécois demande une hausse substantielle des investissements fédéraux dans Partenariat technologique Canada. Entre autres mesures, le gouvernement doit immédiatement réinvestir dans le programme la totalité des redevances qu'il reçoit.

Encourager les exportations

Le marché canadien de l'aéronautique est limité. Nos entreprises ne pourront amortir les coûts du développement des appareils que si elles investissent le marché mondial. Le secteur de l'aéronautique exporte 89 % de sa production. Or, Ottawa encourage beaucoup moins les exportations que les autres pays dont nos entreprises doivent soutenir la concurrence.

Au cours des trois dernières années, Exportation et développement Canada (EDC), l'organisme fédéral qui finance les contrats d'exportation, a financé en moyenne 41 % des livraisons d'avions régionaux de Bombardier. En comparaison, au cours de la même période, la banque de développement du Brésil a financé en moyenne plus de 80 % des livraisons d'Embraer. Pire, le soutien d'EDC a baissé en 2003 pour s'établir à 37 %, la majorité de ces financements étant pour des contrats existants alors que Embraer, en comparaison, a reçu cette année l'appui de l'État brésilien pour presque tous ses financements.

Le Bloc Québécois demande que le gouvernement fédéral augmente son financement des contrats d'exportation des entreprises au même niveau que celui dont jouissent leurs concurrents étrangers.

Une politique de l'aéronautique et de l'aérospatiale

L'industrie aérospatiale québécoise, dont les ventes se chiffrent à 14 milliards \$ et qui embauche plus de 40 000 personnes, représente près de la moitié des emplois en haute technologie au Canada. Sur les 250 entreprises de ce secteur, 240 sont des PME qui agissent comme

fournisseurs pour la grande entreprise. Ces 240 PME, toutes ensemble, représentent 10 % du chiffre d'affaires total de l'industrie aéronautique canadienne.

Elles pourraient faire bien davantage. En effet, les entreprises étrangères représentent environ les deux tiers des fournisseurs de l'industrie aérospatiale québécoise. C'est dire le potentiel de croissance des PME québécoises si elles arrivaient à s'arroger une partie de ce marché. Mais pour cela, elles ont besoin d'aide.

Pour être certifiée fournisseur dans l'industrie aérospatiale, une PME doit répondre à une série de critères très stricts exigés par le donneur d'ordres. Elle doit pouvoir être associée au développement de tout nouveau produit, et ce dès les débuts de sa conception et de sa mise au point. De plus, elle doit répondre aux exigences particulièrement sévères du donneur d'ordres en matière de qualité et de qualification de sa main-d'œuvre. Toutes ces exigences coûtent cher. Parfois trop cher pour ce qu'une PME peut assumer seule.

Le gouvernement fédéral doit soutenir ces entreprises, qui seraient prêtes à passer du statut de petite entreprise aux finances précaires à celui de moyenne entreprise apte à prendre d'assaut le marché si on leur en donnait les moyens. Outre l'augmentation substantielle du programme Partenariat technologique, le Bloc propose les mesures suivantes :

- instaurer un programme de garantie de prêts pour augmenter le fonds de roulement des entreprises, et leur permettre de participer davantage au développement du produit et de soumissionner pour des contrats plus importants ;
- mettre en place un programme de soutien à la certification et de l'accréditation des PME auprès de la grande entreprise ;
- mettre en place des mesures d'aide à la promotion et à la commercialisation de l'expertise des PME québécoises de l'aérospatiale à l'étranger ;
- conditionner l'octroi des contrats du ministère de la Défense, pour ses éventuels achats d'hélicoptères ou d'avions de transport de troupe, à des exigences de contenu local.

Aider les industries traditionnelles à soutenir la concurrence internationale

Environ la moitié de l'industrie du textile et du vêtement du Canada se trouve au Québec, où elle représente 100 000 emplois directs. Or, l'environnement commercial dans ce secteur changera dramatiquement au cours des prochains mois.

Le 31 décembre 2004, l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV), en vigueur depuis 1995, arrivera à son terme. Cet accord protectionniste, négocié dans le cadre de l'OMC, permettait aux pays développés de recourir à des quotas bilatéraux pour les textiles, un procédé généralement interdit par les règles de l'OMC. La fin de cet accord signifie donc que les frontières du Canada et du Québec seront plus ouvertes aux importations, notamment à celles de la Chine qui sont en forte croissance.

L'industrie du vêtement, qui représente 70 000 emplois, est surtout concentrée dans la région de Montréal. Elle voit d'un bon œil cette ouverture des frontières qui lui permettrait de s'approvisionner en textiles à moindre coût et d'être plus compétitive sur le marché américain. Cette industrie réclame d'ailleurs l'abolition complète des tarifs sur les intrants textiles, qui équivalent à une taxe de 100 millions \$ par année, alors que le gouvernement fédéral ne propose qu'une réduction tarifaire de 26 millions \$ répartis sur trois ans.

Au contraire, l'industrie textile, qui représente 30 000 emplois un peu mieux répartis sur le territoire québécois, craint de disparaître, faute de temps pour se moderniser et s'adapter. En effet, ce n'est que tout récemment qu'Ottawa a mis sur pied un programme d'adaptation pour cette industrie. Or, il est possible, à l'intérieur des accords de l'OMC, d'imposer des barrières temporaires à l'importation de certains produits, le temps que l'industrie puisse se moderniser. Ces mesures s'appellent « mesures de sauvegarde ».

Or, si des mesures de sauvegarde sont prises sur l'ensemble des produits textiles, c'est l'industrie du vêtement qui risque d'en pâtir, menaçant 70 000 emplois directs.

Le Bloc Québécois propose plutôt l'imposition de barrières ciblées : libéraliser le commerce de tous les types de textiles sauf ceux que des entreprises de chez nous fabriquent, pour lesquels des mesures de sauvegarde seraient prises.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de bonifier son programme d'adaptation pour l'industrie du textile et d'accélérer sa mise en œuvre.

Les acquisitions de matériel et de services professionnels de la Défense

En 2002-03, le ministère de la Défense a acquis du matériel et de l'outillage pour une valeur de deux milliards \$. De cette somme, 904 millions \$ ont été consacrés à l'acquisition de machinerie et de matériel de transport et 282 millions \$ ont été utilisés pour l'achat de munitions et d'armes de toutes sortes. Au cours de la même année, ce ministère a également dépensé 1,4 milliard \$ en services professionnels et spéciaux. Ces dépenses sont évidemment très importantes puisqu'elles ont un impact structurant indéniable sur l'économie canadienne.

Le Bloc Québécois est déterminé à examiner les dépenses du ministère de la Défense pour s'assurer que les entreprises québécoises reçoivent leur juste part.

Les chantiers maritimes

Le Bloc Québécois a proposé à plusieurs reprises que le Canada se dote d'une véritable politique de construction navale. La réflexion en cours sur le rôle de l'armée canadienne amènera le gouvernement à choisir le type d'équipement nécessaire, dont feront certainement partie les bateaux à usage multiple (smart ships), qui seraient certainement plus utiles au Canada que ses actuels sous-marins coûteux et inopérants.

Par ailleurs, le Bloc Québécois propose un investissement massif dans l'installation d'éoliennes au Québec dans les années à venir. Or, les pays européens installent de plus en plus d'éoliennes au large des côtes sur des plates-formes, un peu à l'image des plates-formes pétrolières. Cela procure des contrats fort intéressants aux chantiers maritimes européens. Le Bloc Québécois pense que les chantiers maritimes québécois pourraient profiter, eux aussi, d'un tel développement.

Le Bloc Québécois reviendra à la charge en exigeant que le Canada se dote d'une politique de construction navale et veillera à ce que chacune des décisions du gouvernement, que ce soit en matière de défense, d'industrie ou autre, prenne en compte les retombées possibles pour l'industrie québécoise de la construction navale.

Fusion des banques : l'intérêt public doit primer sur celui des banquiers

Les années 90 ont été marquées par une importante vague de fusions et d'acquisitions, et ce dans tous les secteurs. En fait, à l'échelle mondiale, entre 1991 et 2001, 87 % des investissements directs à l'étranger ont été effectués par l'acquisition d'entreprises déjà existantes plutôt que par la création d'une nouvelle entreprise. La valeur de ces fusions et acquisitions a augmenté de 26 % par année, contre 4 % pour le PIB mondial.

Rares sont ceux qui ont profité de ces fusions : elles ont été suivies de coupures de postes (en moyenne 2,5 %), de baisses de salaires (en moyenne 4 %) et la rentabilité de la nouvelle entreprise est généralement plus faible que celle des compagnies dont elle est issue (en moyenne de 6 %). En fait, les seuls qui en ont clairement profité sont les actionnaires, dont le portefeuille a augmenté dans la frénésie de la fusion.

Aussi, les banquiers au Canada font pression sur le gouvernement pour qu'il les autorise à se fusionner et qu'il augmente le plafond de propriété étrangère, prétextant la concurrence. Or, rien ne justifie cet empressement : les grandes banques canadiennes ne sont pas menacées. Elles font des profits énormes et sont assez grosses pour faire face à la concurrence : cinq d'entre elles sont parmi les quinze plus grandes banques privées d'Amérique du Nord.

Ce sont plutôt les consommateurs qui sont menacés par les grandes banques : augmentation des frais, diminution des services, fermetures de succursales. Pour le Bloc Québécois, l'intérêt public prime sur celui des banquiers.

Une baisse de la concurrence risque de causer une hausse des frais bancaires. De plus, les fusions entraîneront une diminution du nombre de succursales, surtout dans les régions plus pauvres où elles sont moins rentables. Et c'est le Québec qui a le plus à perdre. Les premières grandes banques à disparaître risquent d'être les plus petites : la Banque Nationale et la Banque Laurentienne. Or, c'est la seule banque de propriété québécoise et c'est celle qui est la mieux implantée en région.

À moins qu'il soit démontré que la fusion des banques est dans l'intérêt de la population, ce que les grandes banques n'ont pas réussi à faire jusqu'à maintenant, le Bloc Québécois continuera à s'y opposer.

La fiscalité fédérale menace les micro-brasseries québécoises

Les libéraux, on le sait, privilégient trop souvent les intérêts de quelques amis du régime. Le dossier des micro-brasseries, dont la fiscalité fédérale freine le développement au profit des grands brasseurs, en est un autre exemple.

Au Canada, les brasseurs paient une taxe d'accise de 28 ¢ le litre, peu importe la quantité produite. Pour les micro-brasseries, cette taxe fait souvent la différence entre la survie et la faillite. Ce n'est pas un hasard si 44 % des micro-brasseries ont fermé leurs portes au Canada au cours des cinq dernières années et que les bières importées ont augmenté leur part de marché de 175 %.

Les petites entreprises au sein de l'industrie brassicole sont distinctes et devraient être taxées en conséquence, comme c'est le cas dans la quasi-totalité des pays industrialisés et notamment aux États-Unis.

Le Bloc Québécois continuera de réclamer une diminution de la taxe d'accise applicable aux 60 000 premiers barils de bière produite par une petite brasserie, la faisant passer de 28 ¢ à 11 ¢ le litre.

Un nouveau PATA

Pour les travailleurs dont l'adaptation serait plus difficile, le Bloc Québécois presse le gouvernement de mettre en place un programme d'aide, sur le modèle de l'ancien programme PATA (programme d'adaptation des travailleurs âgés), aboli en 1997 alors que Paul Martin était ministre des Finances.

Stimuler la deuxième et la troisième transformation en région

Il sera difficile d'enrayer le relatif déclin économique de certaines régions si celles-ci restent confinées à l'extraction de matières premières destinées à être toutes transformées à l'extérieur. Pour les régions, la 2^e et 3^e transformation demeurent les réponses aux problèmes d'emploi, de concurrence des pays en voie de développement et de vulnérabilité aux variations du marché international des matières premières.

Pensons ici au secteur minier qui se développe lorsque le cours des métaux est élevé et qui vit des crises quand il est bas. Pensons aussi à l'industrie du bois d'œuvre, que le conflit commercial avec les États-Unis a plongé dans le marasme, entraînant la fermeture de 87 usines de sciage et la perte de 10 000 emplois. Les produits transformés du bois étant exemptés des droits américains, l'industrie aurait été beaucoup moins affectée par le conflit si le secteur de la transformation avait été plus développé.

Il faut mettre en place un train de mesures pour favoriser le développement des industries de transformation. Or, le Québec a fait des progrès dans ce domaine, même s'il n'avait à sa disposition que la moitié des moyens que possèdent les pays souverains.

Le Bloc québécois demande au gouvernement fédéral d'intensifier ses activités de recherche liées au développement de nouveaux produits utilisant les ressources naturelles québécoises et d'établir ces centres de recherche dans les régions concernées pour favoriser le développement des compétences.

Le Bloc Québécois demande également au gouvernement fédéral de stimuler l'établissement d'entreprises manufacturières en région et la modernisation des entreprises existantes, notamment par l'instauration d'un amortissement accéléré du matériel de production comme il l'a fait pour l'amortissement du matériel informatique.

La formation de la main-d'œuvre

À la veille des élections fédérales de 1997, sous les pressions répétées du Bloc Québécois, du gouvernement du Québec et de ses partenaires sociaux, Ottawa consentait enfin, après une bataille de 30 ans, à transférer la part du Québec des sommes qu'il consacrait à la formation de

la main-d'œuvre. Cet engagement a en partie été renié, le gouvernement fédéral conservant de larges pans de la formation de la main-d'œuvre et notamment les volets jeunesse, des personnes handicapées, des immigrants et des travailleurs âgés.

Ottawa dépense également des sommes importantes chaque année dans les ressources humaines, un champ de compétence exclusif du Québec. Il a même créé en 2003 un Institut canadien de l'apprentissage doté d'un budget de départ de 100 millions \$!

Le Bloc Québécois réclame du gouvernement fédéral qu'il se retire du secteur de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre et octroie au Québec sa part des fonds fédéraux qui y sont consacrés.

Non à la délocalisation à rabais des emplois et aux pratiques commerciales déloyales !

Depuis quelques années, un vaste mouvement de délocalisation des emplois est en cours en particulier dans les secteurs industriels qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre. Les cas de la Chine, de l'Inde et de certains pays du Sud-est asiatique sont bien connus. Attirées par les bas salaires et l'absence de réglementation du travail, certaines multinationales y voient une occasion de faire le maximum de profit.

Tous les pays ont droit au développement. Nous ne sommes pas contre l'ouverture des frontières au commerce, mais nous ne pouvons pas accepter un libre-échange qui aurait pour conséquence un nivellement vers le bas. L'importance de règles du jeu à l'échelle de la planète qui tiennent compte non seulement des aspects financiers et commerciaux, mais aussi et surtout des dimensions sociales, culturelles et environnementales, est plus nécessaire que jamais. Si un pays veut profiter des avantages du libre-échange, il doit en contrepartie accepter un certain nombre de règles de base, notamment dans le domaine des droits sociaux.

Le Bloc Québécois considère que le Canada doit signer l'ensemble des grandes conventions de l'Organisation internationale du travail contre le travail forcé et le travail des enfants, pour le droit d'association syndicale et la libre négociation.

Il faut que le gouvernement fédéral prenne les moyens de protéger nos emplois contre le dumping commercial et le dumping social. D'abord en augmentant les moyens de l'Agence des douanes et du revenu pour contrer les pratiques commerciales déloyales. Quand des produits arrivent d'ailleurs à des prix qui ne couvrent même pas le coût des matières premières, il y a un problème de dumping et le gouvernement fédéral a les moyens de bloquer l'entrée de ces produits sur le marché intérieur. Il suffit qu'il se donne la peine d'ouvrir les conteneurs de marchandises pour en vérifier la teneur et de faire preuve d'un peu plus d'agressivité dans la défense des entreprises québécoises et canadiennes.

Le Bloc Québécois demande la mise sur pied d'un programme d'aide aux entreprises et aux travailleurs et travailleuses menacés par la levée de barrières tarifaires.

Précarité de l'emploi

L'emploi autonome représente aujourd'hui la même proportion dans l'emploi total que le travail à temps partiel, soit près de 16 %. Retourner en arrière est illusoire, il faut pourtant que notre société assure à tous et chacun un minimum de sécurité économique.

On doit aussi trouver des moyens législatifs souples pour civiliser la précarité d'emploi, afin que ceux qui la vivent soient utilisés au mieux de leurs compétences, plutôt que d'être uniquement des éléments de flexibilité à bas coût pour l'entreprise. La Loi sur le statut de l'artiste adoptée par l'Assemblée nationale et le projet de congés parentaux tel que conçu par le gouvernement du Québec offrent des exemples particulièrement intéressants d'amélioration de la protection dans le cas des travailleurs autonomes.

Harcèlement psychologique en milieu de travail

Le gouvernement fédéral doit se doter d'une loi contre le harcèlement psychologique en milieu de travail s'il veut protéger son personnel et sa population d'éventuels abus de la part des cadres, comme la *Loi sur les normes du travail du Québec le prévoit déjà*.

Le Bloc Québécois s'engage à déposer de nouveau un projet de loi qui viendra en aide aux victimes de harcèlement psychologique qui travaillent à l'intérieur de la fonction publique et celles qui sont régies par le *Code canadien du travail*.

Travailleurs agricoles étrangers

Le Canada accueille chaque année sur son territoire environ 17 000 travailleurs étrangers. Au cours de l'année 2002, les entreprises agricoles du Québec ont engagé plus de 2000 travailleurs mexicains pour aider aux récoltes. Selon la United Farm Workers of America (UFWA), en 2000, Ottawa percevait 11 millions \$ en cotisations à l'assurance-emploi auprès de travailleurs saisonniers étrangers et de leurs employeurs alors que ces employés n'ont pas droit aux prestations puisqu'ils occupent un emploi essentiellement saisonnier et parce qu'ils ne sont pas en mesure d'accepter un nouvel emploi pendant l'hiver.

Le Bloc Québécois propose que l'on amende la *Loi sur l'assurance-emploi* afin que les ouvriers agricoles étrangers soient exemptés des cotisations à l'assurance-emploi comme le sont des milliers de travailleurs (en vertu de l'article 5(2)).

L'assurance-emploi

Les ressources financières que tire le gouvernement fédéral des impôts et taxes des Québécois et des Canadiens doivent servir le bien commun et contribuer à la redistribution de la richesse. Le gouvernement libéral de Paul Martin a plutôt fait l'inverse, en particulier sur la question de l'assurance-emploi. Ce programme est d'abord conçu comme une assurance pour les travailleurs qui perdent leur emploi.

La caisse d'assurance-emploi

Le premier devoir d'un gouvernement est de respecter les lois qu'il a lui-même adoptées. Le deuxième, c'est de ne pas s'approprier ce qui ne lui appartient pas. Le gouvernement libéral de Paul Martin a violé ces deux règles fondamentales en s'emparant des surplus de la caisse d'assurance-emploi. Ce programme est conçu comme une assurance, alors que seulement 40 % des travailleurs qui cotisent à la caisse d'assurance-emploi ont accès aux prestations lorsqu'ils perdent leur emploi. Une compagnie privée qui aurait agi ainsi serait en faillite aujourd'hui.

La Vérificatrice générale a établi que les surplus accumulés de la caisse d'assurance-emploi s'élevaient à 43,8 milliards \$ en 2003. Elle affirme également que le gouvernement n'a pas respecté l'esprit de la Loi sur l'assurance-emploi en pillant ces surplus, année après année. Les victimes de ce détournement de fonds sont les cotisants à la caisse, qui payent mais sont privés d'assurance. Le gouvernement a le devoir de mettre fin à ce pillage éhonté et de rembourser tout ce qu'il a pris aux travailleuses et aux travailleurs.

Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral rembourse la caisse d'assurance-emploi. Pour ce faire, il propose un plan de remboursement de la caisse sur dix ans, de façon à bonifier le régime et à assurer une réserve raisonnable en cas de crise économique.

Les surplus importants à la caisse d'assurance-emploi trouvent leur origine dans les coupures effectuées par le gouvernement libéral. Ces coupures ont eu pour conséquences de restreindre l'accès des chômeurs aux prestations d'assurance-emploi. Les femmes, les jeunes et les travailleurs des industries saisonnières ont été les plus touchés par ces réformes libérales. Pour éviter que dans l'avenir le gouvernement fédéral fixe arbitrairement les taux de cotisation à l'assurance-emploi pour générer des surplus et qu'il ne pige dans la caisse, il faut créer une caisse autonome d'assurance-emploi. Le Bloc Québécois a l'appui des syndicats et des patrons québécois, de même que celui de l'ensemble des partis d'opposition à la Chambre des communes.

Le Bloc Québécois exige la création d'une caisse autonome d'assurance-emploi.

Les travailleurs des industries saisonnières : mettre fin au « trou noir »

Les travailleurs qui œuvrent dans des entreprises dont le niveau d'activité fluctue selon les saisons sont nombreux. On les retrouve dans l'industrie des pêches, dans l'agroalimentaire, dans le tourisme et l'hôtellerie, etc. Le travail saisonnier est fréquent dans les régions, mais aussi dans les grands centres, compte tenu, notamment, de l'industrie touristique.

Tous les ans, plusieurs doivent faire face au « trou noir ». Il s'agit de la période, qui peut aller jusqu'à une dizaine de semaines, entre le moment de la fin des prestations d'assurance-emploi et la reprise du travail. Selon les données fédérales, près de 35 % des prestataires d'assurance-emploi se rendent jusqu'à la limite des semaines de prestations. En outre, il arrive parfois que les travailleurs saisonniers ne complètent pas suffisamment de semaines de travail pour se qualifier à l'assurance-emploi, perdant ainsi leur droit aux prestations. Une majorité de ceux-ci se retrouveront sans revenu pour une période plus ou moins longue.

Le Bloc Québécois croit qu'un statut particulier devrait être créé pour les travailleurs des industries saisonnières et qu'un seuil unique d'admissibilité de 420 heures devrait être établi pour cette catégorie de travailleurs.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement de mettre un terme au phénomène du *trou noir* en augmentant de 5 semaines la durée maximale des prestations, qui passeraient de 45 à 50 semaines.

Les jeunes : mettre fin à la discrimination

Au cœur des réformes qu'ils ont implantées, les libéraux ont imposé une clause qui fait en sorte que les nouveaux arrivants sur le marché du travail ou ceux qui y retournent après une période de deux ans – en majorité des femmes et des jeunes – doivent cumuler 910 heures de travail avant d'être admissibles à l'assurance-emploi, alors que le seuil d'éligibilité varie entre 420 et 700 heures pour les autres catégories de travailleurs.

Cette clause discriminatoire a eu pour conséquence d'empêcher les jeunes d'avoir accès à l'assurance-emploi. Au début des années 1990, pas moins de 52 % des chômeurs de moins de 25 ans recevaient des prestations d'assurance-emploi. Cette proportion est maintenant tombée à 16 % selon une étude de la Fédération des travailleurs du Québec.

Le Bloc Québécois exige l'abolition de la clause discriminatoire qui fait que les nouveaux arrivants sur le marché du travail doivent effectuer 910 heures de travail avant d'être admissibles à ce programme.

Les travailleurs âgés

Le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA), établi en 1988, permettait aux travailleurs âgés de 55 à 64 ans de bénéficier d'une période de prestation plus longue, afin de faire le pont jusqu'aux prestations de la Régie des rentes. Le programme a été aboli par les libéraux en mars 1997. En 1996, 11 700 personnes étaient pourtant inscrites au programme, à la suite de 900 congédiements.

Aucun programme permanent n'a été mis sur pied pour compenser l'abolition du PATA et pour venir en aide à ces travailleurs, qui ont pourtant payé des cotisations d'assurance-emploi toute leur vie et qui n'ont souvent plus la mobilité géographique ni la capacité d'adaptation pour se retrouver un emploi rapidement. Plusieurs fermetures d'entreprises récentes, entraînant au chômage des centaines de travailleurs âgés qui peuvent difficilement se reclasser, justifient la remise en place d'un tel programme.

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral instaure un nouveau Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA).

Les travailleurs autonomes

Les travailleurs autonomes représentent dorénavant 16 % de la population active, et leur proportion au sein du marché du travail continue de croître. Pourtant, ils ne sont pas assurables en vertu de la loi.

En mai 2001, le comité des ressources humaines, dans un rapport unanime, recommandait que le gouvernement fédéral envisage la création d'un cadre pour étendre l'application du régime d'assurance-emploi aux travailleurs autonomes. Le Bloc Québécois s'associe à cette recommandation.

Le Bloc Québécois propose d'établir un régime de participation volontaire à l'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes.

Les lois du travail

Le Québec a adopté une loi anti-briseurs de grève en 1977, une mesure qui aura permis des relations de travail beaucoup plus civilisées. Cette loi fait consensus au Québec aujourd'hui. Pourtant, 25 ans plus tard, le gouvernement fédéral refuse toujours d'adopter une telle loi pour les travailleurs sous juridiction fédérale. Cela a des répercussions très importantes comme en font foi les conflits de travail vécus par plusieurs milliers de travailleurs de Vidéotron, Radio-Canada ou Secur.

Les employés de Radio-Nord, en Abitibi-Témiscamingue, doivent encore subir les affres d'un conflit interminable. Le Bloc Québécois a proposé en octobre 2003 un projet de loi anti-briseurs de grève à la Chambre des communes. Le jour du vote, la plupart des députés libéraux ont voté contre ce projet de loi. Paul Martin, pour sa part, a pris bien soin de s'absenter de la Chambre ce jour-là, choisissant de se soustraire à ses obligations parlementaires afin de ne pas afficher ses véritables positions. Il est temps d'adopter une telle loi et de mettre fin à une situation où il existe deux catégories de travailleurs au Québec : ceux qui ont des droits sous le *Code du travail* du Québec et ceux qui n'en ont pas sous le *Code canadien du travail*.

Le Bloc Québécois déposera à nouveau un projet de loi anti-briseurs de grève à la Chambre des communes et reviendra à la charge tant qu'il ne sera pas adopté.

De même, le Québec permet le retrait préventif avec rémunération de la CSST pour les femmes enceintes. Au niveau fédéral, le retrait préventif est possible, mais sans rémunération autre que le programme d'assurance-emploi et encore, à condition que la travailleuse réussisse à se qualifier. Cela met les mères devant un dilemme déchirant : soit elles se retirent pour préserver leur santé ou celle de leur nourrisson et perdent leur salaire, soit elles gardent leur salaire en risquant leur santé ou celle de leur nourrisson. Enfin, la travailleuse qui se prévaut du retrait préventif en vertu de l'assurance-emploi risque d'épuiser ses semaines de prestations, ce qui la privera du congé de maternité auquel elle a droit.

Le Bloc Québécois a proposé à plusieurs reprises une législation qui permettra aux Québécoises d'avoir des droits et une protection uniformes. Il est temps de l'adopter et de mettre fin à une situation où il existe, là encore, deux catégories de travailleuses au Québec : celles qui ont des droits sous le *Code du travail* du Québec et celles qui n'en ont pas sous le *Code canadien du travail*.

Le Bloc Québécois déposera à nouveau un projet de loi qui permettra aux Québécoises d'avoir des droits et une protection uniformes en cas de retrait préventif.

L'économie sociale

Un essor sans précédent

Le secteur des entreprises d'économie sociale a pris une expansion considérable depuis les huit dernières années. Au Québec, ce secteur regroupe environ 6 000 entreprises, qui fonctionnent sur un mode coopératif ou sous un statut d'organisme à but non lucratif. Elles œuvrent dans une foule de domaines d'activités et se sont donné des mécanismes de fonctionnement démocratique.

Au Québec seulement, on évalue à 65 000 le nombre d'emplois créés par les entreprises d'économie sociale (en excluant les coopératives financières, les mutuelles d'assurance et les grandes coopératives agricoles). Ensemble, elles réalisaient en 2001 un chiffre d'affaires de 4,3 milliards \$. On les retrouve dans une foule de secteurs d'activité: les centres de la petite enfance et l'aide domestique, bien sûr, mais aussi la culture, les médias communautaires, l'environnement, l'habitation communautaire, le tourisme social, les centres de travail adapté, etc.

En plus de répondre à de nombreux besoins, l'économie sociale a une incidence positive sur le développement de nombreuses collectivités au Québec. Au plan économique d'abord, en permettant la création d'emplois de qualité qui stimulent l'activité économique, notamment en région. Au plan social ensuite, en favorisant l'entrepreneuriat collectif, l'accès à des services de qualité, de même que les valeurs démocratiques et la citoyenneté.

De concert avec une foule d'organismes dont les collectivités se sont dotées afin de se prendre en charge, elles incarnent ce *tiers secteur*, qui cherche à prendre sa place entre le secteur privé et le secteur gouvernemental.

Le gouvernement du Québec reconnaît et supporte l'économie sociale depuis 1996, compte tenu, notamment, de son apport en matière de création d'emplois. Ce support a pris plusieurs formes, mais il visait en particulier à favoriser la plus grande autonomie financière possible pour ces entreprises, en leur donnant accès à des sources de financement adaptées à leur réalité.

Avec le budget 2004, le gouvernement fédéral vient d'amorcer la même démarche de reconnaissance de l'économie sociale que le gouvernement du Québec. Il doit maintenant passer de la parole aux actes.

Le Bloc Québécois enjoint le gouvernement fédéral de revoir ses programmes de soutien économique afin de les rendre accessibles aux besoins spécifiques des entreprises d'économie sociale. Le gouvernement doit également s'assurer que les entreprises d'économie sociale puissent se prévaloir d'un meilleur accès à des sources de financement et de capitalisation permanentes adaptées à leurs caractéristiques.

Le vent de l'avenir : conjuguer développement économique et protection de l'environnement

En ce début de 21^e siècle, les changements climatiques constituent sans doute un des défis les plus importants auxquels est confrontée l'humanité. L'ampleur des conséquences liées à ce phénomène est étourdissante : augmentation des catastrophes naturelles comme les inondations, les feux de forêt, les tempêtes tropicales, les tempêtes de verglas ou les raz de marée ; baisse des niveaux de certains cours d'eau, inondations de terres habitées, migration et disparition de milliers d'espèces animales et fonte des calottes glacières.

Le Québec est bien placé pour faire plus que sa part dans la lutte aux changements climatiques, mais aussi pour en tirer un bénéfice économique considérable. Le Québec possède en effet deux atouts majeurs : de l'eau et du vent. L'hydroélectricité et l'énergie éolienne. Le vent pourrait bien devenir une des grandes richesses naturelles du Québec.

Ces avantages québécois sont cependant à risque. Actuellement, le plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto est conçu de telle façon qu'il soutient l'industrie des hydrocarbures et de l'automobile, plutôt que les énergies propres comme l'hydroélectricité et l'éolien ou le secteur manufacturier québécois. Cela va complètement à l'encontre des intérêts fondamentaux du Québec.

L'eau constitue certainement l'autre grande richesse naturelle du Québec. Le fleuve Saint-Laurent, par exemple, est à la fois un symbole de l'identité québécoise, une source d'eau potable, une voie navigable, un milieu naturel floral et faunique très riche et un attrait touristique majeur. Le Québec possède une des plus importantes réserves d'eau douce du monde, ainsi qu'un potentiel hydroélectrique important.

Mais l'intégrité naturelle du Saint-Laurent est menacée par les décisions du gouvernement fédéral. Le projet d'élargissement de la Voie maritime constitue la menace la plus sérieuse. L'érosion des berges et le contrôle du trafic maritime constituent également des enjeux majeurs.

Le sol québécois est souvent oublié lorsqu'il est question d'environnement. Pourtant, les milliers de sites contaminés qui jonchent le territoire québécois sont à la source de nombreuses contaminations de nappes phréatiques et de cours d'eau et demeurent inutilisables pour l'habitation humaine. Le gouvernement fédéral a fort à faire⁷ pour nettoyer ses propres sites contaminés et pourtant, il laisse certains promoteurs privés importer des sols contaminés de l'extérieur pour qu'ils soient traités au Canada. Tout cela va à l'encontre des intérêts fondamentaux du Québec.

La qualité de l'alimentation des Québécoises et les Québécois est un facteur important de santé publique. Au cours des dernières années, la question de la sécurité alimentaire a été au cœur d'un vaste débat de société. Les aliments qui contiennent des organismes génétiquement modifiés (OGM), par exemple, inquiètent beaucoup les consommateurs. Tandis que les agriculteurs s'inquiètent de la prolifération des cultures OGM dans les champs et de la contamination de ces

⁷ Même avec les fonds annoncés au cours du budget du 23 mars, qui sont insuffisants.

OGM dans les cultures qui en sont exemptes. Les Québécoises et les Québécois sont très majoritairement en faveur de l'étiquetage obligatoire des aliments qui contiennent des OGM. Pourtant, le gouvernement fédéral va à l'encontre de cette opinion, en refusant d'imposer une telle pratique. Cela va à l'encontre des intérêts des Québécoises et des Québécois.

La protection de l'environnement a longtemps été opposée à la croissance économique, comme si l'une devait nécessairement se faire aux dépens de l'autre. Ce raisonnement ne tient plus aujourd'hui. La croissance économique durable passe par des pratiques environnementales durables. La conciliation de ces deux objectifs constitue le défi par excellence des sociétés en ce début du 21^e siècle. Le Québec est en position d'en tirer profit comme peu d'autres nations. Il faut saisir cette occasion.

La mise en œuvre du Protocole de Kyoto

Les contradictions de l'approche canadienne

À la suite d'une longue bataille du Bloc Québécois à la Chambre des communes, le gouvernement fédéral a enfin ratifié le Protocole de Kyoto, le 17 décembre 2002. Cette ratification signifie que le Canada s'engage à ramener ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à un niveau inférieur de 6 % à ce qu'il était en 1990.

Si le Bloc Québécois a accordé une si grande importance à la ratification du Protocole de Kyoto, c'est qu'il est convaincu de deux choses :

- Il est urgent, pour le Québec et le Canada, de contribuer à la lutte contre les changements climatiques en réduisant leurs émissions de GES ;
- Le Québec peut en tirer un important avantage économique.

Malheureusement, les décisions prises par Ottawa jusqu'ici favorisent l'industrie des hydrocarbures et font en sorte que les émissions de GES du Canada vont continuer d'augmenter plutôt que de diminuer au cours des prochaines années, tandis que le Québec sera pénalisé pour son bilan positif, plutôt que d'en être avantagé. Le gouvernement libéral a adopté l'approche du « pollueur-payé », plutôt que celle du pollueur-payeur.

Dans ces conditions, on voit mal comment le Canada pourra remplir ses engagements internationaux. Car le principal facteur de croissance des gaz à effet de serre au Canada depuis dix ans, c'est la production et la combustion de pétrole, de charbon et de gaz naturel.

Le plan d'action d'Ottawa : recette pour un désastre

En novembre 2002, le gouvernement a produit le *Plan du Canada sur les changements climatiques*. Ce plan, qui laisse toujours un trou de 60 mégatonnes (MT) d'émissions de GES⁸, vise les mauvaises cibles et est particulièrement injuste pour le Québec.

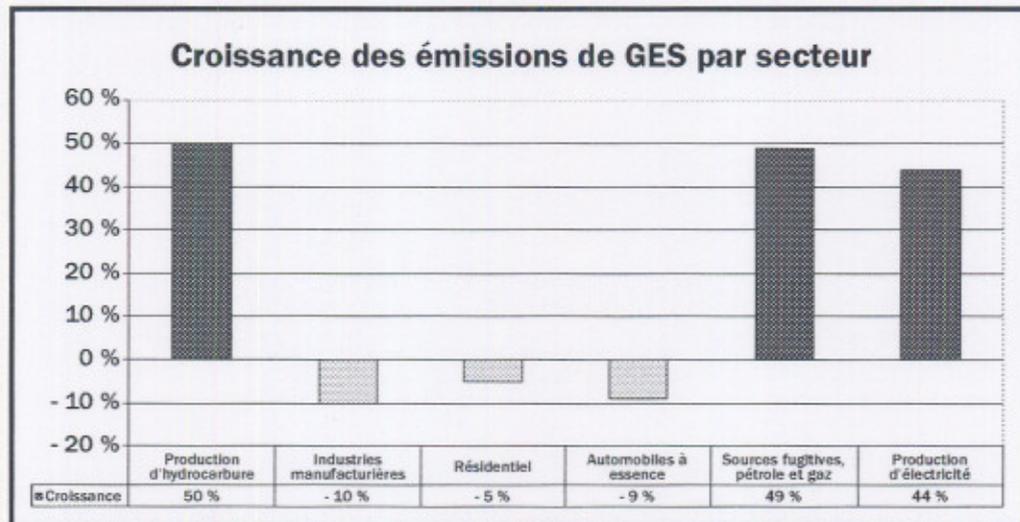
La mauvaise cible des libéraux

Le *Plan du Canada sur les changements climatiques* épargne largement l'industrie de la production des hydrocarbures et cible le Québec et ses industries manufacturières. Il comprend un système de cible de réduction totalisant 55 mégatonnes pour les plus gros pollueurs, ce qui est peu. Rappelons par exemple que le secteur de l'énergie est à lui seul responsable de 98,7 % de la hausse des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990.

Le gouvernement fédéral fait donc fausse route, en voulant faire porter le fardeau de la réduction de manière disproportionnée sur les propriétaires de résidence ou encore aux industries manufacturières québécoises, puisque ce secteur a diminué ses émissions depuis 1990. En fait, il est

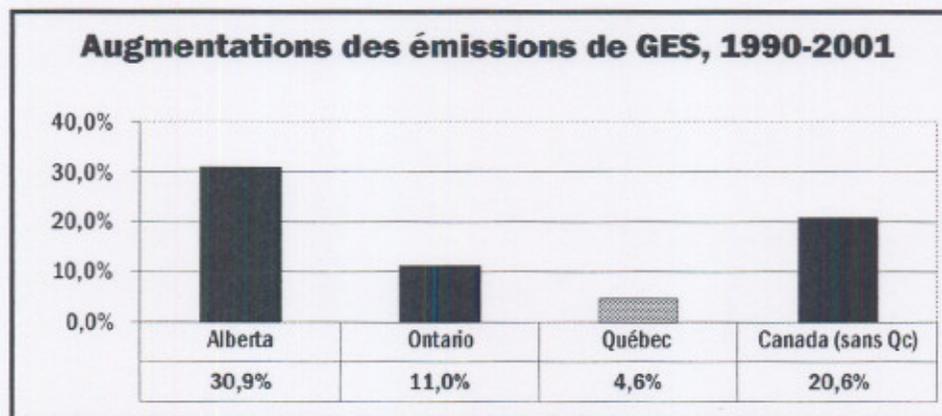
⁸ Le plan contient des mesures pour une réduction d'ensemble de 180 MT, alors qu'on estime que la réduction à effectuer pour atteindre l'objectif du Canada sera au minimum de 240 MT.

clair que la croissance des émissions de GES origine principalement du secteur de la production et de la combustion des hydrocarbures⁹:



Source : Inventaire canadien des gaz à effet de serre 1990-2001, Division des gaz à effet de serre, Environnement Canada

Il est clair que cette croissance est loin d'être le fait du Québec :

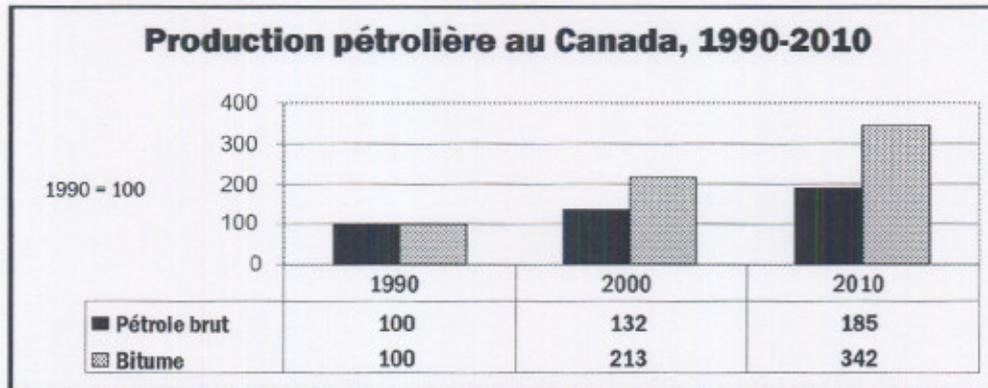


Source : Environnement Canada

Et il est tout aussi clair que le gouvernement libéral a l'intention d'accroître considérablement la production d'énergie à partir des hydrocarbures au cours des prochaines années. Dans une étude du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie, composé du Mexique, des États-Unis et du Canada, les prévisions pour le Canada font état d'une augmentation considérable de la production de pétrole brut et de pétrole produit à partir des sables bitumineux, celle-ci triplant entre 1990 et 2010¹⁰:

⁹ La catégorie exclut les véhicules sport utilitaires (SUV) dont les émissions ont augmenté de 81 % depuis 1990.

¹⁰ La situation énergétique en Amérique du Nord. Le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie, juin 2002.



Source : Groupe de travail nord-américain sur l'énergie

Il y a un fort risque qu'en plus de manquer sa cible, le gouvernement aura créé de nombreux programmes coûteux et mal gérés qui n'auront en bout de piste aucun impact notable sur le niveau d'émissions canadiennes de GES. Le plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, dans sa mouture actuelle, risque d'obtenir des résultats semblables à celui du Registre des armes à feu.

Le Bloc Québécois s'opposera farouchement à ce que l'industrie des hydrocarbures soit exemptée, en tout ou en partie, de sa juste part des efforts de réduction des émissions de GES du Canada.

Une approche inéquitable pour le Québec

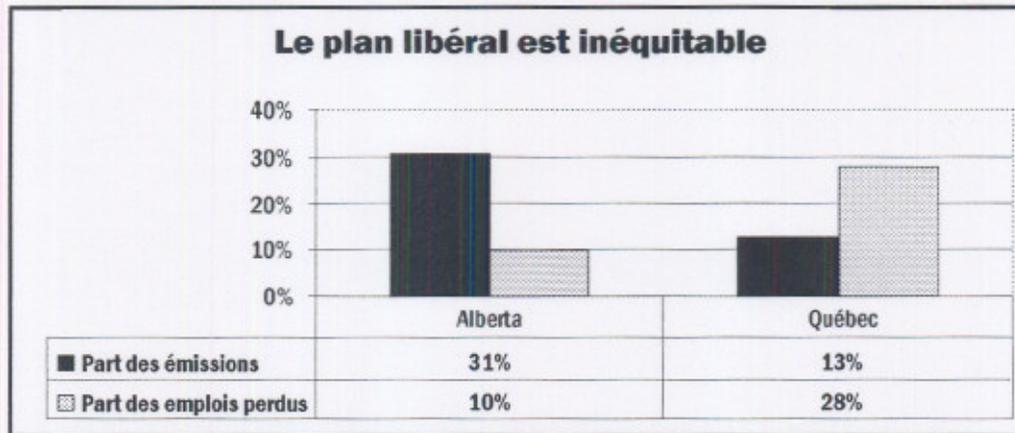
Le plan déposé par le gouvernement fédéral est particulièrement inéquitable pour le Québec. En mai 2002, le gouvernement fédéral a rendu public un « document de discussion » sur les stratégies possibles pour réduire ses émissions canadiennes de gaz à effet de serre (GES). Ce document étudiait quatre options de mise en œuvre et les quatre options impliquaient un bénéfice économique net pour le Québec.

L'option 1, fondée sur l'établissement d'un marché des permis échangeables au Canada, était la plus favorable pour le Québec, la plus favorable pour l'économie canadienne et la plus rationnelle économiquement pour l'atteinte des objectifs de Kyoto. Cette option a été rejetée par le gouvernement libéral, tout comme les trois autres.

Le plan actuel utilise 2010 comme année de référence à partir de laquelle des efforts précis de réduction seront exigés. Cette approche est inéquitable, car elle ne permet pas de prendre en compte les efforts passés et actuels et encourage les pollueurs à polluer davantage d'ici 2010. En outre, Ottawa se déclare prêt à financer des projets de l'industrie des hydrocarbures, une politique du « pollueur-payé ».

Le gouvernement fédéral a évalué les impacts de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto sur la création d'emplois. Les résultats montrent que le Plan fédéral est particulièrement inéquitable, puisqu'il récompense les pollueurs et punit ceux qui polluent moins. Le Québec, qui pollue moins, perd plus d'emplois, tandis que l'Alberta qui pollue davantage, perd moins d'emplois¹¹.

¹¹ En fait, il ne s'agit pas d'emplois perdus, mais plutôt d'emplois qui n'ont pas été créés à cause d'une croissance économique moins forte.



Source : Gouvernement du Canada et Bloc Québécois

Le Bloc Québécois n'acceptera jamais un plan fédéral de mise en œuvre du Protocole de Kyoto qui ferait porter un fardeau disproportionné au Québec.

Le plan du Bloc Québécois

À l'automne 2002, le Bloc Québécois a déposé son propre plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Il vise à répartir les efforts de réduction entre les provinces et à offrir une solution économique permettant au Canada de remplir ses engagements internationaux. Ce plan est basé sur deux principes :

- le respect du principe du pollueur-payeur pour une répartition équitable des efforts de réduction ;
- le respect des compétences du Québec en matière d'environnement, de ressources naturelles et de production manufacturière.

Et il comporte aussi deux éléments principaux : la répartition des efforts de réduction sur une base territoriale et la création d'un système de permis échangeables. Il est inspiré de ce qui a été accompli par l'Union européenne, où un plan de répartition des efforts de réduction des gaz à effet de serre (GES) a été conclu en deux ans. Rappelons qu'au Canada, aucun plan de répartition territoriale n'a été adopté.

L'approche européenne

L'approche européenne permet de prendre en compte différents critères dans l'établissement de la répartition des efforts de réduction des GES :

- la taille de la **population** et la croissance démographique ;
- le **niveau de vie et de développement économique**: on accorde un certain droit à une croissance économique supérieure ;
- la **structure économique**: la dominance des secteurs primaires, secondaires ou tertiaires influencent les possibilités de réduction des émissions ;

- **l'efficacité énergétique** : l'application de restrictions égales des émissions dans tous les pays désavantagerait ceux ayant déjà consenti un effort important et obtenu une meilleure efficacité;
- **la diversification des combustibles primaires** : un pays avec plus de ressources différentes a plus de possibilités de réduire ses émissions;
- **le climat** : chauffage et climatisation.

Pour le bénéfice du *Processus national sur le changement climatique*, deux firmes de consultants¹² ont appliqué le modèle européen en l'adaptant au contexte canadien. Ils ont appliqué l'approche européenne aux provinces et territoires, plutôt qu'aux pays dans le cas européen.

Les résultats sont résumés dans le tableau suivant. La deuxième colonne présente comment l'effort serait réparti entre les provinces et territoires. La troisième colonne correspond aux réductions des émissions que chaque province devra réaliser pour que le Canada parvienne à atteindre son objectif de Kyoto :

Quotas d'émissions selon le modèle triptyque canadien -6%		
Région	Partage du fardeau en 2010 ¹³	Objectif par rapport à 1990
Terre-Neuve	-1%	+56%
IPE	0%	-24%
Nouvelle-Écosse	3%	-19%
Nouveau-Brunswick	2%	+13%
<i>Québec</i>	5%	0%
Ontario	22%	-8%
Manitoba	4%	-9%
Saskatchewan	14%	-17%
Alberta	40%	-8%
C-B et territoires	11%	-2%
Total Canada	100%	-6%

Cette répartition de l'effort de réduction est équitable, car elle est tout à fait semblable à la part des augmentations d'émissions des GES par chaque province entre 1990 et 2000.

Le Bloc Québécois propose un plan équitable de mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Les efforts de répartition des émissions polluantes seront répartis sur une base territoriale.

Une bourse des permis échangeables

L'instrument privilégié par le Bloc Québécois pour l'atteinte des objectifs de Kyoto est celui d'une bourse des permis échangeables installée à Montréal, la place financière spécialisée dans ce type de transaction au Canada. Ce mécanisme a fait ses preuves, notamment aux États-Unis où il aura

¹² Cheminfo Services Inc. de Toronto et Ecofys Energy and Environment d'Utrecht dans les Pays-Bas.

¹³ À noter que la part de réduction dans l'objectif canadien est calculée selon les émissions estimées en 2010.

permis de réduire considérablement le niveau des émissions de soufre dans les années 90. Le Royaume-Uni a également instauré en 2002 son propre système de permis échangeables et ceux-ci sont vendus aux enchères.

Le Bloc Québécois propose de retenir un système de permis échangeables fonctionnant à partir d'une bourse installée à Montréal. Ces permis seront vendus aux enchères à un prix de départ de 10 \$ la tonne. Les fruits de cette vente aux enchères seront répartis entre les provinces selon leur part respective des efforts à fournir. Chaque province pourra ensuite utiliser cet argent pour soutenir les secteurs qu'elle voudra.

À partir des chiffres du gouvernement fédéral, le Bloc Québécois estime qu'un tel mécanisme aura un impact positif de 10 \$ par habitant au Canada en 2012 par rapport au statu quo. Au Québec, il aura un impact positif de 12 \$ par habitant, tandis qu'en Alberta, il aura un impact négatif de 18 \$ par habitant. Rappelons qu'en 2003, le PIB en Alberta était de 52 751 \$ par habitant contre une moyenne de 37 641 \$ au Canada. Quant à l'impact sur le prix du pétrole au Canada, les estimations font état d'une augmentation d'au maximum 2 %, soit moins d'un cent le litre.

Le comparer, c'est l'adopter

Le plan déposé par le gouvernement libéral ne permettra pas au Canada de remplir ses engagements internationaux en réduisant ses émissions de GES de 6 % par rapport au niveau de 1990. Il n'est pas efficace au plan économique, puisque le gouvernement fédéral prévoit qu'il aura un impact négatif sur l'économie canadienne. Enfin, ce plan est particulièrement inéquitable pour le Québec en favorisant les pollueurs.

Le plan du Bloc Québécois permettra au Canada de remplir ses engagements internationaux. Il est efficace au plan économique, puisqu'il aura un impact positif sur l'économie canadienne et qu'il évitera au gouvernement fédéral de s'engager dans un autre programme ruineux dont il a le secret. Enfin, ce plan est équitable puisqu'il répartit les efforts entre les provinces en fonction de leur part respective de l'augmentation des émissions de GES – principe du pollueur-payeur – et qu'il prend en compte toute une série de critères socio-économiques.

Le Bloc Québécois soutiendra la création d'une bourse des permis échangeables à Montréal.

L'industrie automobile doit aussi faire sa part

L'industrie de l'assemblage des automobiles n'a aucun objectif de réduction dans le cadre du protocole de Kyoto et la loi qui permettrait de rendre les véhicules moins polluants n'est pas encore sur la table. Cette industrie est entièrement concentrée en Ontario. Depuis octobre 2000, le gouvernement a annoncé qu'il négocierait avec l'industrie automobile pour améliorer de 25 % en moyenne l'efficacité énergétique des véhicules d'ici 2010.

Or, force est de constater que le gouvernement refuse de procéder de manière réglementaire dans ce cas, ce qui garantirait pourtant une importante et nécessaire réduction des émissions dans ce secteur.

Le Bloc Québécois s'assurera que le gouvernement fédéral utilise l'approche réglementaire afin d'améliorer l'efficacité énergétique des véhicules automobiles de 25 % d'ici 2010.

Les grandes compagnies pétrolières ont assez abusé!

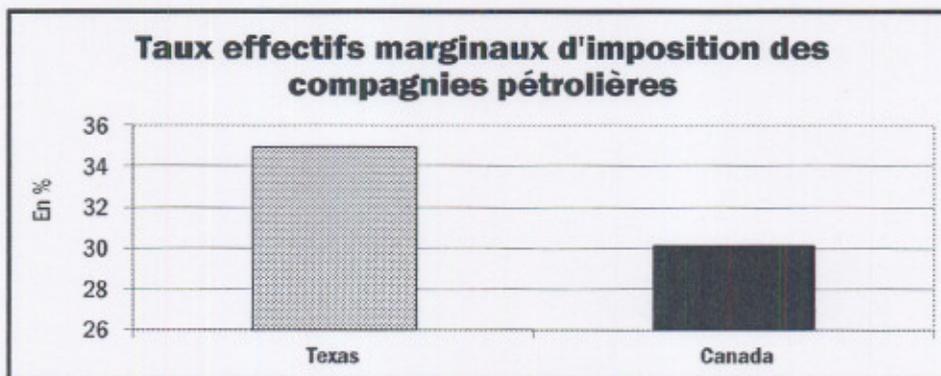
Depuis plusieurs années, les grandes compagnies pétrolières profitent de leur intégration verticale en imposant des coûts de vente toujours plus élevés de production et de raffinage, des coûts qui se répercutent ensuite au prix à la pompe. Les profits de ces grandes pétrolières sont toujours plus élevés et, au cours des dernières années, ces hausses de profits ont atteint des niveaux indécents, comme en fait foi le tableau suivant :

Bénéfices nets des grandes pétrolières

Compagnies	1 ^{er} trimestre 2002	1 ^{er} trimestre 2003	Hausse en % 2002 vs 2003
Esso -Imperiale	110 M\$	538 M\$	+ 389%
Husky	126 M\$	406M\$	+ 222%
Suncor	90 M\$	368 M\$	+ 309%
Shell	93 M\$	216 M\$	+ 132%
Pétro-Canada	88 M\$	584M\$	+ 564%

De plus, l'industrie pétrolière est à la source de la presque totalité des nouvelles émissions de gaz à effet de serre au Canada depuis 1990. D'après Statistique Canada, les entreprises américaines contrôlent 44 % de l'actif et 53 % des revenus d'exploitation déclarés par la branche de l'extraction de pétrole, de gaz et de charbon. Cela signifie qu'une bonne partie des bénéfices des grandes pétrolières prend la route des États-Unis. Rien ne justifie un soutien gouvernemental à cette industrie.

C'est pourtant exactement ce que fait le gouvernement libéral de Paul Martin. En octobre 2003, le gouvernement libéral a adopté le projet de loi C-48 faisant du Canada l'endroit où les compagnies pétrolières ont le meilleur régime fiscal en Amérique du Nord, surpassant même le Texas de George W. Bush :



Le Bloc Québécois s'oppose à ce geste absurde qui consiste à récompenser l'industrie pétrolière. Le gouvernement fédéral devrait faire exactement l'inverse et imposer aux pétrolières une surtaxe sur les profits excessifs. Cela aurait pour avantage de taxer la pollution et de décourager les profits excessifs et abusifs de cette industrie.

Le Bloc Québécois propose l'augmentation de la surtaxe sur les profits des grandes compagnies pétrolières.

À la suite des interventions du Bloc Québécois, le Comité de l'industrie de la Chambre des communes a proposé la création d'un Office de surveillance du secteur pétrolier. Les hausses des prix des produits pétroliers se multiplient à intervalles réguliers et c'est pourquoi il est nécessaire d'agir rapidement en répondant favorablement et sans délai à la recommandation du comité. Ça fait déjà trop longtemps que les consommateurs sont victimes des fluctuations injustifiées des prix de l'essence. La ministre de l'Industrie doit créer ce chien de garde de l'industrie pétrolière pour assurer un traitement équitable aux consommateurs.

Le Bloc Québécois exige la création d'un Office de surveillance du secteur pétrolier

Donner des dents à la Loi sur la concurrence

À chaque fois qu'une plainte a été portée contre les pétrolières en vertu de la *Loi sur la concurrence*, aucune accusation n'a pu être portée. En fait, ces plaintes ont été l'occasion pour le Bloc Québécois de constater que la *Loi sur la concurrence* du Canada était l'une des plus faibles du monde industrialisé. Il est temps de réviser cette loi et de lui donner des dents pour contrer les pratiques abusives.

Le Bloc Québécois exige une révision complète de la Loi sur la concurrence en vue de la renforcer.

Les éoliennes : une énergie propre pour le Québec

Pour répondre aux exigences de Kyoto, le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral change de cap et qu'il soutienne le secteur des énergies renouvelables plutôt que l'industrie du pétrole et du charbon. Le Bloc Québécois propose un plan d'investissement qui permettra de créer 25 000 emplois de qualité, principalement dans l'Est du Québec.

Le gouvernement libéral, pour sa part, a été et demeure un fervent partisan de l'exploitation des énergies fossiles au Canada. De 1970 à 1999, Ottawa a versé 66 milliards \$ de subventions directes à l'industrie des énergies fossiles (charbon, gaz naturel et pétrole), contre un maigre 329 millions \$ à l'industrie de l'énergie renouvelable. Ottawa a également subventionné le secteur nucléaire, tandis que pas un sou n'allait à l'énergie hydroélectrique :

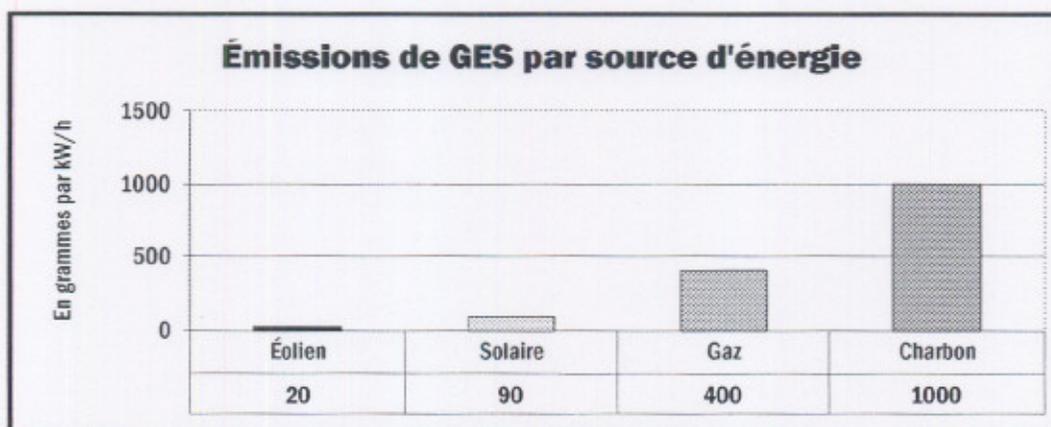
Subventions directes du gouvernement fédéral			
Période	Pétrolière	Nucléaire	Renouvelable
	<i>en million \$</i>		
Versement depuis 1970	66 272	6 000	329
1998-1999	78	126	15
Moyenne des années 1990	280	167	8

Source : Bibliothèque du Parlement canadien

Le soutien du gouvernement fédéral envers l'industrie des hydrocarbures, à même les impôts des Québécoises et des Québécois, va à l'encontre des intérêts fondamentaux du Québec au plan environnemental, mais aussi au plan économique. Le Bloc Québécois propose plutôt de privilégier les sources d'énergie propre comme l'éolien.

L'éolien : la source d'énergie la plus propre

Selon des calculs publiés dans la revue *Science et avenir* de juillet 2002, l'éolien est la source d'énergie la plus propre qui soit, devant le solaire et, bien sûr, les hydrocarbures :



La filière éolienne

Depuis 1996, l'industrie de l'énergie éolienne a connu une croissance annuelle moyenne de 30 %. L'Allemagne est le pays qui opte le plus pour cette forme d'énergie ; elle possède 40 fois plus de puissance installée que le total canadien. À elle seule, l'Europe possède presque 75 % des éoliennes du monde.

Puissance éolienne installée en Mw et part mondiale 2002		
Allemagne	8 753	35.8%
États-Unis	4 245	17.3%
Espagne	3 335	13.6%
Danemark	2 417	9.9%
Inde	1 507	6.2%
Chine	399	1.6%
Canada	207	0.8%
Total	24 471	100%

Source : WindPower monthly

De son côté, le Canada se retrouvait très loin du peloton de tête avec seulement 207 mégawatts installés. Le Québec compte pour 50 % de cette production, ce qui demeure minime par rapport à son potentiel (concentré en Gaspésie, sur la Côte-Nord et dans le Nord du Québec). Selon les spécialistes, le Québec offre le plus grand potentiel éolien en Amérique du Nord.

L'éolien : synonyme de création d'emplois...

Le département de l'Énergie des États-Unis affirme que l'énergie éolienne crée plus d'emplois par dollar investi que n'importe quelle technologie – cinq fois plus que dans les cas de l'énergie thermique (charbon) et du nucléaire.

Actuellement, Hydro-Québec est prête à acheter 1 000 MW d'énergie éolienne, à condition que de 40 à 60 % des composantes de ces éoliennes aient été fabriquées dans l'Est du Québec. Cela signifie la création potentielle de milliers d'emplois.

Le Bloc Québécois propose des investissements qui, à terme, permettront à Hydro-Québec d'acheter davantage de mégawatts d'énergie éolienne à très bon prix, ce qui permettrait la création d'emplois supplémentaires.

Un plan pour créer 25 000 emplois au Québec

Contrairement au gouvernement fédéral, les Québécoises et les Québécois ont déjà fait le choix du développement durable au plan énergétique. C'est pourquoi le Bloc Québécois propose un plan d'investissement qui permettra de créer 25 000 emplois, principalement dans l'Est du Québec, en investissant 2,1 milliards \$ sur 10 ans dans le secteur éolien :

Bonification du programme fédéral (EPEE)

	Plan du Bloc Québécois	Programme actuel EPEE
Montant du programme	2,1 milliards \$ / 10 ans	260 millions \$ / 15 ans
<i>Encouragement à la production par kW/h</i>	0,02 \$	0,01 \$
<i>Impact sur la capacité de production d'énergie éolienne</i>	4 000 MW	1 000 MW
<i>Emplois créés au Québec</i>	25 000	6 000

- L'enveloppe actuelle du Programme d'encouragement à la production d'énergie éolienne (EPEE) n'offre même pas de quoi construire 15 éoliennes par année¹⁴.
- Les paramètres du programme EPEE font en sorte que seulement 300 des 1000 MW qu'Hydro-Québec veut mettre en chantier sont admissibles à la subvention moyenne de 1 cent par kilowatt-heure.

Le Bloc Québécois propose donc de faire passer l'enveloppe du programme EPEE de 260 millions \$ sur 15 ans à 2,1 milliards \$ sur 10 ans (2004-2014); de doubler l'incitatif par le programme actuel, qui passerait de 1 à 2 cents le kilowatt/heure; et de quadrupler l'impact du programme pour assurer l'installation de 4000 mégawatts.

¹⁴ En supposant un coût d'un million \$ pour une éolienne d'une capacité de 1,2 mégawatt.

L'eau

Non à l'élargissement de la Voie maritime

Trop longtemps, le Saint-Laurent a été considéré par le gouvernement fédéral comme une simple voie navigable qui permet aux navires commerciaux de passer des Grands Lacs à l'océan Atlantique. Le Saint-Laurent est beaucoup plus que cela.

Le fleuve Saint-Laurent est au cœur du Québec sur les plans géographique, économique, symbolique et écologique. Il est tellement présent dans la vie des Québécoises et des Québécois que nous avons parfois tendance à l'oublier ou à le prendre pour acquis. Il représente pourtant une grande richesse. Et il est menacé.

Le projet d'élargissement de la Voie maritime proposé par le gouvernement canadien et l'armée américaine (par l'entremise du US Corps of Engineers) constitue la plus grande menace à l'intégrité écologique du Saint-Laurent pour les années à venir. Ce projet coûteux estimé à 20 milliards \$ vise à permettre la navigation des Panamax (une catégorie de cargos géants) des Grands Lacs à l'Atlantique en passant par la voie maritime.

Ce projet ferait baisser le niveau de l'eau, condamnant ainsi plusieurs milieux humides qui ont été protégés et restaurés à grands frais ces dernières années. Le dragage du fleuve ferait en sorte de soulever des sédiments contaminés aux métaux lourds, accentuant la pollution et mettant en danger des espèces marines. Le passage de navires toujours plus gros et plus nombreux augmenterait le risque de catastrophe écologique, tandis que la présence d'espèces envahissantes comme la moule zébrée irait en croissant. Enfin, le passage de cargos de 1 000 pieds de long ne pourrait qu'aggraver le problème déjà inquiétant de l'érosion des berges.

Le projet d'élargissement de la Voie maritime, en plus de menacer très sérieusement l'intégrité écologique du fleuve, serait dommageable pour l'économie québécoise, puisque les ports du Saint-Laurent seraient ainsi marginalisés.

Le Bloc Québécois a participé à la création d'une coalition de groupes environnementaux et de citoyens qui s'opposent à ce projet. Le Bloc Québécois et la coalition demandent donc au gouvernement fédéral de se retirer de ce projet aussi dommageable que controversé.

Le Bloc Québécois fait de son opposition au projet d'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent une priorité de son action politique.

L'érosion des berges

Le phénomène d'érosion des berges du Saint-Laurent prend des proportions de plus en plus inquiétantes à chaque année. Au moyen de récentes études et d'anciennes photographies aériennes, les scientifiques ont découvert que 25 % des 1 500 kilomètres de berges entre Cornwall et Québec affichent des signes d'érosion active. On estime que 2 000 hectares d'habitat ont été perdus depuis les années 1960 au moment où des niveaux d'eau exceptionnellement élevés ont affaibli l'intégrité des berges.¹⁵

¹⁵ Environnement Canada

C'est la navigation commerciale et la vitesse trop élevée des navires qui constituent les principales causes de l'érosion des berges. Actuellement, des mesures volontaires ont été adoptées par l'industrie maritime, limitant la vitesse à dix nœuds. Bien que ces mesures aient entraîné certains progrès, elles demeurent nettement insuffisantes. Une sérieuse offensive de la Garde côtière visant à limiter la vitesse des navires en imposant des amendes aux contrevenants est nécessaire.

Les municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent ont particulièrement souffert des compressions financières dictées par Paul Martin alors qu'il était ministre des Finances. Rappelons-nous que l'obsession de la lutte au déficit mené par le gouvernement fédéral a contribué à réduire progressivement les fonds alloués au programme de protection des rives avant de l'abolir complètement en 1997.

Le Bloc Québécois déposera un projet de loi visant à interdire aux navires de dépasser la vitesse de dix nœuds sur une portion de la Voie maritime entre Sorel et Contrecoeur.

D'autre part, il existe des moyens de protéger les berges, mais ceux-ci sont coûteux. Le gouvernement fédéral, qui est responsable de ce problème, doit créer un nouveau programme de restauration des berges, de façon à soutenir les efforts des riverains en ce sens.

Le Bloc Québécois demandera la création d'un programme de restauration des berges du Saint-Laurent.

Les pilotes du Saint-Laurent

Le Bloc Québécois s'oppose fermement au projet du gouvernement libéral d'amender la Loi sur le pilotage pour permettre à tous les armateurs canadiens d'emprunter la voie navigable du Saint-Laurent avec leurs navires sans avoir recours aux services des pilotes spécialisés. Ce projet ne vise qu'à diminuer les coûts des armateurs au détriment de la sécurité environnementale.

Pour le trajet entre les Escoumins et Québec, il en coûte 1800 \$ pour obtenir les services d'un pilote du Bas Saint-Laurent possédant l'expertise nécessaire à la conduite sécuritaire des navires dans le fleuve, dont la navigabilité est compliquée par la présence de hauts-fonds, écueils, courants, marées et des autres navires à proximité. Cela vaut-il la peine de sauver cette somme pour ensuite devoir imposer le lourd poids financier d'une crise écologique ? Exxon avait fait des pressions, en Alaska, pour ne plus avoir recours à une telle forme de pilotage. Le résultat est connu : des millions \$ en dommages environnementaux et quelque 100 000 oiseaux de mer morts des suites du naufrage du pétrolier. On sait très bien qu'un tel naufrage aurait des conséquences tout aussi catastrophiques aux niveaux environnemental et économique sur le fleuve Saint-Laurent.

Le Bloc Québécois s'oppose au projet du gouvernement libéral d'amender la Loi sur le pilotage pour permettre aux armateurs canadiens d'emprunter la voie navigable du Saint-Laurent avec leurs navires sans avoir recours aux services de pilotes spécialisés.

Les sols contaminés : non à Belledune

Le Bloc Québécois soutient la demande des regroupements écologistes et des citoyens de la Baie des Chaleurs qui exigent un moratoire sur le projet de construction d'un incinérateur pour les sols contaminés au créosote et aux hydrocarbures à Belledune au Nouveau-Brunswick, sur le bord de la Baie des Chaleurs, jusqu'à ce qu'une étude d'impact indépendante ait été réalisée.

Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral utilise les articles de la Loi sur les pêches pour imposer un moratoire sur le projet de construction d'un incinérateur à Belledune d'ici à ce qu'une étude d'impact ait été réalisée. Le Bloc Québécois exige que l'importation de sols contaminés au Canada soit interdite.

L'hydroélectricité

Le Québec a un potentiel hydroélectrique encore très vaste. Ce potentiel permettrait à Hydro-Québec d'augmenter considérablement sa production hydroélectrique, une source d'énergie propre. Les ententes conclues entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones ouvrent la voie à une nouvelle phase d'exploitation des ressources hydrauliques du Québec, au bénéfice des peuples québécois et autochtones. Ce potentiel pourrait atteindre 25 000 MW.

Les ravages causés par les émissions de gaz à effet de serre ont par ailleurs relativisé l'impact environnemental que peuvent avoir les barrages hydroélectriques. Conjugée avec les ententes du Québec avec les nations autochtones, cette nouvelle donne devrait normalement permettre au Québec, en partenariat avec les nations autochtones concernées, de lancer l'équivalent d'une nouvelle Baie James. Mais il y a encore un obstacle : le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral a toujours refusé d'harmoniser sa politique d'évaluation environnementale avec celle du gouvernement du Québec. Cela fait en sorte de ralentir considérablement les projets de barrages hydroélectriques québécois.

Le Bloc Québécois fera en sorte que le gouvernement fédéral harmonise sa politique d'évaluation environnementale avec celle du gouvernement du Québec, de façon à raccourcir les délais de mise en œuvre des barrages hydroélectriques québécois¹⁶.

¹⁶ Au moment d'écrire ces lignes, un projet d'entente entre Québec et Ottawa sur cette question serait sur le point d'être signé.

La biodiversité et les OGM

Le Bloc Québécois a fait part depuis longtemps de ses préoccupations face à l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés, aux zones de protection qui sont insuffisantes et au manque de transparence du gouvernement fédéral. Le Bloc Québécois réclame aussi depuis longtemps que le Canada ratifie le Protocole de Cartagena sur les OGM et la biosécurité, qui vise à mettre en place des balises de contrôle sur ce type de culture.

En ne faisant aucun effort pour parvenir à la ratification du protocole de Cartagena ou à l'imposition de normes d'étiquetage obligatoire des OGM et en appuyant le recours américain contre le moratoire européen sur l'importation d'OGM, le gouvernement de Paul Martin a écarté tout principe de précaution qui permettrait de prévenir d'éventuelles nuisances environnementales ou agroalimentaires et il a pris le parti de l'industrie biotechnologique, au détriment de la volonté et de la santé des Québécoises et des Québécois.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de refuser la demande d'homologation du blé génétiquement modifié *Roundup Ready* de Monsanto Canada. Les risques, tant pour les producteurs de céréales que pour les exportateurs, sont trop grands. D'importants marchés, comme les pays membres de l'Union européenne et la Corée, ont déjà déclaré qu'ils n'accepteraient pas de blé génétiquement modifié et il est pratiquement impossible de garantir la parfaite ségrégation du blé génétiquement modifié. Cette variété peut à tout moment contaminer le blé non modifié, que ce soit lors du transport, de la manutention ou par la pollinisation croisée.

Le Bloc Québécois continuera d'exiger l'étiquetage obligatoire des OGM, la ratification par le Canada du Protocole de Cartagena, la mise en place de zones de protection contre les semences OGM et le rejet des demandes d'homologation de blé génétiquement modifié par le gouvernement fédéral.

Alerte aux pesticides

Il existe approximativement 400 ingrédients actifs de toutes sortes dans les 6 000 pesticides homologués au Canada. Plus de 300 de ces ingrédients ont été approuvés avant 1981 et plus de 150 avant 1960. Le gouvernement fédéral reconnaît depuis plus de 20 ans qu'il faut procéder à une réévaluation de ces ingrédients afin de tenir compte des nouvelles normes de protection de la santé et de l'environnement.

En 1988, le Vérificateur général mettait en lumière les lacunes du programme de réévaluation et en 1999, la Commissaire à l'environnement indiquait que « faute de programme de réévaluation efficace, il n'existe aucune assurance que les Canadiens ne sont pas exposés à des risques inacceptables. »

Le Bloc Québécois propose d'accélérer la réévaluation des ingrédients actifs contenus dans près de 6 000 pesticides homologués au Canada.

La culture

La culture québécoise existe et elle constitue l'un des éléments fondamentaux de la différence québécoise. Elle est reconnue au Québec et à l'étranger pour son dynamisme et son originalité. Les Québécoises et les Québécois sont friands des productions culturelles québécoises : la radio et la télévision, bien sûr, mais aussi le cinéma, le théâtre, la danse, et ce, tout en demeurant très ouverts aux productions culturelles étrangères.

Pourtant, le gouvernement fédéral refuse de reconnaître la réalité spécifique de la culture québécoise. Pour lui, elle n'est qu'une simple composante régionale de la culture canadienne.

En outre, les politiques culturelles du gouvernement fédéral ont souvent une fin utilitaire, soit celle de promouvoir l'identité, la fierté ainsi que l'unité canadiennes.

C'est ainsi que pour la nouvelle ministre du Patrimoine canadien, Hélène Scherrer, ce ne sont plus les activités culturelles ou les événements culturels qui sont au centre de l'attention du fédéral, mais plutôt « l'utilisation de toutes les activités culturelles et de toutes les activités multiculturelles et de diversité culturelle pour faire en sorte que chaque citoyen sente qu'il est un Canadien à part entière. Alors, c'est dans ce sens-là qu'il va y avoir des investissements au niveau de la culture. »¹⁷

Pour le Bloc Québécois, le soutien de l'État à la culture doit être libre de tout objectif politique. Il doit permettre aux artisanes et artisans du secteur culturel d'exprimer un point de vue sur toute question qui touche l'humanité et non pas financer les productions qui ne font l'éloge que de ce qui est canadien.

Le Bloc Québécois continuera à œuvrer à la défense et à la promotion de la culture québécoise, à accorder son soutien aux artistes et artisans québécois ainsi qu'à travailler pour la reconnaissance du principe de la diversité culturelle québécoise à l'échelle internationale.

De plus, le Bloc Québécois continuera de débusquer toute tentative fédérale d'utiliser les programmes culturels à des fins politiques et de reconnaître le Québec comme seul maître d'œuvre dans le domaine des arts et de la culture sur le territoire québécois.

Pour un meilleur financement des activités culturelles

Les artistes ont souvent des revenus très modestes. Selon le ministère de la Culture et des Communications du Québec, en 2001, trois groupes d'artistes, les artistes en métiers d'art (18 751 \$), les danseurs (20 215 \$) et les artistes en arts visuels (27 741 \$), ont un revenu total moyen inférieur à celui de l'ensemble des contribuables québécois¹⁸. Une grande majorité d'artistes ne peuvent tout simplement pas vivre de leur profession et doivent, pour joindre les

¹⁷ « La culture ne fera pas les frais du régime minceur, dit la ministre Scherrer. », *La Presse*, 16 janvier 2004.

¹⁸ Tiré de : « Revenu des artistes par profession, 2001 », Pour mieux vivre de l'art, portrait socioéconomique des artistes, ministère de la Culture et des Communications du Québec, 24 février 2004, <http://www.mcc.gouv.qc.ca/publications/portrait-socioeconomique.pdf>.

deux bouts, cumuler plusieurs emplois précaires. Faut-il rappeler de plus que près de 62 % d'entre eux sont des travailleurs autonomes, et qu'ils n'ont donc pas accès à l'assurance-emploi, ni à aucune forme d'avantages sociaux? Et pourtant, ils offrent chaque année, au Québec seulement, plus de 10 000 représentations, expositions, publications et manifestations culturelles de toutes sortes. À cet égard, la situation des artistes canadiens n'est guère différente de celle des artistes québécois. Pourtant, en tenant compte des effets directs et indirects, la contribution du secteur de la culture à l'économie québécoise se chiffre à plus de 3,4 milliards \$.¹⁹

Pour contribuer à améliorer le revenu des artistes, le Mouvement pour les arts et les lettres (M.A.L.) demande au gouvernement fédéral que le budget annuel du Conseil des Arts soit sensiblement augmenté, pour passer à 300 millions \$. Celui-ci pourra ainsi relever substantiellement le nombre et le niveau des bourses individuelles aux artistes, de même que les subventions aux organismes. Ainsi, non seulement le nombre de productions culturelles augmentera-t-il, mais une telle initiative favorisera la hausse du revenu des artistes, des artisans et des travailleurs culturels.

Le Bloc québécois appuie la demande du Mouvement pour les arts et les lettres à l'effet que le budget du Conseil des Arts du Canada soit rehaussé, pour atteindre une enveloppe annuelle de 300 millions \$.

Fonds canadien de télévision (FCT)

Créé en 1996, le Fonds canadien de télévision disposait, jusqu'en 2002-2003, d'une enveloppe annuelle de 269 millions \$, dont 100 M\$ en provenance de Patrimoine canadien.

En février 2003, le gouvernement fédéral a réduit de 25 millions \$ par année pendant les deux prochaines années sa contribution. En juin 2003, cédant à la pression des producteurs, des diffuseurs et du Bloc Québécois, le gouvernement fédéral a restitué 12,5 millions des 25 millions \$ supprimés pour 2003-2004. Il les a cependant puisés dans les fonds réservés au FCT pour l'année financière 2004-2005. Les fonds à la disposition du FCT en 2004-2005 seront, par conséquent, inférieurs de 37,5 millions \$ à ce qu'ils auraient été en l'absence de restrictions budgétaires. Le problème demeure donc entier.

Cependant, dans le budget de mars 2004, le gouvernement fédéral a pris l'engagement de rétablir du budget du Fonds canadien de télévision à 100 millions \$ par année pour les années 2004-2005 et 2005-2006. Le Bloc Québécois veillera à ce que cet engagement se réalise véritablement.

Pourtant, même si tel était le cas, non seulement l'annonce du budget 2004 n'assure qu'un financement minimal au Fonds canadien de télévision, ce financement n'est promis que pour deux années. Le gouvernement fédéral doit assurer un financement stable et à long terme au Fonds canadien de télévision.

Par ailleurs, par équité, le gouvernement fédéral doit faciliter l'accès des régions aux programmes fédéraux pour la production télévisuelle. C'est le souhait des producteurs télévisuels en région,

¹⁹ Tiré d'un document préparé par le Mouvement pour les arts et les lettres: «Pour un meilleur soutien aux créateurs, Proposition pré-budgétaire 2003».

qui préconisent que soient mises en place, à cette fin, des mesures semblables à celles destinées aux producteurs francophones en milieu minoritaire.

Nous appuyons cette demande afin de protéger la production télévisuelle en région et d'y maintenir les emplois.

Le Bloc Québécois va s'assurer que le gouvernement fédéral garantisse un financement annuel minimum de 100 millions \$, un financement stable et à long terme, au Fonds canadien de télévision (FCT). Toutes les sommes investies par le secteur privé, au-delà de 100 millions \$, devraient être augmentées par le gouvernement fédéral à raison d'un dollar pour chaque dollar investi par le secteur privé ²⁰. Le Bloc Québécois demande également que soient mis en place des mécanismes qui facilitent l'accès des producteurs régionaux à ces fonds.

La stabilisation du revenu des artistes

Le travail des artistes au Québec et au Canada est caractérisé par la précarité et par le fait qu'ils reçoivent occasionnellement des sommes importantes en un seul versement pour un travail qui s'étend sur un longue période de temps.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de permettre l'étalement sur cinq ans du revenu des artistes. Une telle mesure existe dans plusieurs pays : l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, le Royaume-Uni, etc. Elle permet d'absorber les fluctuations du revenu des artistes, et de mieux tenir compte de la façon dont ils sont rémunérés.

Cette réalité des revenus fluctuants d'une année à l'autre n'est d'ailleurs pas unique aux artistes. Elle s'applique à bon nombre de travailleurs autonomes dont les revenus fluctuent d'une année à l'autre, peu importe leur profession.

C'est pourquoi le Bloc enjoint le gouvernement de revoir en profondeur les règles fiscales dans le but d'assurer une meilleure équité à l'égard des travailleurs autonomes, dont font partie bon nombre d'artistes.

De même, le Bloc Québécois soutiendra une harmonisation de la fiscalité canadienne avec la fiscalité québécoise en ce qui a trait aux revenus de droits d'auteur. En vertu des dispositions fiscales québécoises, qui remontent à 1995, un artiste peut déduire de ses revenus le montant des droits d'auteurs reçus. Les revenus de droits d'auteur sont exemptés d'impôt lorsque le contribuable a des revenus de moins de 15 000 \$. Ils sont par la suite progressivement imposés en fonction des revenus additionnels touchés par l'artiste, et lorsque ce dernier gagne 60 000 \$ et plus, ils sont alors entièrement imposables. Il n'y a rien de ce genre dans la fiscalité canadienne.

Le Bloc Québécois demande également que le gouvernement fédéral harmonise sa *Loi de l'impôt sur le revenu* avec le Québec afin que les revenus sur les droits d'auteur ne soient pas imposés jusqu'à 15 000 \$.

²⁰ Tel que recommandé par le Bloc Québécois dans son opinion complémentaire à Notre souveraineté culturelle : le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne, rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, Ottawa, Chambre des communes, 2003, p. 915.

Assurance-emploi

Le régime d'assurance-emploi n'est pas conçu pour s'adapter au travail atypique. Les artisans de la télévision, du cinéma et de la culture ont un statut précaire et des revenus fluctuants.

Le Bloc Québécois demande que le gouvernement envisage la création d'un cadre pour étendre l'application du régime d'assurance-emploi, tant pour les prestations ordinaires que spéciales, aux travailleurs autonomes qui, pour beaucoup, sont des artisans de la culture.

Le Bloc Québécois recommande également que le gouvernement envisage d'élargir l'application du régime d'assurance-emploi aux travailleurs qui cumulent travail autonome et emploi rémunéré. Si le gouvernement décide de ne pas le faire, un remboursement des cotisations devrait être accordé aux personnes qui ont un emploi assurable mais qui ne peuvent pas présenter de demande de prestations en raison de leur statut de travailleurs autonomes.

Les artistes en région : pour un meilleur accès aux médias

La création culturelle en région contribue de façon extraordinaire à la diversité culturelle québécoise. Pourtant, nos artistes, qui ont besoin d'un diffuseur (radio ou télévision) pour se faire connaître, se heurtent très souvent à des difficultés d'accès aux médias. Malheureusement, ceux-ci ont plutôt tendance à miser sur les valeurs « sûres », en négligeant des artistes qui promettent, mais qui n'ont pas encore été reconnus à leur juste valeur, au sein de leur milieu. Dans ce contexte, les artistes vivant en région n'ont pas d'autre choix que de gagner les grands centres pour augmenter leurs chances de percer.

Il y aurait donc lieu d'allouer aux régions un espace médiatique afin que leurs créateurs puissent vivre et s'exprimer en toute dignité. Si les médias régionaux augmentaient leur contenu culturel local ou régional, ils pourraient contribuer ainsi à améliorer la diversité culturelle, tout en permettant de connaître et d'apprécier les nombreux talents qui s'y manifestent dans tous les domaines de l'activité culturelle : la musique, la chanson, le théâtre, la danse et les autres disciplines.

Le Bloc québécois propose donc que le CRTC impose aux radios commerciales et aux réseaux de télévision régionaux un minimum de 10 % de l'espace médiatique consacré à la culture et à la diffusion des œuvres culturelles régionales.

Abolition de la TPS sur les livres

Selon l'Union internationale des éditeurs, en 2001, le Canada était l'un des pays du G7 qui imposait les taxes les plus élevées sur le matériel de lecture. Les États-Unis, le Japon, la Grande-Bretagne, la Russie et l'Irlande font partie des pays qui ont compris l'importance de ne pas taxer les livres pour en faciliter l'accès.

Au Québec, la taxe de vente ne s'applique pas aux livres, et ce, depuis novembre 1990. Dans la fiscalité canadienne toutefois, la TPS s'applique toujours aux ventes de livres neufs et usagés, bien que le Parti libéral de Paul Martin, déjà en 1992, se soit engagé à l'abolir. Pour une société qui prétend miser sur l'acquisition, le développement et la mise en valeur des connaissances, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a là un non-sens.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'abolir la TPS sur les livres.

Le financement des médias communautaires

Les radios et les télévisions communautaires sont des médias fort précieux qu'il faut absolument préserver pour assurer une présence médiatique de qualité dans toutes les régions du Québec. Le Bloc Québécois s'engage à soulever un débat sur cette question de façon à ce que leur financement soit revu à la hausse.

Une culture inclusive : le sous-titrage à la télévision

Au Canada, près de 3 millions de personnes vivent avec un problème de surdit , dont 750 000 au Qu bec seulement. Devant le vieillissement sans cesse croissant de la population, le Bloc Qu bécois s'engage donc   d fendre activement le droit   la communication adapt e pour les personnes sourdes et malentendantes, notamment en favorisant l'acc s   une programmation t l visuelle sous-titr e   100 %.

Le Bloc Qu bécois d posera un projet de loi afin d'obliger le sous-titrage des  missions de t l vision pour les personnes sourdes et malentendantes.

La mondialisation et ses r percussions sur la culture qu b coise

La culture n'est pas une marchandise. Elle est le reflet de l' me des peuples et de l'imagination de ses cr ateurs. La culture qu b coise est au c ur m me de la diff rence qu b coise, du d sir du Qu bec de vivre selon son g nie propre. Il est absolument vital que la capacit  de l' tat de soutenir et promouvoir l'expression culturelle qu b coise soit int gralement maintenue. Rien dans les accords commerciaux internationaux ne doit la diminuer. L' volution des moyens de communication nous procure la chance d'avoir acc s aux autres cultures du monde et d'y faire conna tre la n tre. Mais encore faut-il qu'elles continuent d'exister.²¹

Propri t   trang re

La lev e des restrictions sur la propri t   trang re dans le domaine des t l communications et de radiodiffusion repr sente une v ritable menace pour la culture qu b coise. En effet, devant les mutations technologiques qui caract risent les activit s dans ces domaines, les entreprises de t l communication sont devenues des entreprises de distribution de contenu. Dans un tel contexte, il est illusoire de penser que l'augmentation de la part du capital  tranger dans les entreprises de t l communication   plus de 46,7 % n'aura pas d'impact sur le contenu de nos t l visions, de nos radios et de nos journaux. Bref, la lev e des restrictions sur la propri t   trang re dans le domaine des t l communications, c'est le bradage de notre culture ! Jaloux de pr server, d'enrichir et de d velopper notre patrimoine culturel, le Bloc Qu bécois s'y oppose fortement.

²¹ Cette question est abord e de fa on plus soutenue dans la section Affaires ext rieures.

3. La population québécoise

Les gouvernements ont le devoir d'aller plus loin que de simplement créer des conditions de développement économique et social : ils doivent également s'assurer que l'ensemble de la population ait accès au minimum vital et à la dignité. À cet égard, des services de santé de qualité accessibles à tous, un logement décent et un revenu minimal sont essentiels. Les gouvernements ont aussi le devoir de soutenir les familles, les personnes âgées, l'immigration et les nations autochtones. Les gouvernements doivent assurer la justice pour tous. Et surtout, ils doivent gérer avec probité les fonds publics, au service du bien commun.

Un défi vital à relever : la démographie

La population québécoise est en profonde mutation et devra faire face dans les prochaines années à des défis cruciaux pour l'avenir. Le vieillissement de la population et, dans certaines parties du territoire québécois, le déclin démographique posent des défis majeurs. Cette tendance fragilise l'équilibre social entre les générations et pourrait nuire à la croissance économique du Québec. Les éléments qui pourront permettre au Québec de relever ce défi se retrouvent principalement dans les questions de la famille et de l'immigration.

Infléchir la tendance actuelle

Pour infléchir le déclin de la croissance démographique du Québec, il faudra augmenter le taux de natalité et réussir à attirer un plus grand nombre d'immigrants. Ce défi en est un de taille. Pour ce qui est de la natalité, le gouvernement du Québec a mis en place au cours des ans une politique familiale intégrée. Celle-ci n'a cependant pas été en mesure de porter tous ses fruits, Ottawa ayant multiplié les obstacles à sa mise en place. Pour ce qui est de l'immigration, la seule façon pour le Québec de mettre en place une vraie politique efficace consiste à devenir un pays souverain. Néanmoins, un certain nombre d'éléments pourraient contribuer à améliorer la situation dès maintenant.

La santé : un élément fondamental de la justice sociale

Tout comme l'éducation, la santé est une responsabilité exclusive du gouvernement du Québec. Malheureusement, le gouvernement fédéral a multiplié les intrusions dans ce domaine au cours des dernières années. Il se sert des difficultés financières du Québec et des provinces pour imposer toute une série de conditions en retour de son financement. Pourtant, la contribution fédérale dans le financement des soins de santé est en chute constante. Dans le budget du 23 mars, la part d'Ottawa est passée à 15,4 % des dépenses totales du Québec et des provinces. Et les libéraux de Paul Martin affirment que la santé est leur priorité!

Le Bloc Québécois s'oppose en particulier à deux nouvelles intrusions d'Ottawa : le Conseil canadien de la santé et l'Agence de la santé publique du Canada. Le Conseil de la santé a pour objectif d'orienter la politique de la santé, de façon à ce que le réseau de la santé soit uniforme au Canada. C'est la recette assurée pour un désastre. Quant à l'Agence de la santé publique du Canada, son rôle est le même que ce qui se fait déjà au Québec. Cette nouvelle agence promet donc encore plus de dédoublements coûteux, de la confusion et de la chicane.

Le Bloc Québécois s'oppose farouchement aux intrusions du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé, et exige qu'il relève substantiellement son niveau de financement.

Le contrôle du coût des médicaments

Le Bloc Québécois portera une attention particulière à la question du contrôle du coût des médicaments puisque ce coût a augmenté de 20 %²² au cours des cinq dernières années. Le Bloc Québécois a proposé que le Comité permanent de la santé étudie cette question et a obtenu gain de cause en ce sens. Voici les quatre pistes de solution du Bloc Québécois :

1. Élargir le rôle du *Conseil d'examen du coût des médicaments brevetés* afin que son mandat porte sur le comportement des entreprises de production de médicaments génériques.
2. Approfondir l'examen des mécanismes d'introduction des nouveaux médicaments et examiner la possibilité de ne plus homologuer les nouveaux médicaments qui ne produisent pas de changements significatifs sur le plan thérapeutique.
3. Encadrer davantage l'industrie pharmaceutique en créant un registre des pratiques de mise en marché et de déclaration volontaire des médicaments non vendus mis en circulation sous la forme d'échantillons, ainsi qu'en créant un cadre d'éthique rédigé par des parlementaires à l'intention des compagnies pharmaceutiques.
4. Examiner les mesures et les règlements de la *Loi sur les aliments et les drogues* qui concernent la publicité destinée aux professionnels de la santé et au grand public avec comme objectif de restreindre la publicité portant sur les médicaments.

²² C'est le coût total des dépenses en médicaments qui a augmenté de 20 %, non les prix.

Les instituts de recherche en santé

Le gouvernement fédéral doit céder au Québec la responsabilité et l'argent consacré aux Instituts de recherche en santé. D'ici là, le Bloc Québécois exige que le Québec reçoive sa juste part du financement. Il y a quelques années, le gouvernement fédéral a créé treize instituts virtuels afin de promouvoir la recherche en santé. Historiquement, le Québec recevait environ 30 % des fonds du défunt Conseil de recherche médicale du Canada, doté d'un financement de plus de 200 millions \$ annuellement. Il est impératif que les chercheurs québécois reçoivent au moins 30 % des bourses de recherche disponibles.

Le Bloc Québécois demande que le gouvernement fédéral cède au Québec la responsabilité et l'argent consacré aux instituts de recherche en santé.

L'agence canadienne de contrôle de la procréation assistée

Les services de procréation médicalement assistée sont offerts dans des cliniques privées ou des centres hospitaliers, autant de domaines de juridiction québécoise. Le projet de loi C-6 adopté récemment entre en conflit ou fait double emploi avec plusieurs lois, règlements ou lignes directrices québécoises, dont le Code civil, la Loi sur les services de santé et les services sociaux, etc.

Le Bloc continuera à faire échec à la mise sur pied d'une agence canadienne de contrôle de la procréation assistée comme le proposait le projet de loi C-6.

Le logement social

Le Bloc Québécois considère que le secteur du logement est une prérogative qui revient au gouvernement du Québec. En conséquence, le gouvernement fédéral doit se retirer de ce secteur et transférer sa part des fonds au gouvernement du Québec.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de reprendre avec Québec les négociations sur le transfert complet des responsabilités qu'il exerce en matière d'habitation.

Chaque personne a droit au logement. C'est un élément incontournable de la dignité humaine. Le désengagement du gouvernement libéral du financement des logements sociaux au Canada de 1994 à 2002 a été à l'origine d'une grave crise du logement dans presque toutes les villes québécoises et canadiennes. On retrouve des taux d'inoccupation des logements locatifs privés de 0,5 % à Québec, de 0,7 % à Sherbrooke, de 1 % à Montréal et de 1,2 % à Gatineau, ce qui est bien en deçà du taux d'équilibre généralement reconnu de 3 %. Cette crise s'est aggravée au cours des dernières années et il est temps que le gouvernement fédéral assume sa part de responsabilité et crée un plan d'investissement substantiel.

Le Bloc Québécois reprend à son compte la demande des groupes sociaux voulant qu'Ottawa consacre 1 % de ses dépenses au développement du logement social au cours des prochaines années, soit près de deux milliards \$ par année.

Depuis 2002, le gouvernement fédéral a investi un milliard \$ dans un programme de logement abordable. Dans le cadre de la première phase de ce programme, le gouvernement du Québec a obtenu 24 % des 680 millions \$ disponibles sur cinq ans, soit 161,6 millions \$ ainsi que la maîtrise d'œuvre des projets. Une seconde phase de ce programme, annoncée dans le budget 2003, comprenait 320 millions \$ pour l'ensemble du Canada. Il aura fallu attendre plus d'un an avant que le gouvernement fédéral débloque enfin cet argent et remette au Québec 75 millions \$, soit 24 % des 320 millions \$, en avril 2004.

Dignité pour les personnes âgées

Au cours des dernières années, le Bloc Québécois a constaté que les aînés sont parmi les membres de notre société qui ont été les plus affectés par les coupures que Paul Martin a faites dans les paiements de transfert. La qualité de vie des personnes âgées dépend bien souvent des soins dont elles peuvent bénéficier. Cette qualité de vie est également tributaire de leur revenu.

C'est pour cette raison que le Bloc Québécois a vigoureusement dénoncé les irrégularités du programme fédéral du Supplément du revenu garanti qui assure un revenu additionnel aux personnes âgées à faible revenu. L'incurie du gouvernement libéral dans la gestion du programme était telle qu'en 2001, plus de 68 000 aînés du Québec, parmi ceux qui en ont le plus besoin, étaient toujours privés de revenus pouvant atteindre jusqu'à 6600 \$ par année.

Une vaste opération mise en place par le Bloc Québécois a jusqu'à maintenant permis de retrouver environ 25 000 de ces personnes. Cet effort représente environ 100 millions \$ de plus, redistribués aux personnes les plus démunies de notre société.

Le Bloc Québécois compte poursuivre ses efforts en vue de s'assurer que les personnes âgées touchent leur part du Supplément au revenu garanti. De plus, notre formation exige que le gouvernement fédéral rembourse les 3,2 milliards \$ qu'il leur a subtilisés au cours des dernières années.

S'adapter au vieillissement de la population

Le Bloc Québécois partage entièrement la vision du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées qui écrivait dans son rapport de 1999 ce qui suit :

« On insiste aussi sur la charge économique de plus en plus lourde que les personnes âgées font peser sur les générations qui les suivent... On oublie de dire en même temps que les personnes plus âgées constituent un patrimoine irremplaçable du point de vue économique, mais aussi culturel et social; qu'elles ont contribué pendant de très nombreuses années au développement de la société, par leur travail, par leur famille, par leurs impôts ou leurs épargnes, accumulant ainsi leur part de droits sociaux (p. 11). »

Il faut maintenant concevoir la retraite comme une nouvelle période de vie dont la durée moyenne pourra bientôt être supérieure à celle de la carrière professionnelle. Il faut donc s'assurer que les conditions de vie et l'insertion sociale des plus âgées permettent à celles et ceux qui le désirent d'investir leur temps de retraite dans des engagements socialement utiles.

Le Bloc Québécois s'assurera que, dans l'élaboration des mesures fiscales, le gouvernement fédéral reconnaîtra la contribution des personnes plus âgées dans le développement de notre société.

Les préoccupations des aînés rejoignent celles des autres catégories d'âge, souvent avec un sentiment d'urgence plus fort. Les préoccupations concernant la santé, le logement social, le transport et la pauvreté en sont des exemples éloquentes. Les aînés sont très préoccupés par la pauvreté tant chez les plus jeunes que chez les plus vieux. Le rôle de l'État fait aussi partie de leurs préoccupations et on le comprend mieux quand on sait qu'en 2001, 61,5 % des personnes âgées seules, des femmes en majorité, vivaient sous le seuil de faible revenu. Plus de 57 % des revenus des aînés proviennent des programmes gouvernementaux, soit la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Le devoir du Bloc Québécois est de s'assurer que les personnes âgées soient protégées contre la pauvreté.

À cet égard, le Bloc Québécois veillera à ce que les pensions de vieillesse et le Supplément de revenu garanti soient totalement indexés en fonction du coût de la vie.

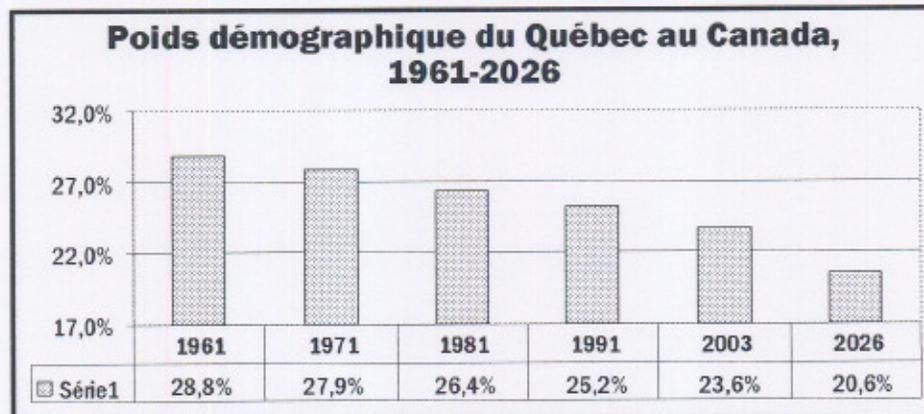
D'autre part, l'adaptation au vieillissement des services gouvernementaux et des sociétés d'État comme Postes Canada, est un enjeu majeur. La vision bureaucratique et tatillonne du gouvernement libéral lèse des centaines de milliers de citoyennes et de citoyens plus âgés de leur droit à des services de qualité. Le cas du Supplément de revenu garanti est le plus connu et le plus scandaleux, mais il ne faut pas oublier une foule d'autres manquements qui doivent être dénoncés et corrigés.

Le Bloc Québécois prendra tous les moyens à sa disposition pour que les services gouvernementaux et ceux des Sociétés d'État soient adaptés à la réalité du vieillissement.

Un poids démographique et politique en déclin

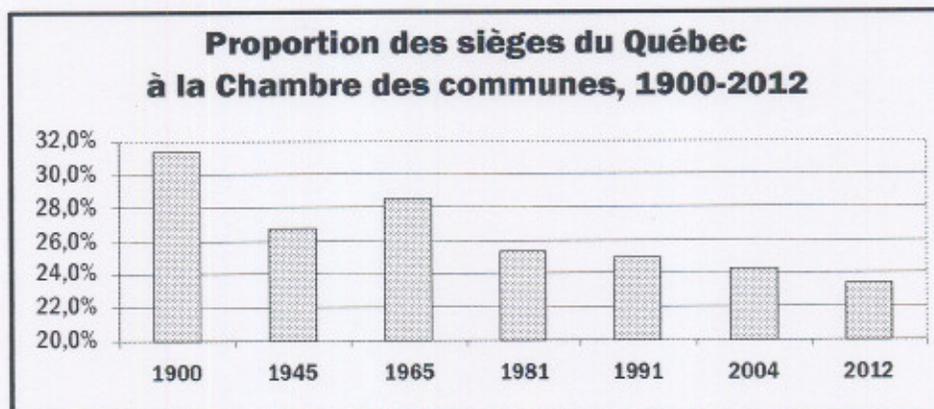
Le Québec fait face au défi du déclin de sa croissance démographique et, dans certaines régions, d'un véritable exode. Ces défis, le peuple québécois ne pourra les relever qu'à condition de maîtriser ses finances, ses lois et ses relations internationales. Actuellement, le déclin démographique relatif, le déséquilibre fiscal et le manque de contrôle de son immigration constituent des obstacles qui ne permettent pas au Québec de relever pleinement le défi de la population.

Le poids relatif du Québec au sein du Canada annonce une perte d'influence marquée dans l'ensemble canadien. En effet, la population québécoise est passée de 28,8 % de l'ensemble canadien en 1961 à 23,6 % en 2003 et ne sera plus que de 20,6 % en 2026 :



Source : L'annuaire du Québec 2004 et projection pour 2026

Cette baisse du poids démographique du Québec engendre une baisse de son poids politique au sein du Canada, puisque la proportion de sièges du Québec à la Chambre des communes diminue elle aussi :



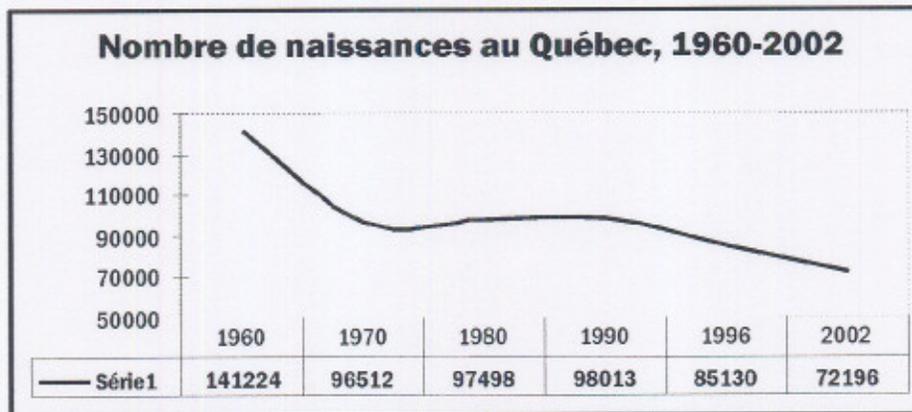
Source : Directeur général des élections du Canada et projection du Bloc Québécois pour 2012.

L'évolution démographique du Québec

La population québécoise est encore jeune en comparaison avec celle de la plupart des pays occidentaux. Mais cette population vieillit rapidement et la croissance démographique est anémique, aussi bien au niveau de la natalité que de l'immigration. Cette tendance diminue le poids démographique du Québec au sein du Canada et son poids politique à la Chambre des communes.

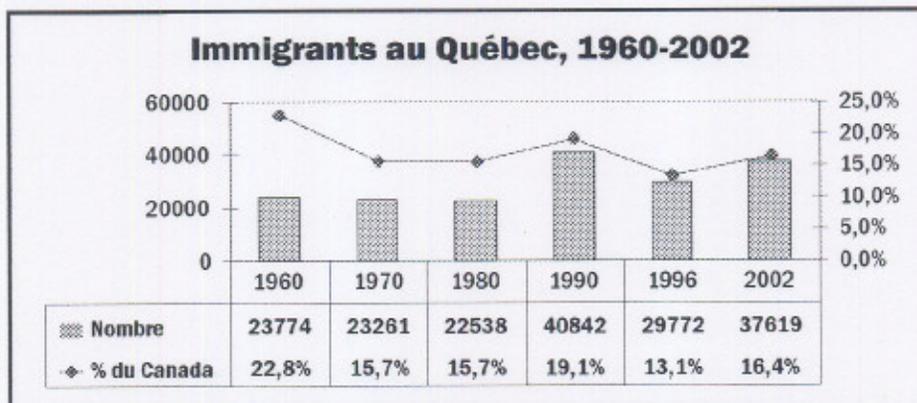
Les naissances

Après une chute marquée dans les années soixante, le nombre de naissances au Québec n'a cessé de chuter depuis le début des années 90²³:



L'immigration

La cohorte d'immigrants reçus au Québec est loin de compenser le déclin du nombre des naissances puisque leur nombre est également en baisse depuis 1990. Quelque 37 619 immigrants se sont installés au Québec en 2002, soit 3 000 de moins qu'en 1990. Cette année-là, ils constituaient 16,4 % de tous les immigrants arrivés au Canada, soit bien moins que le poids démographique du Québec au sein du Canada :



²³ Annuaire du Québec 2004, p.148

Les jeunes familles

Il serait irréaliste d'espérer une hausse soudaine et de grande ampleur de la natalité au Québec dans les années à venir. Le temps des familles de 12 enfants est révolu. Mais il serait tout aussi vain de considérer le taux actuel de naissance comme une fatalité. Il est possible de permettre à certains couples de fonder une famille et à d'autres d'accueillir un ou deux enfants de plus en leur offrant la possibilité de mieux concilier le travail et la famille et en les soutenant davantage financièrement.

Le Québec serait déjà doté d'une politique familiale bien plus avantageuse s'il était un pays souverain. Le gouvernement fédéral a en effet retardé de plusieurs années la création du programme québécois de congés parentaux en refusant de transférer la part qui revient au Québec.

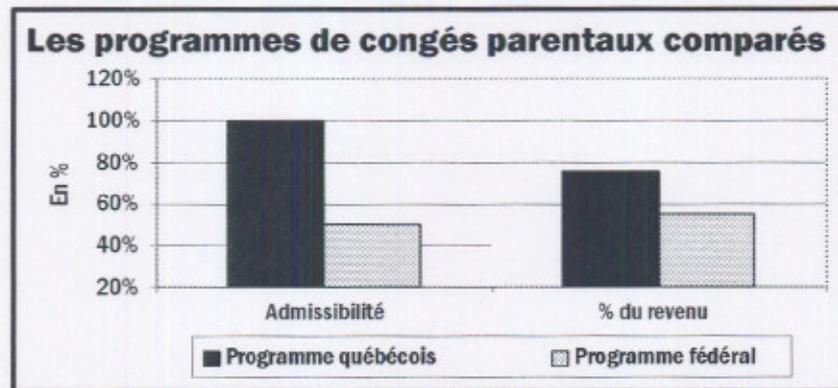
De même, en refusant d'adapter sa fiscalité au programme québécois de garderies, il a confisqué aux jeunes familles québécoises plus de un milliard \$ depuis 1998. Cette décision d'Ottawa a considérablement freiné la politique familiale du Québec.

D'ici à l'accession du Québec à la souveraineté, il est possible de faire avancer les choses et d'améliorer la situation en poussant le gouvernement fédéral à répondre aux exigences des jeunes familles québécoises, notamment sur les questions des garderies, du programme québécois de congés parentaux et de la fiscalité des familles.

Les congés parentaux

Le Québec a manifesté son intention d'offrir son propre programme de congés parentaux depuis 1996. Ce programme est beaucoup plus complet que celui offert par le gouvernement fédéral qui limite à 55 % du revenu les prestations offertes et qui exclut toutes les personnes qui ne se qualifient pas à l'assurance-emploi. Rappelons que seulement le tiers des travailleuses réussissent à se qualifier à l'assurance-emploi et que la totalité des travailleurs autonomes et la plupart des étudiants sont exclus de ce programme.

Le programme québécois prévoit une couverture universelle, y compris des travailleurs autonomes. Les femmes en âge de fonder une famille constituent justement la plus grande part des travailleurs autonomes au Québec. Le programme québécois de congés parentaux leur sera accessible :



Depuis 1996, le gouvernement fédéral se sert de tous les prétextes possibles pour refuser de transférer la part du Québec de son programme de congés parentaux. Il aura fallu que le gouvernement du Québec dépose une poursuite en cour pour faire bouger les choses. Depuis cette victoire du Québec devant les tribunaux, le gouvernement libéral s'est engagé à négocier avec le gouvernement du Québec, tout en prenant la décision d'aller en appel. Cela démontre bien la volonté inflexible d'Ottawa de se ménager la possibilité de multiplier encore les intrusions dans les années à venir.

Tout dernièrement, le gouvernement libéral a annoncé un nouveau programme de congés de compassion, une nouvelle intrusion dans les responsabilités du gouvernement du Québec. Celui-ci réclame le transfert des 80 millions \$ qui constituent sa part de ce nouveau programme.

Le Bloc Québécois s'engage à poursuivre sans relâche ses efforts afin d'obliger le gouvernement fédéral à respecter cette promesse de transférer au Québec une somme estimée à 630 millions \$ par année pour les congés parentaux et à 80 millions \$ pour les congés de compassion.

Les garderies

À l'heure actuelle, le plus grand obstacle à la politique familiale du Québec, c'est le gouvernement fédéral. La plus importante des embûches posées au Québec par Ottawa, c'est le déséquilibre fiscal. En privant le gouvernement du Québec de ressources financières cruciales pour répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois, Ottawa a induit une pression sur tous les programmes sociaux du Québec, y compris le programme de garderies à 5 \$, des garderies qui coûtent maintenant 7 \$ par jour.

Pire encore, par son refus d'adapter sa fiscalité au programme québécois de garderies à 7 \$, le gouvernement fédéral a confisqué aux parents québécois un milliard \$ depuis 1998. En 2003, le gouvernement libéral aurait confisqué au moins 225 millions \$ aux parents québécois, soit une moyenne de 1 324 \$ par enfant.

Loin d'encourager les politiques progressistes dont le Québec avait besoin pour se développer, le comportement du ministre des Finances de l'époque (M. Paul Martin lui-même) a puni le Québec parce qu'il a mis sur pied un programme de garderies unique en Amérique du Nord.

Le Bloc Québécois et ses partenaires demandent depuis des années au gouvernement fédéral de transférer au gouvernement du Québec les sommes qu'il économise sur le dos des familles québécoises. Ce transfert permettrait au gouvernement du Québec d'investir dans sa politique familiale.

Le Bloc Québécois continuera d'exiger du gouvernement fédéral qu'il transfère au gouvernement du Québec les sommes qu'il économise par le biais du programme québécois de garderies à faibles coûts.

La fiscalité des familles

Actuellement, la fiscalité canadienne ne dispose d'aucune mesure universelle qui reconnaisse et tienne compte spécifiquement des responsabilités qui incombent aux parents qui ont charge d'enfants.

Il faut se rappeler que la Prestation fiscale canadienne pour enfant n'est pas une mesure de type universel. Elle s'adresse principalement aux familles à revenus modestes. Par exemple, le montant de la prestation de base – qui, malgré son nom, est plutôt une allocation – commence graduellement à décroître à partir du moment où le revenu familial net dépasse le seuil annuel de 33 487 \$.

Bien entendu, le Bloc Québécois a toujours réclamé l'implantation de mesures qui visent une meilleure distribution de la richesse et l'élimination de la pauvreté. Mais il considère que le gouvernement fédéral devrait également revoir sa fiscalité pour la rendre plus généreuse à l'égard de toutes les familles qui ont des enfants à charge.

Parmi les pays développés, le Canada est pratiquement le seul qui traite fiscalement certaines familles avec enfants à charge de la même façon que des familles identiques sans enfant.

Par exemple, au sein des pays du G 7, la France, le Royaume-Uni et le Japon offrent à leurs familles avec enfants des formes universelles de soutien. Parmi les pays de l'OCDE, mentionnons également, entre autres, l'Allemagne, les pays scandinaves, la Belgique, l'Autriche, les Pays-Bas et l'Irlande. En fait, beaucoup de pays membres de l'Union européenne maintiennent, sous une forme ou sous une autre, un régime universel d'assistance pour enfants à charge²⁴.

S'il va de soi, selon le Bloc Québécois, que la responsabilité de mettre en place une politique familiale complète revient au gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral peut et doit faire un effort fiscal supplémentaire pour les parents. Le système fiscal canadien doit reconnaître l'ampleur des responsabilités et des coûts qu'implique la charge d'enfants pour l'ensemble des familles, y compris celles de la classe moyenne.

C'est pourquoi le Bloc Québécois propose l'instauration d'un crédit d'impôt, dont profiteraient toutes les familles avec enfants à charge de moins de 18 ans.

²⁴ Selon un relevé de la Bibliothèque du Parlement

De plus, l'équité à l'égard des familles dont le revenu est trop bas pour payer de l'impôt fédéral nous amène à proposer que ce crédit soit remboursable. Ainsi, tout le monde est gagnant.

Par définition, un crédit d'impôt représente une valeur fixe, quel que soit le revenu. Si bien que la baisse du fardeau fiscal serait proportionnellement plus grande pour une famille dont le revenu imposable est modeste que pour une famille dont le revenu est élevé.

Ce crédit d'impôt serait d'une valeur de 2750 \$ par enfant à charge la première année, de 3200 \$ la deuxième année, de 3730 \$ la troisième année et les années subséquentes. Il devrait permettre aux familles québécoises d'économiser de 370 \$ la première année, 430 \$ la deuxième année, et 500 \$ la troisième année et les suivantes.

Ce crédit demeurerait toutefois une mesure d'appoint, complémentaire aux autres mesures de soutien aux familles. Ainsi, ces dernières ne devraient subir aucune réduction de leur prestation fiscale par suite de l'implantation du crédit d'impôt proposé par le Bloc Québécois.

Le Bloc Québécois propose d'instaurer un crédit d'impôt remboursable pour toutes les familles qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans.

L'abolition de la TPS sur les couches pour enfant et les produits pour les nouveaux-nés

Le Bloc Québécois souhaite donner aux familles ayant de jeunes enfants des moyens concrets pour diminuer les coûts de certaines dépenses telles que l'achat de couches pour enfants et de produits pour les nouveau-nés. Actuellement, la TPS s'applique sur ces produits, alors qu'il s'agit pourtant de biens essentiels aux soins et à l'éducation d'un enfant.

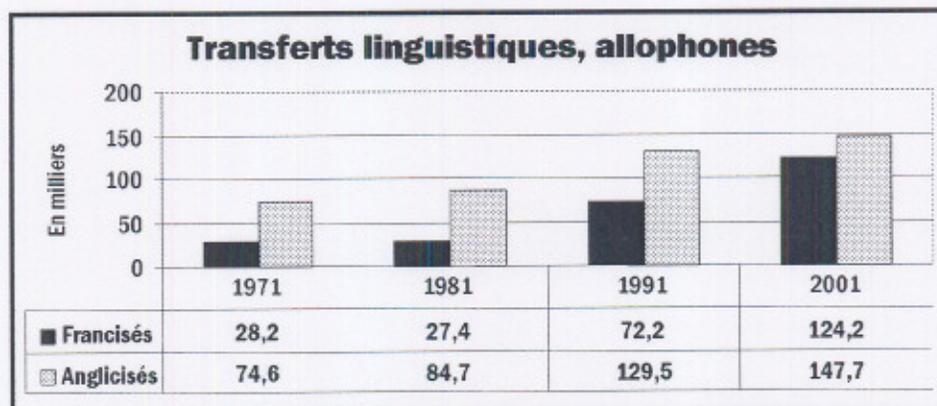
Le Bloc Québécois propose l'abolition de la TPS sur les couches pour enfants, les produits pour les nouveaux-nés.

Citoyenneté et langue française

La citoyenneté québécoise est fondée sur la diversité culturelle. Elle a comme point d'ancrage le français, langue publique commune des Québécoises et des Québécois. C'est l'élément principal qui fonde la différence québécoise.

Cependant, cette citoyenneté québécoise restera fragile tant qu'elle sera en concurrence avec la citoyenneté canadienne, qui elle s'appuie sur l'existence d'un pays souverain, seul apte à conférer une citoyenneté légale, tant sur le plan international qu'intérieur.

La langue française est elle aussi dans un état permanent de fragilité. Car si des progrès substantiels et soutenus auront permis de renforcer sa présence au Québec, certaines indications montrent que la situation reste précaire. Bien que les avis demeurent partagés sur la situation du français, les transferts linguistiques montrent que la force d'attraction de l'anglais demeure très présente auprès des nouveaux arrivants. Le tableau suivant illustre les progrès accomplis, mais aussi la précarité de la situation du français au Québec :



Source : L'annuaire du Québec 2004

Cette fragilité s'explique non seulement parce que les francophones sont entourés d'un continent massivement anglophone et hispanophone, mais aussi parce que les lois québécoises qui la soutiennent et la protègent sont constamment remises en cause depuis le rapatriement de 1982 de la Constitution canadienne, une loi adoptée par un autre peuple et que l'Assemblée nationale a toujours refusé de signer.

Pour enfin établir la citoyenneté québécoise légalement sur le territoire québécois et dans le monde, il faudra faire du Québec un pays souverain. De même, tant que le statut de la langue française sera soumis aux lois et au bon vouloir d'un autre peuple, très majoritairement anglophone, il restera fragile.

D'ici là, il est impératif que le français ne recule pas au Québec.

Le Bloc Québécois s'engage à demeurer vigilant vis-à-vis l'ensemble des politiques du gouvernement fédéral qui peuvent affecter la place du français au Québec.

Les communautés francophones et acadienne du Canada

Les communautés francophones et acadienne sont multiples au Canada : toutes ont dorénavant leur couleur propre, leur identité bien à elles. C'est ainsi que maintenant on parle des Franco-ontariens, des Acadiens, des Fransaskois, des francophones de la Colombie-Britannique, etc. Ces communautés sont importantes parce qu'elles illustrent bien ce qu'est la diversité culturelle sur le continent nord-américain et aussi parce qu'elles assurent une certaine présence de la francophonie en Amérique.

En 1994, à Shédiac, le Bloc Québécois rendait publique sa politique intitulée *Francophones d'Amérique : le temps d'agir*. Lors du dévoilement de cette politique inédite, nous avons pris l'engagement de soutenir les communautés francophones et acadiennes hors-Québec et nous avons tenu parole. En effet, c'est le Bloc Québécois qui soulève la plupart des questions concernant les communautés francophones et acadiennes à la Chambre des communes à Ottawa.

Par ailleurs, la prémisse de base du gouvernement fédéral à l'effet que les langues française et anglaise sont égales au Canada est fallacieuse. En mettant sur un pied d'égalité la situation des deux langues officielles du Canada, le gouvernement fédéral refuse de reconnaître la spécificité du fait français sur le continent ainsi que certains torts historiques subis par les francophones hors Québec. En fait, Ottawa et la plupart des politiciens fédéralistes proposent une lecture erronée de l'histoire des francophones canadiens, ce qui provoque – il faut bien le dire – un véritable déni de la réalité politique du Canada.

La place du français dans l'appareil fédéral

Bien que la langue française demeure le point d'ancrage de la citoyenneté québécoise, elle est aussi dans un état permanent de fragilité au Canada. Voilà pourquoi le Bloc Québécois s'est toujours engagé à jouer un rôle prédominant dans le dossier des langues officielles. Le Bloc Québécois a pour principaux objectifs de régler les problèmes chroniques qui existent au sein de la fonction publique fédérale et d'améliorer la situation du français dans les institutions internationales.

Le Bloc Québécois a déposé deux plaintes à la Commissaire aux langues officielles contre l'ensemble du ministère de la Défense et du Conseil du trésor, parce que ceux-ci contreviennent systématiquement à la *Loi sur les langues officielles*.

Le Bloc Québécois continuera de lutter contre les manquements flagrants du ministère de la Défense et du Conseil du Trésor en matière de respect de la *Loi sur les langues officielles*.

C'est en continuité avec ces interventions que nous proposons de mettre un terme immédiatement à la « dotation non-impérative » sur certains postes, qui permet l'embauche d'individus non-bilingues pour remplir des postes désignés bilingues. Trente-cinq ans après la mise sur place de la *Loi sur les langues officielles*, il est temps que la dotation de tous les postes désignés bilingues, sans exception, soit impérative.

Le Bloc Québécois dénonce l'existence d'une dotation non-impérative pour certains postes désignés bilingues. Il exige immédiatement du gouvernement que les candidats à un poste désigné bilingue répondent, et ce dès leur embauche, aux exigences linguistiques du poste convoité.

Francophonie internationale

Le Bloc Québécois entend continuer de jouer un rôle important au niveau de la Francophonie internationale. Il entend favoriser l'augmentation de l'utilisation du français au sein des différentes institutions internationales, comme l'ONU et l'OMC, particulièrement en sensibilisant les pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Le Bloc Québécois s'engage à favoriser l'augmentation de l'utilisation du français au sein des différentes institutions internationales.

L'immigration

L'immigration est profitable pour toutes les sociétés. C'est encore plus vrai au Québec, car elle contribue au redressement démographique ainsi qu'à l'accroissement de la diversité culturelle, en plus de favoriser la croissance économique.

Conscient de l'importance de ces enjeux et désireux de voir la population québécoise s'enrichir des nouveaux apports de l'immigration, le Bloc Québécois fait néanmoins deux constats : le Québec reçoit une part trop réduite de l'immigration qui s'établit au Canada ; ensuite, pour permettre aux nouveaux arrivants de participer pleinement au devenir de la société, il est indispensable de les soutenir pleinement dans le processus d'intégration.

En vertu de l'Accord Canada – Québec conclu en 1991, l'immigration est une compétence constitutionnelle partagée. Le Québec est seul responsable de la sélection des immigrants indépendants, soit les travailleurs et les gens d'affaires, et de la sélection des réfugiés à l'étranger. Ceux-ci représentent environ la moitié de notre flux migratoire. Mais, tant que le Québec ne sera pas un pays souverain, avec son propre réseau d'ambassades et sa propre image de marque sur la scène internationale, tant qu'il ne sera pas un pays où les immigrants choisiront sciemment de s'établir, nous ne pourrons tirer le plein bénéfice de notre politique d'immigration et d'intégration.

Grâce aux services prodigués par le Québec, on remarque que les nouveaux arrivants que nous sélectionnons s'intègrent de mieux en mieux à la culture et à la vie citoyenne d'ici. Pour ceux qui sont sélectionnés par le Canada, des progrès importants pourraient encore être accomplis dans le domaine de l'accueil et de l'intégration si le gouvernement fédéral montrait lui-même une plus grande efficacité dans le traitement des dossiers de demandes d'asile.

Chaque année, la proportion de demandeurs d'asile se rendant au Québec est sensiblement la même par rapport au total des réfugiés à entrer au Canada (30 % environ). On estime les délais moyens pour le traitement d'une demande à 12 mois, bien qu'on ait vu certains cas prendre jusqu'à dix ans pour trouver leur aboutissement.

En plus de créer une situation ambiguë et difficile pour les demandeurs, la lenteur du processus administratif du gouvernement fédéral dans le traitement des demandes des réfugiés entraîne des coûts effarants pour le Québec. Le Bloc réclame donc du gouvernement qu'il assume les coûts des services sociaux dispensés aux demandeurs d'asile jusqu'à l'aboutissement du processus de détermination de leur statut. En 2002, un peu moins de 44 % des demandeurs ont été reconnus comme réfugiés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du gouvernement canadien.

Le Bloc Québécois est déterminé à obtenir du gouvernement fédéral une amélioration notable de l'efficacité d'Immigration Canada dans le traitement des demandes de réfugiés et un transfert supplémentaire de 100 millions \$ par année pour soutenir les efforts du Québec.

Le Canada durcit le ton

Le Bloc Québécois a dénoncé le durcissement de l'approche fédérale en matière d'immigration, aux dépens des droits des réfugiés. Les lacunes actuelles font augmenter la part d'arbitraire dans le système de détermination du statut de réfugié.

Avant et après les attentats du 11 septembre 2001, des voix se sont élevées pour le resserrement des règles entourant la détermination du statut de réfugié. Dans la déclaration sur la frontière intelligente signée avec les États-Unis (un accord global sur la gestion frontalière), on indique vouloir harmoniser les politiques en matière d'immigration et de détermination du statut de réfugié.

Le Bloc Québécois dénonce également le lourd retard dans la mise sur pied d'un mécanisme d'appel pour les réfugiés, ainsi que la signature d'une entente avec les États-Unis permettant le renvoi des demandeurs du statut de réfugié qui transiteraient par les États-Unis (entente de pays tiers sûrs). Toutes ces mesures prises au nom de la nouvelle obsession sécuritaire du Canada risquent de ralentir considérablement et de diminuer le nombre de réfugiés accueillis au Canada et au Québec chaque année.

Le Bloc Québécois entend redoubler sa vigilance quant aux procédures d'accueil des réfugiés au Canada pour protéger leurs droits.

Le patronage à la CISR

La dénonciation des nominations partisans à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) par le gouvernement du Parti libéral du Canada est un cheval de bataille du Bloc Québécois. Il est plus que temps que les libéraux mettent fin à cette pratique dommageable qui remet en cause la sécurité et le droit à un processus juste et équitable pour les demandeurs du statut de réfugié. Il s'agit souvent là d'une question de vie ou de mort et les cas de patronage n'en deviennent que plus répugnants. Dernièrement, après des années de critiques du Bloc Québécois et de nombreux acteurs de la société civile, le gouvernement du Parti libéral du Canada a manifesté son intention de modifier le mode de désignation des commissaires. Le Bloc Québécois note qu'il aura fallu attendre des accusations de corruption à l'endroit de la CISR pour que les libéraux voient enfin qu'il y a un problème.

Le Bloc Québécois s'assurera que cessent les nominations partisans à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Pour une modulation des frais

Les frais que doivent déboursier les nouveaux arrivants sont nombreux et importants. Ils ne tiennent pas compte du pays d'origine des demandeurs, ni de leur capacité financière à défrayer de telles sommes.

Le Bloc Québécois réitère que les frais que le Canada impose aux nouveaux arrivants doivent refléter la situation financière dans laquelle ils se trouvent. Ils doivent également être modulés en fonction de la situation socio-économique et du pays d'origine du demandeur.

Section d'appel des réfugiés

Lors de l'adoption de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, les membres du Comité ont réussi à obtenir qu'un processus juste et équitable pour les demandeurs d'asile soit mis en place, par le biais de la création de la Section d'appel des réfugiés (SAR). Or, lors de l'entrée en vigueur de la loi, le 28 juin 2002, le Ministre n'a pas mis en place la SAR. Le ministre s'était engagé par la suite à la remettre en place afin d'offrir aux demandeurs d'asile un droit d'appel conforme aux obligations internationales du Canada en matière de protection des réfugiés. Le Haut-commissariat des Nations Unies a d'ailleurs critiqué le Canada sur ce point concernant l'équité du système.

Comme il s'agit souvent de questions de vie ou de mort, il est primordial que le gouvernement agisse au plus tôt dans ce dossier en activant ce qui est déjà prévu dans la loi, soit la Section d'appel des réfugiés.

Le Bloc Québécois exige la mise en place de la Section d'appel des réfugiés, tel que le prévoyait la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés adoptée en juin 2002.

Le Bloc Québécois considère qu'il est de son devoir de s'assurer que les immigrants et les réfugiés soient traités avec dignité et équité par le Canada. En ce sens, nous dénonçons vivement les politiques d'immigration qui pénalisent un groupe particulier de citoyens et les programmes d'immigration qui peuvent déboucher sur des situations d'abus ou de quasi-esclavagisme.

Aides familiales résidentes

Une aide familiale résidente est une personne immigrante qui prend soin d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées dans un domicile privé. Après avoir travaillé deux ans comme aide familiale, elle peut demander le statut de résident permanent au Canada. Au cours des dernières années, il est apparu évident que ce programme permet des abus qui s'apparentent à l'esclavagisme en ne protégeant pas les aides familiales contre les abus des employeurs.

Tout comme les différents intervenants en matière d'immigration et de protection des droits de la personne, le Bloc Québécois réclame une profonde réforme de ce programme.

L'adoption internationale

Chaque année, quelques milliers de familles adoptent des enfants en provenance de l'extérieur du Canada. Ces adoptions contribuent au redressement démographique, tout en permettant à de jeunes enfants de s'extirper de conditions sociales et économiques souvent très pénibles et de recommencer leur vie dans de meilleures conditions.

Cependant, l'adoption internationale coûte très cher. Le Bloc Québécois considère que le gouvernement fédéral a le devoir de soutenir les familles qui optent pour cette voie. Il y a donc lieu d'offrir un crédit d'impôt pour frais d'adoption internationale.

Le Bloc Québécois propose d'instaurer un crédit d'impôt de 10 000 \$ pour frais d'adoption internationale.

Les nations autochtones du Québec

Les Québécoises et les Québécois peuvent être fiers de l'évolution récente des relations avec les nations autochtones du Québec. La reconnaissance mutuelle de certaines nations autochtones et du peuple québécois qui s'est concrétisée par la « Paix des Braves » est en soi un accomplissement remarquable à marquer d'une pierre blanche. Cet accomplissement n'est cependant que le début d'un long chemin à parcourir pour arriver à l'émancipation des peuples autochtones au Québec et au Canada.

Les suites de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones

Après plus de cinq ans de travaux et de consultations, la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, communément appelée la Commission Érasmus-Dussault, dans son rapport rendu public en 1996, traçait la voie à l'émancipation des Peuples autochtones. Elle proposait un vaste chantier échelonné sur vingt ans pour réaliser l'autonomie gouvernementale.

Les recommandations de la commission étaient limpides. Il fallait d'abord réparer les torts occasionnés aux peuples autochtones par l'application de plus de cent vingt-cinq ans de la loi rétrograde sur les Indiens, panser les blessures et les soutenir dans la concrétisation du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, respectant leurs coutumes, leurs cultures, leurs langues et leurs institutions ancestrales.

Malheureusement, le gouvernement libéral a préféré ignorer le rapport de la commission et renouer avec la tradition féodale du Canada en tentant de faire adopter des projets de loi rétrogrades et qui arrivaient à mécontenter tous les peuples autochtones du Québec et du Canada. Le projet de loi C-7 sur la gouvernance est un de ceux là et il a été combattu avec toute la vigueur nécessaire par le Bloc Québécois. Pendant plus de cinquante-cinq jours, le Bloc Québécois a usé de tous les pouvoirs que confèrent les règles parlementaires afin de lutter contre ce projet de loi, qui n'octroie d'aucune façon des pouvoirs dignes de ce nom aux Premières Nations. Les actions continues du Bloc Québécois ont fait mourir le projet de loi. Ce temps passé à combattre l'inacceptable aurait pu servir à construire l'autonomie gouvernementale, la seule voie possible pour permettre aux Premières Nations de se prendre en main et de retrouver leur dignité.

Le Bloc Québécois s'engage à se battre avec détermination aux côtés des peuples autochtones pour favoriser leur accession à l'autonomie gouvernementale.

Combattre les injustices et les iniquités

Malgré le budget de plus de 5,5 milliards \$ accordé au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 2004-2005, la situation socio-économique des Premières Nations ne cesse de se détériorer. Le taux de chômage des Premières Nations est effarant et dépasse même 75 % dans certaines communautés. Le taux de suicide chez les jeunes, qui est le double de celui des jeunes Québécois, la poly-toxicomanie, qui a une incidence énorme sur la santé des jeunes, les problèmes d'insalubrité des logements parsemés de moisissures toxiques ne sont que quelques-uns des éléments de la dramatique problématique que vivent les Premières Nations.

En attendant la réalisation de leur autonomie gouvernementale et que les nations autochtones se dotent d'outils de développement économique et social, il est de la responsabilité du gouvernement fédéral, fiduciaire des peuples autochtones, de dégager des ressources adéquates afin de pallier ces graves problèmes.

Le Bloc Québécois réclamera, de concert avec les Peuples autochtones, que le gouvernement fédéral utilise de façon plus efficace les ressources du ministère et qu'il les augmente de façon à atténuer les problèmes. Entre autres, le Bloc Québécois veillera à ce que les 8700²⁵ logements nécessaires aux communautés autochtones du Québec soient construits dans les plus brefs délais.

Le respect des ententes de nation à nation

Le Québec a choisi une approche différente et beaucoup plus constructive. Le 23 octobre 2001, le gouvernement du Parti Québécois signait avec le Grand Conseil des Cris l'entente de la Paix des braves qui accorde 3,5 milliards aux Cris en 50 ans, en échange de l'abandon de poursuites judiciaires et de la relance de la Baie-James. Or, depuis plus de deux ans, les Cris ont mis sur la table une proposition globale de règlement avec Ottawa équivalant à l'entente qu'ils avaient conclue avec Québec mais déplorent le fait que le gouvernement fédéral fasse preuve de mauvaise foi dans les négociations en essayant de fomenter des divisions entre le leadership et les communautés cries.

Il s'agit là d'un manque total de respect pour l'approche de nation à nation. Pourtant, le Grand Conseil des Cris, qui cherche à forcer le gouvernement fédéral à respecter ses engagements en vertu de la Convention de la Baie-James et du nord québécois (CBJNQ), estime que ce dernier récolte 2,5 milliards par an avec le développement du Nord québécois, dont près de 800 millions en taxes sur l'hydroélectricité.

Le règlement de revendications territoriales globales et la mise en œuvre de telles ententes représentent un défi fort difficile à relever. Pour y arriver, il importe que le gouvernement se plie aux obligations énoncées dans les ententes de manière à parvenir aux résultats voulus, le succès de la mise en œuvre étant jaugé en regard de la mesure dans laquelle les obligations de toutes les parties sont respectées. Pourtant, comme le souligne un récent rapport de la Vérificatrice générale, le gouvernement fédéral s'attarde à exécuter à la lettre les plans de mise en œuvre des ententes, mais il fait fi encore trop souvent de l'esprit de ces traités modernes.

Le Bloc Québécois continuera d'exiger du gouvernement fédéral le respect intégral des traités de façon à établir avec les peuples autochtones un véritable partenariat basé sur la confiance et le respect mutuel.

Enquête au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

La Vérificatrice générale du Canada a maintes fois dénoncé le manque de transparence dans l'attribution des fonds du ministère pour répondre aux besoins des Premières Nations. Entre autres, il est difficile de connaître les montants alloués aux administrateurs des réserves indiennes. Il nous a été jusqu'à présent impossible de connaître le nom des firmes de gestion impliquées ainsi que les montants alloués.

²⁵ Cette demande formulée par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador prend également en compte les besoins au Labrador.

Le Bloc Québécois réclamera une enquête sur la gestion des fonds consacrés au développement social des communautés autochtones par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Lutte au crime organisé sur les territoires autochtones

Les problèmes socio-économiques vécus sur les territoires des Premières Nations en font un terrain fertile pour les activités du crime organisé. Les événements récents de Kanesatake en sont un exemple frappant. Le gouvernement fédéral a agi dans cette histoire de façon tout à fait irresponsable en laissant se détériorer la situation et en abandonnant le grand chef James Gabriel dans sa lutte justifiée contre le trafic des stupéfiants, des armes et des cigarettes. On ne peut exiger, d'une part, que les leaders des Premières Nations soient représentatifs et dûment élus et, d'autre part, ne plus les reconnaître lorsque ceux-ci prennent leurs responsabilités avec courage et tentent de redresser la situation.

Le Bloc Québécois s'engage à exiger du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse l'autorité des leaders autochtones dûment élus par leur communauté et qu'il réponde à leur appel pressant à propos de la lutte contre la criminalité sur leur territoire.

Le droit des femmes autochtones

Les femmes autochtones vivent des problèmes parfois aigus du fait de la *Loi sur les Indiens* et de la gestion des différents programmes par le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC). Elles ont au cours des dernières années formulé diverses recommandations et le Bloc Québécois reprend à son compte plusieurs d'entre elles.

La première demande des femmes autochtones, c'est que le MAINC soit tenu de faire rapport au Comité permanent de la Chambre des communes des sommes versées pour les programmes à toutes les bandes qui font preuve de discrimination envers les femmes réinscrites comme Indiennes.

Elles exigent également que la *Loi sur les Indiens* soit modifiée de façon à ce que soient réinscrits en tant qu'Indiens non seulement les femmes qui ont perdu ce statut en raison de la discrimination dont elles ont historiquement fait l'objet, mais aussi leurs enfants et leurs petits enfants. Cette loi devrait également être modifiée afin que les personnes mariées avec un Indien aient le droit de vivre au sein des réserves et que l'égalité des conjoints en matière de propriété et de partage des biens soit assurée en cas de divorce.

Finalement, les femmes autochtones demandent que la politique du MAINC qui exige l'identification du père ou la reconnaissance de paternité d'un enfant d'une mère célibataire soit immédiatement abolie et remplacée par un affidavit signé par la mère.

Toutes ces revendications apparaissent justifiées au Bloc Québécois, qui s'engage à les défendre à la Chambre des communes.

La bonne gouvernance et l'éthique

La condition première du développement durable d'une société, c'est un gouvernement responsable qui gère avec efficacité et honnêteté les impôts, les lois et les relations internationales au nom des citoyens. Le critère qui doit présider aux décisions prises par un gouvernement est celui du bien commun. Le gouvernement libéral de Paul Martin échoue ce test sur toute la ligne.

Dans sa plate-forme électorale de l'an 2000, le Bloc Québécois avait déjà identifié les principaux acteurs de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler le scandale des commandites. Voilà déjà quatre ans, le Bloc réclamait la tenue d'une enquête publique indépendante, la nomination d'un commissaire à l'éthique (lui aussi indépendant) et le dépôt d'une loi sur le financement des partis politiques destinée à assainir les mœurs politiques fédérales. Paul Martin et le gouvernement libéral ont toujours refusé d'acquiescer à ces demandes jusqu'au jour où la Vérificatrice générale, madame Sheila Fraser, a déposé son rapport sur les commandites en février 2004.

À la veille de la tenue du prochain scrutin général, la liste des manquements à la bonne gouvernance et à l'éthique du gouvernement libéral s'allonge de jour en jour. Mentionnons seulement ici les promesses reniées des trois livres rouges, les prévisions budgétaires tronquées, le pillage institutionnalisé de la caisse d'assurance-emploi, la promotion des paradis fiscaux, la mauvaise gestion des finances publiques, la création du déséquilibre fiscal, les campagnes de propagande contre les souverainistes québécois à même les fonds publics, le patronage à même le Fonds canadien de création d'emploi ou les sondages sur l'opinion publique à des fins partisans, les nominations partisans à tous les échelons de l'État canadien et l'impunité de tous les responsables de ces manquements.

Le dernier manquement en date, le scandale des commandites, qui a révélé des cas de fraude et de patronage, n'a constitué que la goutte qui a fait déborder le vase bien rempli des forfaits libérales.

Le Bloc Québécois peut donc se targuer d'avoir dénoncé avec constance tous les abus du gouvernement libéral, et ce, depuis 1994.

Le Bloc Québécois continuera à surveiller l'utilisation des fonds publics à Ottawa et à dénoncer tous les cas de patronage, de détournement de fonds, de trafic d'influence, de conflit d'intérêts et de fraude.

La propagande canadienne et les commandites

À la suite de l'élection du Parti Québécois, en 1994, le gouvernement fédéral a mis sur pied toute une série de mesures visant à renforcer sa visibilité au Québec, le tout étant financé par un fonds secret dit de «l'unité nationale». Ce fonds a été caché au Parlement et camouflé de sorte qu'il n'est apparu ni dans les Comptes publics ni dans les documents budgétaires.

Le scandale des commandites

Depuis 1996-1997, le ministère des Travaux publics a versé environ 40 millions \$ par année à des événements culturels et communautaires, principalement au Québec, de façon à accroître la visibilité du gouvernement fédéral. En contrepartie des commandites, les organisations devaient accepter de donner de la visibilité au gouvernement en utilisant le mot-symbole «Canada» et d'autres symboles comme le drapeau canadien lors de leurs événements et sur leurs articles promotionnels.

En février 2004, la Vérificatrice générale, madame Sheila Fraser, révélait que «de 1997 jusqu'au 31 mars 2003, le gouvernement du Canada a dépensé environ 250 millions \$ pour commanditer 1 987 événements. De cette somme, plus de 100 millions \$ (40 p. 100 des dépenses totales) ont été versés à des agences de communication en frais de production et en commissions.»

La Vérificatrice générale venait ainsi confirmer un problème que le Bloc Québécois avait identifié dès 2000. D'ailleurs, la plate-forme électorale de 2000 du Bloc Québécois (page 40) dénonçait le régime de copinage entourant les commandites. Dès 2000, le Bloc avait identifié les principales entreprises impliquées dans ce scandale : Groupe Everest, Groupaction, Lafleur Communication, Polygone, etc.

La façon de faire du Parti libéral du Canada

Le programme des commandites s'ajoute à une longue liste de cas où des programmes et des institutions fédérales ont été utilisés afin de récompenser les amis du parti libéral du Canada de Paul Martin. Rappelons simplement quelques dossiers.

Scandale des ressources humaines

Le défunt Fonds transitoire pour la création d'emplois (FCTE) créé en 1996 devait servir à atténuer l'impact de la réforme de l'assurance-emploi. Il devait servir à créer des emplois dans les régions accusant un taux de chômage supérieur à 12 %. Peu de temps après sa mise en marche, on a découvert que des subventions étaient gérées dans la confusion la plus totale par Développement des ressources humaines (DRHC) et que des proches du Parti libéral du Canada en profitaient.

L'exemple le plus frappant est celui de Pierre Corbeil, qui a été condamné le 29 avril 1998 pour trafic d'influence. Il était un organisateur du Parti libéral du Canada et demandait des contributions au PLC en échange de l'approbation ministérielle pour des subventions FTCE. Il avait en sa possession une liste des demandes de subventions du FTCE que lui avait remise Jacques Roy, adjoint spécial du Président du Conseil du Trésor, Marcel Massé.

La Société immobilière du Canada

Responsable de la Société immobilière du Canada (SIC) Alfonso Gagliano est intervenu à de nombreuses reprises auprès des administrateurs pour qu'ils embauchent des amis du régime dont :

- Tony Mignacca, un ami du ministre et un membre de son organisation ;
- Michèle Tremblay, une stratège libérale et rédactrice de discours pour Alfonso Gagliano, a été embauchée par la SIC pour 5000 \$ par mois. La firme Tremblay-Guittet Communications a reçu pour plus de 10 millions \$ de contrats de divers ministères depuis 1995 ;
- Robert Charest, frère de Jean Charest, aurait reçu 187 000 \$ de la SIC entre 1996 et 1998 sans rien offrir en retour selon la firme de consultants Samson Bélair-Deloitte & Touche. Rémunéré aussi grassement pour deux ans de travail, M. Charest n'aurait fourni aucun service professionnel correspondant à ses compétences de consultant et de courtier immobilier.

La culture libérale de patronage, de gaspillage et d'opacité

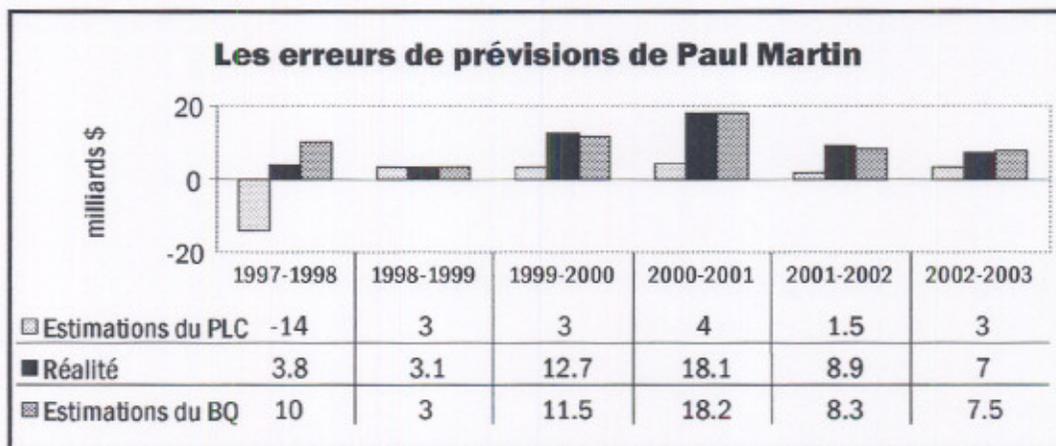
Tous ces scandales montrent bien que les écarts du gouvernement libéral ne sont pas des gestes isolés, mais plutôt qu'il existe une véritable culture de patronage, de gaspillage et d'opacité au sein du Parti libéral du Canada. Les gains obtenus par le Bloc Québécois dans les dossiers des dénonciateurs, du financement des partis politiques, du conseiller à l'éthique indépendant et d'une enquête publique indépendante vont certainement contribuer à assainir quelque peu l'administration fédérale. Le Bloc Québécois propose, en outre, dans la section suivante, une série de mesures visant à accroître la transparence du gouvernement fédéral.

La transparence

Les gouvernements ont le devoir de gérer les fonds publics et de prendre leurs décisions en toute transparence. C'est une condition essentielle au bon fonctionnement de la démocratie. La transparence, c'est aussi le meilleur moyen d'avoir des débats éclairés sur les enjeux publics et de permettre au Parlement de contrôler les dépenses du gouvernement. À cet égard, le gouvernement du Parti libéral du Canada a été particulièrement médiocre.

La transparence financière

Depuis 1994, le gouvernement libéral a constamment trompé la population à propos de sa marge de manœuvre financière. Cette farce grotesque équivaut à rien de moins qu'une forme de fraude intellectuelle et empêche tout débat sérieux sur les choix budgétaires du gouvernement, ce qui est contraire au bien commun. Il est temps de mettre fin à cette mascarade et d'informer la population sur l'état réel des finances publiques fédérales.



Le Bloc Québécois propose la création d'un organisme indépendant rattaché au Comité permanent des Finances qui aura pour mandat d'établir des prévisions financières réalistes, révisées périodiquement. Ces prévisions serviront de base à un véritable débat sur les priorités budgétaires de la population.

L'accès à l'information

La loi d'accès à l'information permet aux citoyens ou aux parlementaires de réclamer des informations produites par le gouvernement sur une foule de domaines. Cette loi a des insuffisances marquées.

Par exemple, le gouvernement peut refuser de divulguer toute information relative aux affaires intergouvernementales. Cette disposition est utilisée abusivement par le gouvernement, ce qui est particulièrement absurde dans une fédération et prive les citoyens et les parlementaires d'informations souvent cruciales.

Plusieurs sociétés d'État sont également exemptées de répondre à la loi d'accès à l'information. Le scandale des commandites, dans lequel plusieurs sociétés d'État sont impliquées montre bien qu'elles devraient être soumises, elles aussi, à la loi.

Le Bloc Québécois exigera des modifications à la loi d'accès à l'information, de telle façon que des informations sur les affaires intergouvernementales et en provenance des sociétés d'État puissent être obtenues.

Les sociétés d'État scrutées par la Vérificatrice générale

Actuellement, la Vérificatrice générale a besoin d'un décret du gouvernement pour avoir l'autorité d'examiner les livres des sociétés d'État. Il faut modifier cette disposition afin de lui permettre de le faire, car si tel avait été le cas dans les années antérieures et qu'un contrôle plus rigoureux des activités de Postes Canada ou de Via Rail avait été effectué, peut-être aurions-nous pu éviter en partie le scandale des commandites.

Le Bloc Québécois proposera des modifications législatives de façon à ce que la Vérificatrice générale soit habilitée à effectuer des vérifications dans les comptes des sociétés d'État.

Sécurité et justice

Au chapitre de la sécurité, personne n'a de leçons à donner au Québec. Le Québec est en effet la société où il y a le moins de crimes violents par habitant en Amérique du Nord. L'éducation accessible à tous, le partage équitable de la richesse et la lutte à la pauvreté font déjà beaucoup pour assurer un niveau de sécurité à la population. Mais si la sécurité est une tâche essentielle de l'État, elle ne doit pas pour autant prendre le pas sur les droits et libertés.

Les suites du 11 septembre : l'équilibre entre sécurité et liberté a été brisé

À la suite des attentats du 11 septembre 2001, le Bloc Québécois croyait qu'il était nécessaire pour le gouvernement canadien de renforcer son arsenal législatif afin de mieux lutter contre la menace terroriste; il fallait une réponse exceptionnelle à des circonstances exceptionnelles. Cependant, dès le départ, nous avons posé une exigence de base, incontournable : toute mesure de lutte contre le terrorisme devait proposer un juste équilibre entre sécurité et liberté.

Le premier projet de loi présenté par le gouvernement à la suite du 11 septembre a été la loi antiterroriste. Bien que nous ayons été favorables à l'idée d'adopter une telle loi, nous sommes d'avis que la proposition du gouvernement fédéral brisait l'équilibre recherché. C'est pourquoi nous avons tenté d'apporter des amendements, notamment dans le but de définir plus clairement l'activité terroriste et d'éviter ainsi toute dérive dangereuse. En outre, le Bloc proposait d'ajouter au projet de loi une clause crépusculaire, qui aurait limité son application dans le temps. Malheureusement, le gouvernement fédéral a fait la sourde oreille à nos propositions.

Par la suite, sous prétexte de vouloir compléter les mesures visant à accroître la sécurité, le gouvernement a présenté un second projet de loi portant cette fois-ci sur la sécurité publique. Dès son dépôt, le Bloc Québécois s'est prononcé contre ce projet jugeant ainsi que certaines mesures allaient beaucoup trop loin et que le lien avec le terrorisme était beaucoup trop mince. En fait, ce projet de loi présentait une menace sérieuse aux droits et libertés des citoyens : il offrait entre autres un dangereux pouvoir discrétionnaire au ministre de la Défense, qui, rappelons-le, était autorisé à créer des zones de sécurité militaire et à suspendre sur-le-champ certains droits fondamentaux, comme celui de manifester, de se regrouper ou encore de circuler librement.

Non seulement le gouvernement se donnait le pouvoir de suspendre arbitrairement les droits des citoyens par la création de ces zones militaires, mais en outre, il leur enlevait le droit de recourir aux tribunaux pour obtenir justice et compensation pour dommages, pertes ou blessures qui auraient pu survenir dans une telle zone.

À la suite des pressions du Bloc Québécois, le gouvernement a été forcé de retirer le projet de loi sur la sécurité publique ; toutefois, il en a par la suite déposé successivement deux nouvelles versions.

Dans la dernière de ces versions, le Bloc Québécois a obtenu une victoire importante. En effet, les dispositions concernant les zones de sécurité militaire ont été complètement retirées du projet de loi. Cependant, certains aspects comportent encore plusieurs irritants. Par exemple, les ministres auraient dorénavant le pouvoir, en vertu de ce projet de loi, d'adopter des arrêtés d'urgence,

qui laissent beaucoup trop de place à l'arbitraire et qui n'ont pas à faire l'examen préalable de leur conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés.

Une autre disposition du même projet de loi pose également problème : elle permet à la GRC et au SCRS d'avoir un accès sans restriction aux renseignements personnels de toutes les personnes voyageant sur des vols intérieurs ou internationaux. Bien que nous n'ayons aucune objection à ce que la GRC et le SCRS puissent utiliser des renseignements sur les passagers aériens à des fins de contrôle anti-terroriste, nous sommes d'avis que ces organismes ne doivent pas être habilités à utiliser ces renseignements pour des infractions qui n'ont aucun rapport avec la lutte au terrorisme.

Le Bloc s'engage à faire en sorte que, pour toute mesure législative qui touche le terrorisme, l'équilibre entre sécurité et liberté soit atteint et il demande la création d'un poste de Commissaire indépendant chargé de la surveillance de l'application de toute loi relative au terrorisme.

La Loi sur les jeunes contrevenants

Si le Québec est l'endroit où il se commet le moins de crimes violents en Amérique du Nord, ce n'est pas l'effet du hasard. Le Québec a fait des choix qui ont rapporté. La façon de faire québécoise avec les jeunes contrevenants en est une. Or, le gouvernement fédéral a fait reculer le Québec sur cette question.

Les députés de l'Assemblée nationale sont unanimes à réclamer que la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants ne soit pas imposée au Québec, où l'ancien système, axé sur la réhabilitation plutôt que sur la répression, avait fait ses preuves. Le Québec étant la société où il se commet le moins de crimes violents en Amérique du Nord, il est absurde que les libéraux de Paul Martin aient imposé une loi qui remet en question notre façon de faire et l'avenir de nos jeunes pour aller chercher des votes en Alberta et en Ontario.

Le Bloc Québécois continuera à exiger un droit de retrait pour le Québec et à défendre ainsi le consensus québécois.

L'autre scandale : le registre des armes à feu

Le registre des armes à feu constitue l'un des meilleurs exemples de la mauvaise gestion des fonds publics par le gouvernement fédéral. Parti d'une bonne idée (accroître la protection des citoyens en obligeant les propriétaires d'armes à feu à détenir un permis et à enregistrer leurs armes), ce programme est devenu un gouffre financier sans précédent.

Selon le rapport de la Vérificatrice générale déposé en décembre 2002, les coûts de la mise en œuvre du programme qui étaient d'abord estimés à 2 millions \$ (il devait s'autofinancer grâce à la perception des droits de permis et d'enregistrement) atteindront plus d'un milliard \$ d'ici 2004-2005, soit un montant 500 fois plus élevé que ce qui était prévu à l'origine. Dans son rapport, la Vérificatrice générale parle de la « médiocrité de la gestion » des libéraux et elle ajoute plus loin : *« Ce qui est vraiment impardonnable, c'est que le Parlement n'a pas été pleinement informé. Je me demande pourquoi le ministère de la Justice a continué de surveiller l'escalade des coûts sans en informer le Parlement et sans envisager de solutions de rechange. »*

Le Parti libéral de Paul Martin devra un jour ou l'autre expliquer à la population comment il se fait que le Québec soit capable d'enregistrer tous les véhicules automobiles sans problème et à un coût raisonnable alors qu'Ottawa est incapable de faire la même chose avec les armes à feu.

Malgré la mauvaise gestion des Libéraux, le registre des armes à feu constitue un outil précieux au service des policiers afin d'enrayer le crime. Selon l'Association canadienne des Chefs de police par exemple, le registre est consulté 1500 fois par jour et permet de lutter beaucoup plus efficacement contre le trafic d'armes illégales. Les objectifs du programme demeurent donc valides et celui-ci ne doit pas être aboli sous prétexte que le gouvernement libéral est incapable de gérer un programme correctement.

Le Bloc demande donc que le registre des armes à feu soit maintenu, mais nous demandons aussi une enquête publique indépendante visant à connaître les raisons qui ont provoqué un tel gouffre financier. Le gouvernement fédéral doit également soumettre un plan stratégique structuré et détaillé sur la poursuite du programme et dont l'application devra préalablement être approuvée par la Chambre des communes.

Crime organisé

Le Bloc Québécois fait pression depuis plusieurs années afin que le gouvernement fédéral mette de l'avant des mesures législatives efficaces pour lutter contre les groupes criminalisés.

Lors de la dernière campagne électorale, le Bloc a continué son combat et exigé que le gouvernement fédéral amende le *Code criminel* de façon à ce que les policiers et procureurs aient des outils plus efficaces pour combattre le crime organisé. Le gouvernement canadien a éventuellement répondu à certaines de nos demandes en présentant le projet C-24 modifiant les dispositions du *Code criminel* s'appliquant au crime organisé. Les efforts du Bloc Québécois ont porté fruit et les procès des derniers mois auront permis de condamner de nombreux individus liés aux groupes de motards criminalisés.

Le Bloc considère cependant qu'une autre modification doit être apportée pour resserrer l'état dans lequel se trouve actuellement le crime organisé au Québec et au Canada.

Le Bloc Québécois propose de permettre un renversement du fardeau de la preuve qui obligerait un accusé déclaré coupable d'une infraction liée au crime organisé de faire la preuve que ses biens ont été acquis de façon honnête et légitime.

L'exploitation sexuelle des mineurs

La montée de l'exploitation à des fins sexuelles de personnes vulnérables, ou soumises à l'autorité d'autrui, représente un défi de taille à endiguer, de façon prioritaire. Au cours des derniers mois, de nombreux événements ont marqué la progression des efforts visant à lutter contre les prédateurs sexuels, la pornographie infantile et la prostitution juvénile.

Les événements entourant la mise au jour d'un réseau de prostitution juvénile dans la ville de Québec a aussi permis de sensibiliser l'ensemble de la société à un phénomène particulièrement discret, quoique connu des autorités policières et des milieux d'intervention sociale concernés.

Or, pour le grand public, ces révélations et l'ampleur de la couverture médiatique ont donné le ton à des revendications plus fermes en faveur de la répression de ces crimes.

Une protection légale plus sévère des personnes vulnérables, et tout particulièrement celle des enfants, a été proposée par le Bloc québécois et s'est particulièrement exprimée dans le cadre de l'examen approfondi du projet de loi C-12 portant sur la modification du Code criminel à cet égard.

Il en fut ainsi dans le cadre de l'étude du projet de loi C-23 concernant l'établissement d'un Registre des délinquants sexuels qui aurait permis de fichier les pédophiles, agresseurs sexuels et tous les récidivistes.

Malheureusement, fidèle à son habitude et borné par son étroitesse partisane, le gouvernement libéral s'est entêté à rejeter les amendements du Bloc québécois et des autres partis d'opposition qui visaient à rendre plus efficaces encore ces différentes mesures législatives. Cependant, le Bloc québécois continue d'accorder la plus grande importance à la problématique des crimes à caractère sexuel, en particulier à ce qui touche à la prostitution juvénile et la pornographie infantile.

Le Bloc québécois s'engage à déposer à nouveau une modification au Code criminel afin qu'une sentence minimale soit imposée à toute infraction liée à l'exploitation sexuelle d'une personne d'âge mineur.

Pour une réforme complète du Code criminel

La *Loi sur le droit criminel*, que l'on désigne plus familièrement comme le Code criminel, représente l'une des plus importantes facettes du contrat social. Le Code criminel est l'instrument juridique principal visant l'application d'un des pouvoirs régaliens de l'État qui consiste à assurer la loi et l'ordre. De plus, la façon par laquelle une société traite ses délinquants, ses criminels est un reflet plus que fidèle de cette société elle-même.

Le Code criminel devrait donc, intrinsèquement, refléter ce courant philosophique avec clarté. L'évolution du droit a permis des milliers d'amendements au Code criminel de sorte qu'il s'apparente aujourd'hui davantage à une courtepoinde juridique qu'à un outil cohérent de la justice. Cette réalité n'est pas sans causer certaines incongruités liées à l'imposition de certaines sentences perçues comme trop clémentes par rapport aux infractions dont est reconnu coupable un individu.

Une réforme complète de cet outil fondamental de la justice doit donc être entreprise, à l'image de la réforme du Code civil du Québec en 1991. La montée de la droite canadienne, en particulier de l'Ouest, tend à imposer une cadence de modifications « à la pièce » du Code criminel avec les effets pernicieux que l'on a pu constater, notamment avec le durcissement de la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

Le Bloc québécois s'engage à favoriser une réforme en profondeur du Code criminel.

Mariage entre conjoints de même sexe

L'ajout d'une quatrième question au renvoi à la Cour suprême, concernant la question du mariage entre conjoints de même sexe, est non seulement une volte-face sur l'engagement pris par le gouvernement libéral de ne pas en appeler des décisions des cours d'appel de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ainsi que de la décision de la Cour supérieure du Québec, mais constitue en soi un appel déguisé qui aura des répercussions majeures dans l'ensemble du Canada.

Le gouvernement fédéral jongle avec l'idée de créer une union civile pour éviter de désigner comme un mariage l'union entre des conjoints de même sexe. Le Parlement fédéral n'a pas de compétence en droit familial, sinon pour le mariage et le divorce. En envisageant l'union civile, le gouvernement fédéral souhaite clairement, une fois de plus, s'immiscer dans les compétences des provinces.

Quoique la majorité de l'actuelle députation du Bloc soit d'accord pour permettre aux conjoints de même sexe d'accéder à l'institution du mariage, le chef du Bloc Québécois, M. Gilles Duceppe, a annoncé que cette question de conscience ferait l'objet d'un vote libre.

Crimes de guerre

Les atrocités des conflits armés à travers le monde mettent en lumière la commission d'actes de barbarie hautement répréhensibles et sanctionnés par le droit international et la Cour pénale internationale. L'investigation et la poursuite devant une instance semblable des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide représentent une facette importante de notre engagement envers la justice.

La multiplication des exactions les plus barbares dans le cours des conflits nous commande une action concrète pour assurer la sécurité des populations civiles touchées par ces événements. À cet égard, l'expertise la plus développée est nécessaire afin de traduire devant les tribunaux internationaux les auteurs, ou les commanditaires, de crimes à grande échelle.

Le Bloc québécois s'engage à promouvoir et à soutenir la poursuite des criminels de guerre qui auraient pu, impunément, trouver refuge au Canada.

Décriminalisation de la marijuana

Jusqu'à présent, l'approche répressive choisie par le Canada pour lutter contre l'usage des stupéfiants n'a fait qu'envenimer le problème et accroître ses coûts financiers, humains et sociaux. Le Bloc considère qu'il importe de consacrer les ressources là où c'est nécessaire, c'est-à-dire, pour poursuivre les trafiquants, les entreprises criminelles et le crime organisé. De plus, il est indispensable que la consommation de drogue soit considérée comme un problème médical, social et politique plutôt que criminel.

Le Bloc Québécois est par conséquent en faveur de la décriminalisation du cannabis, donc, pour faire en sorte que la possession simple de petites quantités de cannabis ne soit plus considérée comme une infraction criminelle, sans pour autant en faire une activité légale. La décriminalisation du cannabis aurait pour conséquence de ne plus imposer un casier judiciaire aux personnes trouvées en possession simple de cannabis.

Le Bloc Québécois considère qu'une personne prise avec une petite quantité de cannabis devrait faire face à une sanction, mais celle-ci et les conséquences qui en découlent doivent être proportionnelles à la gravité de l'infraction. Ainsi, une personne condamnée pour une infraction de possession simple ne devrait pas avoir à subir les stigmates et autres conséquences liées au casier judiciaire.

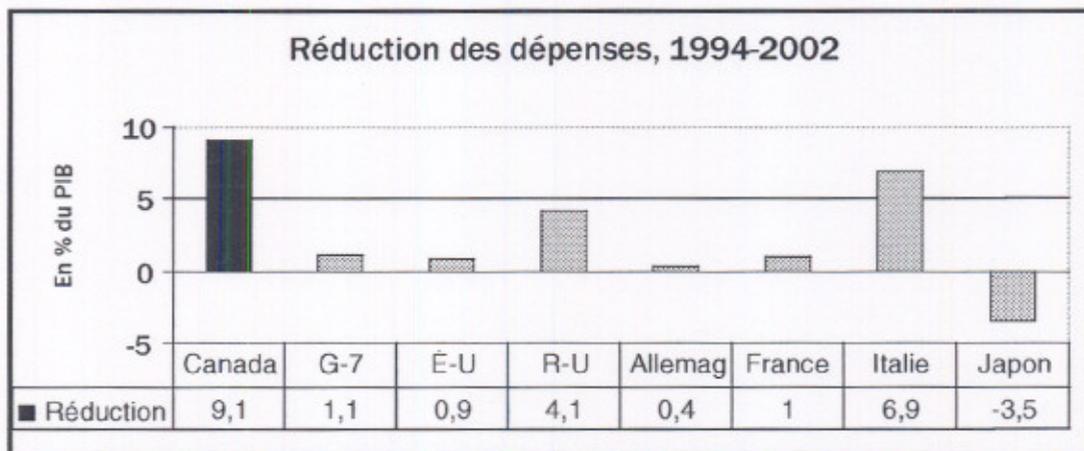
Le Bloc considère cependant qu'il est primordial d'accompagner toute mesure d'assouplissement de la loi par des programmes de prévention et de sensibilisation à l'intention des jeunes. Ce travail de prévention doit être effectué par les provinces (ce domaine relève de leur compétence) et non par le gouvernement fédéral sous le couvert d'une stratégie nationale de lutte antidrogue, comme on le voit dans le projet de loi modifiant la *Loi sur les contraventions* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Le partage de la richesse et la justice fiscale

Aucune société ne peut espérer progresser durablement si elle n'assure pas une redistribution équitable de la richesse. Les sociétés où les écarts de richesse sont trop importants sont généralement plus violentes, laissant de côté des êtres humains qui, autrement, peuvent contribuer à l'essor de la société.

Le Bloc Québécois est fermement convaincu que les gouvernements ont le devoir d'assurer une redistribution adéquate de la richesse, de façon à ce que chacun puisse se nourrir, se faire soigner, éduquer ses enfants et se loger convenablement.

Au Canada, la part de la richesse collective consacrée aux dépenses publiques a chuté considérablement au cours des dernières années, passant de 49,7 % en 1994 à 40,6 % du PIB en 2002. Depuis 1994, le Canada a été le pays du G-7 qui a le plus réduit ses dépenses publiques.



Tableaux de référence financiers

Malgré cette baisse marquée, les dépenses de toutes les administrations publiques du Canada représentaient une somme colossale de 458 milliards \$ en 2002. À lui seul, le gouvernement fédéral a dépensé 171 milliards \$ en 2002-2003, ce qui représente 15 % de toute la richesse créée au Canada cette année-là. Implicitement, les citoyens et les entreprises acceptent de payer ces impôts et taxes à Ottawa à deux conditions : que chacun paie sa juste part et que le gouvernement gère cet argent de façon responsable, avec honnêteté et pour le bien commun. Le gouvernement fédéral échoue lamentablement ces deux tests.

La justice fiscale

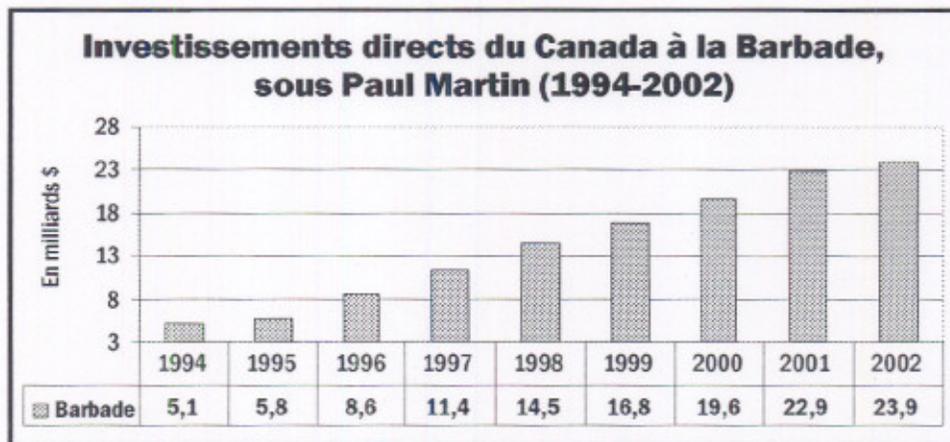
L'un des plus vieux pactes sociaux qui existent est celui de la mise en commun d'une partie de la richesse de la société au moyen des impôts et taxes versés au gouvernement. Celui-ci utilise ces ressources pour offrir des services qui profitent à tous et pour redistribuer la richesse. La première règle veut que chacun contribue à sa mesure, selon les lois adoptées pour le bien commun. Ce pacte ne peut résister qu'à condition que la fiscalité soit juste et équitable.

Les paradis fiscaux de Paul Martin

Le gouvernement libéral de Paul Martin a érigé en système l'utilisation par les plus riches des paradis fiscaux, un moyen de se soustraire à l'obligation morale de payer sa juste part d'impôts qui servent à financer les routes, les hôpitaux, les écoles ou les pensions destinées aux personnes âgées.

L'utilisation des paradis fiscaux oblige les particuliers et les entreprises qui paient leurs impôts à contribuer davantage pour compenser les manquements des autres. Cette utilisation massive des paradis fiscaux par les entreprises et les individus les mieux nantis pour échapper à leur devoir de payer leur juste part d'impôts constitue une injustice inacceptable. Quand ces pratiques sont encouragées par le gouvernement fédéral et utilisées par le Premier ministre du Canada, cela devient franchement intolérable.

Depuis 1994 et l'arrivée au pouvoir des libéraux de Paul Martin, les sommes d'argent déposées par les entreprises et les individus canadiens dans les coffres des paradis fiscaux ont augmenté considérablement. Les transferts financiers du Canada vers la Barbade sont passés de 5,1 milliards \$ en 1994 à 23,9 milliards \$ en 2002, soit une augmentation de 369 % en 9 ans !



Source : Statistique Canada

Rappelons que les entreprises établies à la Barbade sous la juridiction des *International Business Corporation* (IBC) ne payent que de 1 % à 2,5 % d'impôt par année, contre un taux d'impôt combiné de 33,9 % au Québec et au Canada. L'entreprise familiale de Paul Martin est elle-même

établie dans ce paradis fiscal depuis 1995. Le Bloc Québécois a évalué qu'il avait ainsi économisé plus de 100 millions \$ d'impôt au Québec et au Canada, alors qu'il était lui-même responsable de la Loi canadienne de l'impôt en tant que ministre des Finances du Canada.

Ces pratiques d'évitement, qui ont été condamnées par le Vérificateur général à de nombreuses reprises, ne sont pas illégales, car la Loi canadienne de l'impôt le permet. Un règlement obscur adopté par Paul Martin en 1996 permet en effet aux entreprises canadiennes établies à la Barbade de rapatrier leurs profits au Canada sans payer d'impôt. Le règlement 5907 (11) de l'impôt sur le revenu a été spécifiquement conçu par le gouvernement fédéral pour s'assurer que la Barbade demeure accessible à ceux qui voudraient utiliser ce pays comme paradis fiscal. Paul Martin lui-même ne s'en est pas privé.

Le Bloc Québécois exigera l'abolition des dispositions de l'impôt sur le revenu qui permettent aux entreprises canadiennes d'éviter de payer leur juste part d'impôt en s'établissant à la Barbade, un paradis fiscal.

Le Canada a également signé une convention fiscale avec la Barbade. Cette entente exclut spécifiquement les IBC, ce qui interdit à l'Agence canadienne des douanes et du revenu l'accès à des informations financières sur les entreprises canadiennes installées dans ce paradis fiscal.

Le Bloc Québécois continuera à dénoncer l'entente fiscale Canada – Barbade, qui permet aux entreprises et aux individus canadiens de profiter de ce paradis fiscal pour échapper à leur devoir fiscal.

Le 10 décembre 1997, Paul Martin a déposé le projet de loi C-28, une loi de mise en œuvre du budget de 470 pages qui contient une disposition particulière pour les sociétés étrangères engagées dans le transport maritime, comme CSL International, l'entreprise de Paul Martin. Cette disposition apporte une modification à l'article 250 (6) qui fait en sorte de traiter les filiales étrangères qui détiennent des sociétés de transport maritime – comme le holding de Paul Martin – comme des sociétés actives. Plus concrètement, cette modification a donné la possibilité à ce type de société d'éviter de payer des impôts au Canada et au Québec. Comme par hasard, cette modification est rétroactive à 1995, l'année où Paul Martin a déménagé CSL International à la Barbade.

Ces mesures permettront de rendre plus juste le système fiscal canadien et de récupérer des centaines de millions en impôt chaque année. Cet argent pourra être consacré aux hôpitaux, aux écoles ou aux routes, des services qui profitent à tous.

Une fiscalité plus équitable

Le Canada commence à imposer les revenus à partir d'un seuil qui est parmi les plus bas du monde, ce qui fait en sorte que les ménages à faibles revenus et à moyens revenus payent beaucoup plus d'impôt que dans les autres pays du G-7. Cela constitue un obstacle financier pour les familles à revenu moyen ou faible et un facteur d'appauvrissement général. Le Québec, pour sa part, a une fiscalité beaucoup plus généreuse qui faisait en sorte qu'en 2001 près de 40 % des contribuables ne payaient pas d'impôt.

Les amis de Paul Martin d'abord : des baisses d'impôt pour les plus riches

Les réductions d'impôt annoncées par Paul Martin à la veille de la campagne électorale de 2000 ont surtout profité aux contribuables les plus riches de la société, ce qui va à l'encontre d'un objectif de redistribution équitable de la richesse.

Par exemple, un couple ayant deux enfants et un revenu de 35 000 \$ s'est vu offrir, en 2000, une baisse d'impôt de 115 \$. Par contre, un couple ayant deux enfants et un revenu de 250 000 \$ s'est vu offrir pour la même année une baisse d'impôt de 4785 \$. C'est 40 fois plus élevé!

Autre exemple très criant : en réduisant le taux d'inclusion des gains en capital de 66 % à 50 % dans l'énoncé budgétaire de 2000, Paul Martin a offert des baisses d'impôt annuelles faisant en sorte que 15 % des contribuables admissibles les plus riches (revenu supérieur à 250 000 \$) ont absorbé 75 % de la baisse d'impôt.

Le Bloc Québécois défend le principe général voulant que les baisses d'impôt visent en premier lieu à soulager financièrement les contribuables à revenus faibles et moyens.

Le sport amateur

Le Bloc Québécois apprécie la contribution des athlètes amateurs au développement social du Québec et du Canada. L'exemple offert par ces athlètes, en particulier pour les jeunes, incite des milliers de personnes à pratiquer des activités physiques, ce qui en soi suffirait à justifier le financement public qu'ils reçoivent.

Mais ils font plus, ils suscitent également la fierté des Québécois et des Canadiens. Le gouvernement libéral a d'ailleurs dans le passé utilisé grossièrement leurs exploits dans ses campagnes de propagande en faveur de l'unité canadienne. Pourtant, lorsque vient le temps de faire cesser la discrimination envers les athlètes francophones ou de hausser leur financement à un niveau plus adéquat, le gouvernement libéral n'est plus là.

La discrimination envers les athlètes francophones au Canada

À la suite d'une plainte déposée par le Bloc Québécois en 1999, la Commissaire aux langues officielles rendait publique, en 2000, une étude portant sur *Les langues officielles dans le système sportif canadien*. La commissaire confirmait les constatations du Bloc Québécois à l'effet que l'anglais était la langue prédominante dans le sport amateur au Canada et elle démontrait que les athlètes francophones sont encore nettement désavantagés dans le système sportif canadien. Seize recommandations ont alors été formulées par la commissaire.

Or, dans un récent rapport de suivi déposé en juin 2003, la commissaire en arrive à la principale conclusion que le français et l'anglais ne jouissent toujours pas du même statut dans le système sportif canadien. De plus, elle déplore la lenteur excessive de Sport Canada à mettre en œuvre les recommandations et à respecter les dates d'échéance.

Alors que, selon le recensement de 2001, 22,7 % de la population canadienne a comme langue maternelle le français, la proportion d'athlètes francophones reconnus par Sport Canada est passée de 18 % en 2000 à 17,3 % en juin 2003.

Pire encore, certains chiffres montrent qu'une discrimination systémique affecte les athlètes francophones. Ainsi, dans les sports d'équipe dont la sélection est le fait de la direction, les francophones ne représentent que 11,4 % du total. Alors que dans les sports individuels, où c'est le résultat qui détermine la sélection d'un athlète, les francophones comptent pour 30,2 % du total.

Les organismes « nationaux » de sport n'ont pas tous élaboré un énoncé de politique complet et satisfaisant sur la disponibilité de services dans les deux langues officielles.

Deux centres « nationaux » de sport visités récemment offrent toujours aux équipes canadiennes la plupart de leurs services en anglais seulement, notamment les services médicaux (physiothérapeutes, psychologues et médecins) et le soutien aux athlètes.

Plusieurs athlètes francophones sont encore encadrés par des entraîneurs unilingues anglophones dans les équipes « nationales ». Cette situation a des répercussions sur le développement global des athlètes francophones.

Le Bloc Québécois enjoint le gouvernement fédéral de donner suite aux recommandations de la Commission aux langues officielles, particulièrement celle portant sur l'évaluation des budgets requis pour que les athlètes francophones puissent recevoir des services et s'entraîner en français.

Une équipe nationale du Québec

Dans la plate-forme électorale du Bloc Québécois de 2000, il était suggéré que les athlètes québécois puissent participer à certains événements sportifs internationaux sous la bannière québécoise, comme l'Écosse le fait lors des Jeux du Commonwealth. Cette suggestion a été rejetée du revers de la main par le gouvernement libéral.

Force est de constater que pour avoir la chance de voir évoluer une équipe nationale du Québec aux Jeux olympiques ou lors d'autres compétitions internationales ou pour écarter toute discrimination envers les athlètes québécois, le Québec devra accéder au statut de pays souverain.

Un financement à la hauteur des médailles des athlètes, sans oublier la relève sportive

Le budget dédié au sport amateur est nettement insuffisant et représente bien peu comparative-ment aux nombreux efforts que l'on demande, et même que l'on exige, des athlètes. Ce sous-financement a des répercussions à plusieurs égards notamment sur l'encadrement et le développement des compétences des athlètes de haut niveau. Cette insuffisance est particulièrement criante pour les athlètes de la relève.

Le Bloc Québécois, en plus de demander un rehaussement de l'aide financière accordée aux athlètes amateurs, proposera la création d'un programme d'aide dédié à la relève sportive.

Une infrastructure sportive désuète

Depuis les Jeux olympiques de 1976, les investissements majeurs en matière d'infrastructures sportives ont été réalisés dans l'Ouest du Canada, ce qui a comme conséquence de déplacer les lieux d'entraînements spécialisés des athlètes québécois en dehors du Québec, créant ainsi un facteur de démotivation et accentuant le phénomène d'exode des athlètes et des entraîneurs québécois. Le gouvernement du Québec a déjà annoncé un train de mesures pour améliorer la situation. Mais il appert clairement que sans l'aide financière du gouvernement fédéral, le déficit québécois à cet égard ne se résorbera pas.

Le Bloc Québécois réclamera la juste part du Québec des dépenses fédérales en infrastructures sportives.

4. Le territoire québécois

L'attachement au territoire québécois

Les liens qui unissent toutes les régions du Québec prennent leurs racines dans l'histoire, qu'ils soient familiaux, commerciaux ou culturels. Les premiers partenaires commerciaux des Québécois sont les Québécois eux-mêmes. La plus grande clientèle touristique du Québec, ce sont les Québécoises et les Québécois. L'hydroélectricité, les ressources forestières, les ressources minières et les ressources en eau, l'agriculture ou le tourisme profitent à tous les Québécois.

En retour, ceux qui occupent le territoire, qui l'aménagent, qui en tirent les ressources et le protègent sont en droit de s'attendre à ce que les populations des grands centres et les gouvernements prennent en compte leur situation particulière et fassent preuve de solidarité. Lorsqu'une partie du territoire québécois connaît des problèmes, c'est tout le Québec qui est concerné.

Ottawa a abandonné les régions du Québec

Le gouvernement libéral à Ottawa a choisi une autre voie. Les députés du Parti libéral du Canada sont largement responsables de cet état de situation, car plutôt que de représenter leur circonscription et de défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois à Ottawa, ils défendent les intérêts d'Ottawa dans leur circonscription. Cette attitude a eu des conséquences très négatives.

En matière de transport aérien, maritime, ferroviaire ou routier, les régions éloignées ont été privées des liens essentiels à un développement économique et humain dynamique. Les réformes de l'assurance-emploi ont fait en sorte de priver les gens de ressources financières cruciales, ont exclu les jeunes, en plus de miner le développement des secteurs économiques saisonniers. La gestion de la pêche par Ottawa a mené à un désastre. Les programmes de création d'emplois qui devaient soutenir les régions à taux de chômage élevé ont été détournés à des fins de patronage par le Parti libéral du Canada. Les incitatifs fiscaux qu'offrent le gouvernement du Québec sont minés par la politique fiscale du gouvernement fédéral.

Les coupures dans la fonction publique fédérale ont été draconiennes dans les régions. Les coupures dans les transferts en santé et en éducation ont privé certaines régions de ressources humaines et, encore là, ont miné des économies régionales pour lesquelles les services publics sont fondamentaux. Pendant que les services postaux diminuaient, les drapeaux du Canada poussaient partout. Le CRTC, un organisme fédéral chargé d'assurer des services de téléphonie équitables pour tous, a échoué à assurer des services minimums en région, certains demeurant incapables de se brancher sur Internet ou d'avoir une ligne téléphonique privée, alors que les médias les désertent de plus en plus.

Tout cela aura contribué à détériorer la qualité de vie de la population, à affaiblir les infrastructures et à réduire les services publics, le tout menant à une spirale négative qui fait en sorte que certaines régions du Québec voient les jeunes quitter pour ne plus revenir. Les décisions prises par le gouvernement fédéral contribuent à diviser le Québec selon une fracture socio-économique. Cela affaiblit le Québec.

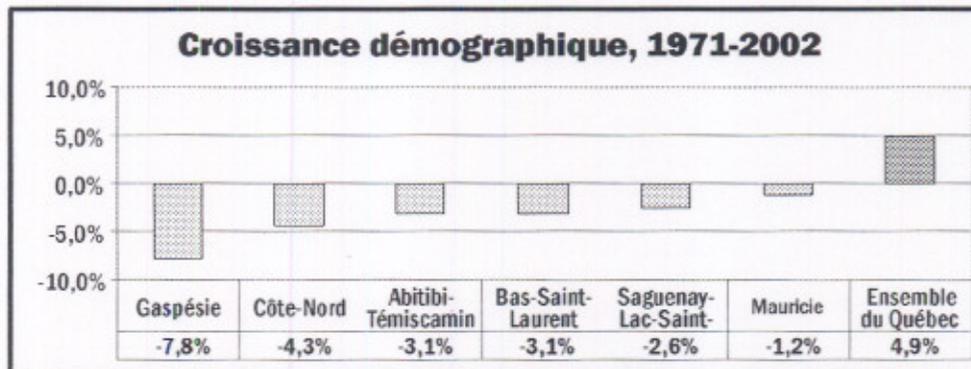
L'exode des jeunes, souvent suivi par celui de leurs parents, est le problème prioritaire de certaines parties du territoire. Cette tendance ne pourra être renversée que si des entreprises y voient le jour et des emplois de qualité y sont créés. Les entreprises iront s'installer là où elles trouveront des infrastructures et des services de qualité. Les Québécoises et les Québécois iront vivre là où ils peuvent retrouver une qualité de vie intéressante.

Le Bloc Québécois propose dans les pages suivantes une série de mesures concrètes. Celles-ci ne seront pas suffisantes pour modifier diamétralement la conjoncture actuelle, mais elles paveront la voie vers un Québec différent, plus uni, plus fort et mieux préparé à relever le défi de la souveraineté, partout sur son territoire.

L'exode des jeunes

Le déclin démographique de certaines parties du territoire

Certaines parties du territoire souffrent déjà d'un déclin démographique qui est profondément angoissant pour ses habitants. L'exode des jeunes est particulièrement inquiétant, car il occasionne une spirale négative, aussi bien aux plans économique, culturel ou social. La Gaspésie, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent et la Mauricie sont les parties du territoire québécois actuellement touchées par la décroissance démographique²⁶:



Le départ d'une partie des jeunes d'un territoire vers les grands centres n'est pas un phénomène nouveau. Au cours du dernier siècle, l'exode rural a amené des centaines de milliers de personnes à quitter les régions rurales pour s'établir dans les grands centres ou à émigrer. Étant donné le taux de natalité élevé jusque dans les années 60, cela a, sauf exception, peu affecté les régions, puisque la croissance démographique demeurait positive.

Aujourd'hui, le renouvellement de la population passe autant par l'immigration que par la natalité. Or, certaines parties du territoire québécois ne reçoivent que très peu d'immigrants, tandis que le faible taux de natalité ne compense pas les départs.

Renverser la vapeur

Pour assurer l'occupation de l'ensemble du territoire québécois, il faut non seulement freiner l'exode des jeunes, mais aussi favoriser l'installation de personnes en provenance de l'immigration. Pour y arriver, il faut que chaque région du Québec puisse offrir à sa population une qualité de vie enviable.

Le Bloc Québécois propose plusieurs pistes de solution. Tout d'abord, rétablir l'intégrité des services publics de santé et d'éducation. Assurer un accès adéquat à des services de base comme le téléphone et Internet et la présence de médias régionaux partout sur le territoire.

²⁶ L'Annuaire du Québec 2004, p.147. Il faut noter que certaines parties de territoires qui connaissent par ailleurs une forte croissance démographique, souffrent également d'un déclin démographique.

Ensuite, il faut adapter les programmes du gouvernement fédéral à la réalité vécue dans chaque région. En commençant par le programme d'assurance-emploi, qui ne tient pas suffisamment compte de réalités très diverses.

Il faudra également améliorer notablement le réseau des infrastructures de transport maritime, routier, ferroviaire et aérien. Cette question touche l'ensemble du territoire québécois, mais avec une acuité particulière pour certaines parties délaissées par le gouvernement fédéral au cours des dernières années.

Finalement, chaque partie du territoire compte des secteurs économiques qui sont au cœur de leur développement. Le bois d'œuvre, les pêches, l'agroalimentaire, le tourisme, le secteur minier et la production énergétique ne doivent pas être négligés.

Avant toute chose cependant, il est urgent que les régions du Québec reçoivent leur juste part des dépenses du gouvernement fédéral. Après tout, la population de ces régions paie sa juste part d'impôt à Ottawa.

Si des progrès sont accomplis dans tous ces domaines au cours des prochaines années, toutes les parties du territoire québécois seront en mesure de retenir plus de jeunes et d'en attirer un plus grand nombre de l'extérieur. Le Québec sera alors plus fort qu'il ne l'est aujourd'hui. Il sera en meilleure position pour réaliser la souveraineté et ainsi donner au Québec tous les outils nécessaires à une véritable politique d'occupation et de développement du territoire québécois.

Le manque à gagner régional

Le manque à gagner du déséquilibre fiscal et de l'assurance-emploi

En comptabilisant le manque à gagner annuel découlant du déséquilibre fiscal et des coupures des libéraux dans le régime d'assurance-emploi pour certaines régions, on se rend vite compte de l'impact de ces décisions sur les économies locales²⁷:

	Déséquilibre fiscal	Assurance-emploi	Total
	En millions \$	En millions \$	En millions \$
Gaspésie – les Îles	28,2	103,2	131,4
Côte-Nord	28,4	79,5	107,9
Abitibi-Témiscamingue	42,3	66,3	108,6
Bas-Saint-Laurent	57,5	101,3	158,8
Saguenay – Lac-Saint-Jean	80,2	157,3	237,5
Mauricie	74,1	153,8	227,9

Les impôts vont à Ottawa, mais ne reviennent pas

Les impôts payés par les citoyens des régions du Québec à Ottawa ne leur reviennent pas sous forme d'investissement dans les infrastructures comme les routes, les ports, les aéroports et les autres installations fédérales. Cet argent demeure à Ottawa.

Le tableau suivant compare les impôts des particuliers envoyés à Ottawa en 1999 (derniers chiffres disponibles) aux dépenses fédérales en immobilisation et en réparation des installations fédérales. Il nous fait voir la part du gouvernement fédéral des dépenses en immobilisation (gouvernement du Québec, municipalités et secteur privé)²⁸:

	Impôts payés	Dépenses en immobilisation	Retour sur 1\$ d'impôt	Part du fédéral
	En millions \$	En millions \$	En ¢	En %
Gaspésie – les Îles	142,2	4,1	2,85	6,3%
Côte-Nord	231,1	24,7	10,68	5,4%
Abitibi-Témiscamingue	298,4	14,2	4,76	11,2%
Bas-Saint-Laurent	323,5	1,3	0,41	1,0%
Saguenay – Lac-Saint-Jean	564,4	8,2	1,46	5,7%
Mauricie	482,3	20,5	4,25	8,2%
Ontariens	741,2	130,2	17,57	34,2%

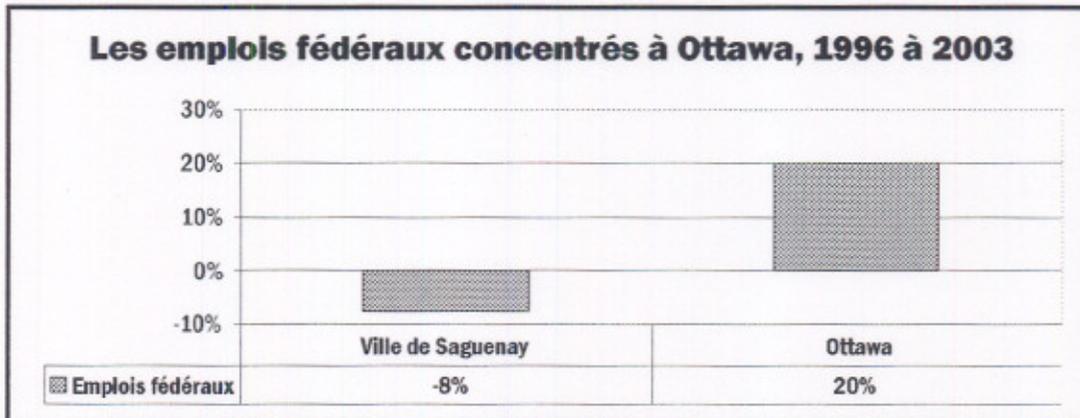
Source : Statistique Canada, Tableau 183-0003

²⁷ Les chiffres pour l'assurance-emploi sont tirés d'une étude de la FTQ et ceux du déséquilibre fiscal du rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal et du service de recherche du Bloc Québécois.

²⁸ Ces chiffres sont tirés des données de l'Agence des douanes et du revenu pour les impôts et du gouvernement du Québec pour les dépenses en immobilisation.

Les emplois fédéraux de plus en plus concentrés à Ottawa

En plus du manque à gagner découlant des décisions du gouvernement libéral de Paul Martin, les régions voient le nombre de fonctionnaires fédéraux installés chez eux diminuer sans cesse, pendant qu'il augmente à Ottawa. Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'emplois fédéraux dans la Ville de Saguenay et celle d'Ottawa depuis 1996 :



Source : Statistique Canada, Tableau 183-0003

Des services de qualité sur l'ensemble du territoire

Des services publics et des emplois de qualité

La première condition pour que les gens acceptent de vivre hors des grands centres consiste à assurer une bonne qualité de vie sur l'ensemble du territoire québécois. À cet égard, la qualité des services publics joue pour beaucoup. Le Bloc Québécois a calculé que le déséquilibre fiscal prive les régions du Québec de centaines de millions \$ chaque année qui, autrement, seraient disponibles pour améliorer les services de santé et d'éducation, en plus de fournir des emplois de qualité à même de retenir et d'attirer les jeunes ménages.

L'investissement dans des services de santé de qualité permet de retenir les personnes âgées sur un territoire, mais aussi de créer et de conserver des emplois de qualité. Les services d'éducation sont encore plus fondamentaux, puisque les CÉGEPs et les universités québécoises établis hors des grands centres permettent aux jeunes d'étudier dans leur propre région et fournissent, là encore, des emplois de grande qualité.

Pour illustrer l'effet désastreux du déséquilibre fiscal, voici l'impact du manque à gagner pour chacune des régions du Québec :

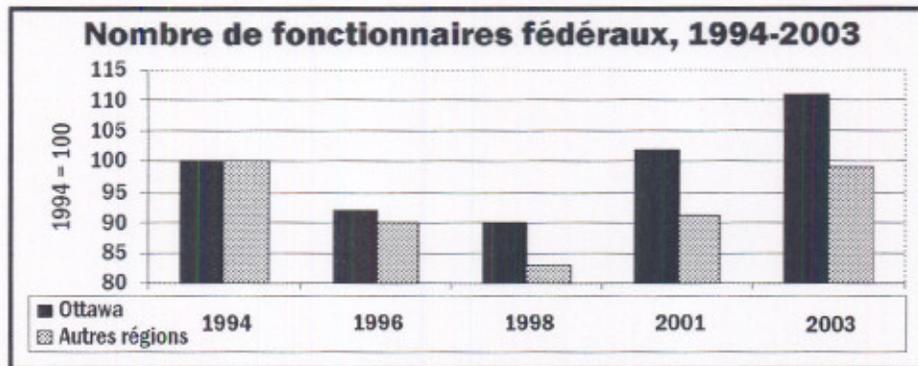
Montant pour l'ensemble du Québec	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
	2 123 520 000	2 196 990 000	1 982 505 000	2 010 945 000	2 067 825 000
01 Bas-Saint-Laurent	57 470 162	59 458 527	53 653 784	54 423 474	55 962 853
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	80 230 927	83 006 774	74 903 092	75 977 613	78 126 656
03 Capitale-Nationale	185 788 717	192 216 674	173 451 185	175 939 426	180 915 910
04 Mauricie	74 039 707	76 601 349	69 123 008	70 114 611	72 097 818
05 Estrie	83 511 111	86 400 447	77 965 452	79 083 904	81 320 809
06 Montréal	527 942 190	546 208 047	492 883 529	499 954 183	514 095 492
07 Outaouais	93 549 626	96 786 276	87 337 346	88 590 243	91 096 037
08 Abitibi-Témiscamingue	42 304 294	43 767 947	39 495 025	40 061 600	41 194 751
09 Côte-Nord	28 396 267	29 378 727	26 510 578	26 890 885	27 651 499
10 Nord-du-Québec	11 294 931	11 685 716	10 544 877	10 696 149	10 998 691
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28 172 101	29 146 805	26 301 297	26 678 602	27 433 212
12 Chaudière-Appalaches	111 304 378	115 155 311	103 913 072	105 403 756	108 385 123
13 Laval	102 435 120	105 979 192	95 632 788	97 004 687	99 748 485
14 Lanaudière	115 355 332	119 346 421	107 695 017	109 239 955	112 329 829
15 Laurentides	138 149 423	142 929 146	128 975 438	130 825 653	134 526 084
16 Montérégie	380 332 757	393 491 591	355 076 284	360 170 027	370 357 511
17 Centre-du-Québec	63 242 956	65 431 049	59 043 229	59 890 232	61 584 240

Il faut imaginer l'impact positif que pourrait avoir l'injection de 28 millions \$ supplémentaires, chaque année, dans les services publics de santé et d'éducation en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ou de 42 millions \$ en Abitibi-Témiscamingue, par exemple.

Le Bloc Québécois continuera à mener la bataille du déséquilibre fiscal à Ottawa pour que les impôts des Québécoises et des Québécois servent à améliorer les services publics partout sur le territoire québécois.

Les emplois fédéraux concentrés à Ottawa

Le gouvernement libéral de Paul Martin, lorsqu'il a coupé dans les effectifs de la fonction publique, a concentré ses coupures hors d'Ottawa. Mais quand le temps des surplus et de la création de nouveaux emplois fédéraux est venu, c'est Ottawa qui en a bénéficié, pas les régions.



Source : Comité de révision des programmes fédéraux, Volet I

Cette concentration de plus en plus marquée des emplois fédéraux à Ottawa a des conséquences négatives importantes pour les régions québécoises. Tout d'abord, la qualité des services offerts par le gouvernement fédéral s'est beaucoup détériorée au cours des dernières années, les citoyens se heurtant souvent à des systèmes téléphoniques plutôt que de pouvoir faire affaire directement avec un employé fédéral. Ensuite, les diverses réalités des régions ne sont pas prises en compte par Ottawa et, finalement, les emplois fédéraux se font plus rares, ce qui prive les économies régionales d'emplois bien rémunérés.

Le Bloc Québécois exigera que les nouveaux emplois fédéraux soient établis d'abord dans les régions du Québec, plutôt que d'être de plus en plus concentrés à Ottawa.

Des médias pour tous, partout

C'est la responsabilité du gouvernement fédéral, par le biais du CRTC, de s'assurer que toutes les parties du territoire aient accès à des médias de qualité qui reflètent les réalités locales, et de s'assurer que chacun ait accès aux services téléphoniques de base, y compris un accès à Internet. Actuellement, des centaines de citoyens n'ont toujours pas accès à une ligne téléphonique privée, ce qui est franchement inacceptable en ce début du 21^e siècle.

Le Bloc Québécois s'engage à déposer un projet de loi qui obligera les entreprises de téléphonie et de communication à offrir tous les services sur les territoires qu'elles desservent.

Adapter Ottawa aux réalités régionales

Les programmes du gouvernement fédéral, ses décisions administratives et son comportement général sont viciés à la base pour les régions du Québec parce que la philosophie qui les sous-tend part du principe que ce sont les citoyens et les régions du Québec qui doivent s'adapter à Ottawa. Le Bloc Québécois considère que c'est contraire au bon sens. C'est au gouvernement fédéral à s'adapter aux réalités régionales, pas l'inverse.

Les programmes fédéraux mal adaptés aux régions rurales

Les programmes fédéraux sont souvent conçus en fonction des grandes villes canadiennes, ce qui fait en sorte d'exclure la participation des régions rurales. Le Fonds d'infrastructures stratégiques en est un bon exemple, car il prévoit financer des projets d'une ampleur telle que les petites municipalités en sont exclues d'emblée.

En décembre 2001, le gouvernement du Québec a adopté une politique nationale de la ruralité pour soutenir le développement des communautés rurales québécoises. Cette politique a déjà commencé à porter ses fruits. Un des éléments les plus importants de cette politique, c'est l'introduction d'une clause modulateur pour adapter les programmes aux réalités différentes des régions. Cela signifie que chaque programme gouvernemental peut et doit être modulé selon les réalités de chaque partie du territoire. La façon de faire du gouvernement fédéral est très éloignée de cet objectif et rien n'indique que le gouvernement de Paul Martin compte changer les choses avec sa volonté affichée de concentrer ses efforts sur les grandes villes canadiennes.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral qu'il introduise une clause modulateur pour adapter ses programmes aux réalités différentes des régions rurales du Québec.

Un régime d'assurance-emploi mal adapté aux réalités régionales

Les coupures répétées du gouvernement libéral de Paul Martin dans le régime d'assurance-emploi ont fait particulièrement mal aux régions du Québec. Là encore, ce sont des centaines de millions \$ qui ont été retirés des régions, alors que cet argent, en plus de venir en aide aux travailleurs sans emploi, permettait d'injecter de l'argent dans les économies locales, bénéficiant à tous les commerçants et permettant de créer des emplois.

Ce véritable détournement de fonds a également causé un tort considérable aux entreprises saisonnières, qui ont maintenant de la difficulté à recruter du personnel. Les jeunes, qui sont particulièrement visés par les réformes de l'assurance-emploi, ont été poussés à l'exode. Il est urgent d'implanter des réformes trop longtemps attendues au régime d'assurance-emploi.

Le Bloc Québécois exhorte le gouvernement fédéral à rembourser les 45 milliards \$ qu'il a pillés dans la caisse d'assurance-emploi pour bonifier le régime, à mettre fin au « trou noir » qui affecte les travailleurs saisonniers et à abolir les conditions discriminatoires imposées aux jeunes travailleurs.

Les organismes locaux de concertation

Le terreau dans lequel l'économie sociale est née et s'est développée est constitué, au niveau des collectivités locales et des quartiers urbains, d'une foule d'organisations de concertation des acteurs sociaux, communautaires, économiques et culturels qui œuvrent dans leurs milieux respectifs. Parmi ces organisations, on compte les Centres de développement locaux (CLD), mais aussi les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les Corporations de développement économiques et communautaires (CDEC).

Ces organismes constituent en quelque sorte les lieux de rassemblement des forces vives de leur communauté. Par leurs actions de concertation, ils visent la revitalisation de leur territoire ou de leur quartier, notamment par le support au démarrage et à l'expansion d'entreprises privées ou d'entreprises d'économie sociale.

Certaines de ces organisations sont soutenues par le gouvernement fédéral. C'est le cas des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) mais aussi, en partie, des CDEC. Ces dernières, au nombre de quatorze à l'échelle du Québec, sont autonomes et sont financées conjointement par le Québec, par Ottawa et par les municipalités. Compte tenu de la croissance des demandes dont elles font l'objet, elles réclament au gouvernement fédéral de hausser sa contribution financière et de contribuer à la mise en place d'un fonds d'aide au démarrage d'entreprises privées ou collectives. Le Bloc Québécois considère que cette demande est tout à fait raisonnable et appuie les CDEC dans leurs démarches auprès du gouvernement fédéral.

Le Bloc Québécois demande donc au gouvernement fédéral de hausser sa contribution budgétaire aux CDEC et de contribuer à la création d'un fonds de développement, sous le contrôle des CDEC, destiné à appuyer le démarrage d'entreprises du secteur privé ou de l'économie sociale.

Les Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

Au cours des dernières années, les SADC ont contribué au développement économique sur le territoire québécois. Leur contribution aura été fort appréciée dans les cas où elles ont pu s'affranchir de la politisation que le gouvernement libéral a voulu leur imposer. Les SADC doivent être dirigées par et pour les gens du milieu. Il faut donc accorder beaucoup plus de flexibilité aux administrateurs, de façon à ce que leur aide corresponde aux véritables besoins des collectivités qu'elles desservent.

Le Bloc Québécois exigera qu'une plus grande flexibilité soit accordée aux SADC, de façon à ce qu'elles soient en mesure de mieux répondre aux besoins des collectivités qu'elles desservent.

Les transports

L'économie québécoise a de tout temps été désavantagée par les politiques de transport successives du gouvernement fédéral. L'élargissement de la Voie maritime a été conçu pour drainer l'activité économique du Québec vers les Grands Lacs. Les réseaux de chemin de fer ont été orientés selon un axe Est-Ouest pour consolider l'unité canadienne, alors que l'axe économique naturel du Québec va du Nord au Sud, vers les États-Unis. De même, la politique canadienne de transport aérien a été conçue pour favoriser Toronto, au détriment de Montréal.

L'impact que la souveraineté du Québec aura sur les infrastructures de transport du Québec est monumental. Il est possible d'imaginer les retombées qui en découleront à tous les niveaux.

Le transport aérien

Ce sont les pays souverains qui accordent les routes aériennes aux transporteurs internationaux. Ce pouvoir permet aux gouvernements des pays souverains de favoriser tel ou tel aéroport. Le gouvernement du Québec souverain pourra accorder de telles routes à destination et en partance de Montréal et de Québec. Cela permettra d'accroître de façon notable le trafic aérien et de redonner à Mirabel son statut d'aéroport international de passagers.

La ville de Québec sera la capitale d'un pays souverain et, à ce titre, elle accueillera des dizaines d'ambassades et d'organismes internationaux, en plus de se trouver au centre des déplacements de fonctionnaires qui voyageront dans le monde entier. L'aéroport de Québec aura alors la masse critique pour offrir des services véritablement internationaux. Le centre des congrès pourra attirer davantage de congrès internationaux avec des routes internationales plus nombreuses.

Les transporteurs régionaux du Québec pourront bénéficier de conditions beaucoup plus avantageuses lorsque le gouvernement du Québec aura tous les leviers à sa disposition pour favoriser la desserte sur l'ensemble du territoire québécois. Par exemple, le Québec pourra moduler la tarification des frais d'atterrissage, les frais de navigation ou encore conclure des ententes avec les transporteurs régionaux.

Le transport ferroviaire

Actuellement, le seul corridor de transport de passagers par train disponible pour les Québécoises et les Québécois est orienté selon un axe Est-Ouest. Ce corridor est intéressant car il dessert une population d'une dizaine de millions de personnes. Mais la construction d'un corridor de transport de passagers par train rapide reliant Québec à Washington, en passant par Montréal, Boston et New York desservirait des dizaines de millions de passagers. Un tel projet permettrait sans aucun doute un accroissement notable de l'industrie touristique au Québec, en plus de relier, par un mode de transport rapide, sûr et propre, le Québec et ses principaux partenaires économiques. En outre, un tel projet bénéficierait sans aucun doute aux entreprises québécoises de fabrication de matériel ferroviaire, notamment Bombardier. Le premier tronçon d'une ligne à haute vitesse pourrait par exemple relier Montréal et Québec.

Une politique de transport maritime

Le gouvernement fédéral a annoncé sa participation à une étude sur l'avenir de la Voie maritime, dont l'une des hypothèses en est l'élargissement. Cela aurait pour objectif de permettre aux immenses cargos Panamax de se rendre jusqu'aux Grands Lacs sans décharger leurs marchandises dans les ports du Québec. Un tel projet serait catastrophique pour l'économie portuaire du Québec. Le danger est réel, car c'est Ottawa qui a la compétence constitutionnelle dans ce secteur. Le Québec souverain ne laisserait jamais un tel projet se mettre en place.

Plus encore, le contrôle de nos ports et de la Voie maritime du Saint-Laurent permettra de lancer une véritable politique maritime québécoise. Plutôt que d'élargir la Voie maritime, le Québec souverain pourra consacrer ses efforts à rénover les infrastructures portuaires du Québec et à mettre en place une politique de soutien à la construction navale, comme cela se fait dans la plupart des pays. De cette façon, les entreprises comme la CSL de la famille de Paul Martin seraient incitées à faire construire leurs navires au Québec plutôt qu'en Chine.

Paver la voie

Le Bloc Québécois a le devoir de s'assurer que toutes ces possibilités restent ouvertes jusqu'à l'accession du Québec à la souveraineté. D'ici là, il y a des besoins urgents à combler, notamment au niveau des infrastructures routières, des installations portuaires fédérales laissées à l'abandon par Ottawa et des services de transport aérien sur le territoire québécois.

Le transport maritime

Le premier devoir du Bloc Québécois consiste à empêcher la concrétisation du projet visant à élargir la Voie maritime du Saint-Laurent, un projet dangereux au niveau environnemental et qui serait ruineux pour l'économie québécoise.

Le déplacement des activités portuaires québécoises vers les Grands Lacs, c'est-à-dire, vers l'Ontario et les États-Unis, aurait un impact économique néfaste pour le Québec. Les navires océaniques risquent en effet de relier directement les Grands Lacs depuis leur port d'origine, sans s'arrêter à Québec, Montréal ou Sept-Îles.

Selon le docteur Tom Muir, de l'Institut national de recherche sur l'eau d'Environnement Canada, ce projet de 20 milliards \$ US est une « folie économique »²⁹. Pour le chercheur, il s'agit tout au mieux d'un programme de subventions déguisé pour la navigation. Cette somme équivaut à donner à chacun des propriétaires des 318 navires qui utilisent l'actuelle Voie maritime chaque année une subvention annuelle de 1,6 à 3,2 millions \$ pendant dix ans.

Le Bloc Québécois s'engage à bloquer le projet d'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Le désengagement fédéral face à ses responsabilités d'entretien de la voie navigable du fleuve Saint-Laurent met en péril la survie des ports commerciaux du Québec, qui ont ainsi de plus en plus de difficulté à soutenir la concurrence des ports de la côte Est canadienne et américaine.

Pendant que le transport de marchandises par navire augmentait de 600 % au plan international depuis trente ans, et que le Mississippi, concurrent direct du Saint-Laurent, voyait son trafic annuel passer de 450 à 700 millions de tonnes, le trafic annuel du Saint-Laurent chutait de 120 millions de tonnes au début des années 80 à environ 100 millions de tonnes aujourd'hui.

La propension du gouvernement fédéral à refiler aux transporteurs les factures d'entretien, de dragage ou de déglacage, entre autres, nuit à l'essor de l'économie maritime québécoise. Par exemple, la Garde côtière canadienne facture annuellement 38,3 millions \$ à l'industrie maritime canadienne pour ses services. Près de la moitié de cette somme (47 %) est assumée par les navires qui circulent sur le Saint-Laurent. Pourtant, les dépenses de la Garde côtière sur ce territoire ne représentent que 17 % du total. Les conséquences de cette pratique sont extrêmement néfastes pour la compétitivité de l'industrie maritime québécoise.

Le Bloc Québécois continuera d'exiger que le gouvernement fédéral prenne ses responsabilités d'entretien de la voie navigable du Fleuve Saint-Laurent et que le Québec soit traité équitablement.

Des investissements majeurs sont essentiels pour remettre en état des infrastructures des ports fédéraux, d'autant plus que le gouvernement fédéral a fait preuve d'une grande négligence concernant l'entretien de ses ports depuis le début du programme de cessions. Avant le lancement du programme de cession des ports, le gouvernement fédéral dépensait environ 22 millions \$ par année pour effectuer des travaux d'entretien. Cette somme est tombée à 6 millions \$ en 2002-2003. Il faudrait au moins 70 millions \$ pour procéder à une remise en état adéquate des ports régionaux québécois.

²⁹ *Le Devoir*, 3 mai 2003

Le Bloc Québécois veillera à ce que le programme de cession des ports fédéraux soit suffisamment financé au cours des prochaines années.

Enfin, le Bloc Québécois ne peut que déplorer le refus du gouvernement fédéral de se doter d'une véritable politique de construction navale. Cette inertie d'Ottawa fait en sorte que les armateurs canadiens, comme l'entreprise familiale de Paul Martin, CSL, font construire leurs navires en Chine et ce, au détriment des chantiers maritimes comme Davie à Lévis.

Le Bloc Québécois continuera sa bataille en vue de faire adopter une politique de construction navale par le gouvernement fédéral.

Transport aérien

Les coûts du transport aérien régional ont augmenté plus rapidement que le transport aérien en général, et ce, alors que les services en région sont d'une importance cruciale pour les Québécoises et Québécois. Le transport est le poumon des régions éloignées, leur lien avec le monde et certainement l'un des facteurs importants de leur compétitivité économique. Cependant, la marge de manœuvre du Québec est plutôt mince, étant donné que le transport aérien est de compétence fédérale et qu'il n'y a pas de politique fédérale du transport aérien.

Le Bloc s'engage à rappeler au gouvernement fédéral que l'article 5 de la *Loi sur les Transports au Canada* indique clairement que les transports doivent être reconnus « comme un facteur primordial du développement économique régional ».

Le Bloc Québécois a été très actif au comité des Transports de la Chambre des communes. Il a recommandé au gouvernement de ramener la taxe sur la sécurité aérienne à zéro pour les aéroports régionaux³⁰, de réduire les frais aéroportuaires et de réduire de 50 % la taxe d'accise sur l'essence des transporteurs aériens pour les deux prochaines années, au minimum.

Nav Canada

Le Bloc Québécois dénonce les réductions de services annoncées par Nav Canada. Cet organisme, qui fournit des services de contrôle de la circulation aérienne dans tous les aéroports du Québec et du Canada, a en effet annoncé en janvier 2004 des réductions de service majeures qui affectent l'accessibilité et la sécurité de plusieurs aéroports.

Cette réduction de service survient quelques mois à peine après une augmentation des redevances de 6,9 % que Nav Canada perçoit auprès des transporteurs. Plusieurs intervenants, dont l'Association des gens de l'air du Québec, dénoncent cette baisse de service qui affecte tout particulièrement les aéroports de Québec, des Îles-de-la-Madeleine, de Natashquan, de Saint-Honoré, de Sept-Îles et de Mont-Joli.

³⁰ À cet égard, les réductions annoncées dans le budget 2004 (pour les vols intérieurs, ramener de 7 \$ à 6 \$ pour un aller simple et de 14 \$ à 12 \$ pour un aller-retour) sont nettement insuffisantes.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral qu'il demande à Nav Canada de revoir sa décision de réduire les services de contrôle de la circulation aérienne dans les aéroports de Québec, des Îles-de-la-Madeleine, de Natashquan, de Saint-Honoré, de Sept-Îles et de Mont-Joli, ainsi qu'à d'autres aéroports du Québec.

Dorval et Mirabel : de Toronto à Dorval

Le 9 mai 2002, le conseil d'administration d'Aéroports de Montréal (ADM), qui gère les aéroports de Mirabel et de Dorval, annonçait la fin des vols de passagers à Mirabel. Rappelons que, depuis 1996, si la plupart des vols internationaux avaient été rapatriés à Dorval, les vols nolisés demeuraient à Mirabel. Ce ne sera plus le cas à compter de novembre 2004. La fin des vols passagers à Mirabel marque une étape significative dans la saga de l'aéroport depuis sa construction.

Les mauvaises décisions d'Ottawa depuis 1970 sont à l'origine de la situation actuelle. Le transfert à Dorval et les coûts qui s'ensuivent sont le résultat de ces mauvaises décisions.

Tout le monde au Québec sait combien l'action du gouvernement fédéral dans le dossier du transport aérien à Montréal, au cours des trente dernières années, aura été désastreuse, entraînant le déclin de Montréal comme plaque tournante du transport aérien dans le Nord-Est américain.

C'est le gouvernement fédéral qui accorde les routes aériennes internationales. Or, celui-ci a favorisé Toronto au détriment de Montréal, une politique complètement incohérente avec la décision de construire un deuxième aéroport majeur (Mirabel) dans la région de Montréal.

L'explication simplifiée des libéraux fédéraux à l'effet que l'économie de Montréal et les tendances du transport aérien international auraient causé l'échec de Mirabel ne tient pas la route. Comme l'expliquait monsieur Jacques Girard, qui était jusqu'à récemment président-directeur général de l'organisme Montréal International : « Il n'y a pas suffisamment de trafic parce qu'on n'amène pas les vols à Montréal, on amène tous les vols à Toronto... Je pense qu'il y a un non-sens de faire venir les gens d'Halifax jusqu'à Toronto pour les retourner en Europe. »

L'échec est imputable au gouvernement fédéral, qui n'a même pas daigné terminer les infrastructures nécessaires au développement de l'aéroport de Mirabel, c'est-à-dire les autoroutes 13 et 50 ainsi que le lien ferroviaire avec Montréal. Rappelons qu'Ottawa a pourtant injecté plus de 200 millions cette année pour la construction d'un lien air-rail à Toronto et que Dorval, à l'instar de Mirabel, ne bénéficie toujours pas de desserte ferroviaire directe.

Le Bloc Québécois intensifiera ses efforts pour que le gouvernement fédéral finance sa part de l'achèvement de l'autoroute 50 et la construction d'un lien ferroviaire entre Mirabel et Dorval.

Le gouvernement fédéral doit cesser d'avantager systématiquement l'aéroport de Toronto et doit accorder un plus grand nombre de lignes internationales à Montréal. Souvent, les voyageurs de l'Est du Canada se trouvent dans la situation déplorable où ils doivent transiter par Toronto pour se rendre en Europe, alors que Montréal est géographiquement mieux placé pour desservir cette région.

La crise du SRAS qui a frappé Toronto en 2003 illustre l'inconvénient pour le Québec de la concentration des vols internationaux à Toronto. Il est tentant pour un touriste étranger de concentrer sa visite dans la région de Toronto, puisqu'il arrive et repart de là. Au moment de la

crise du SRAS, les touristes d'outre-mer voulant visiter le Québec devaient pour la plupart transiter par Toronto, ce qui a eu pour conséquence d'étendre l'impact de la crise du SRAS à l'industrie touristique du Québec, même si aucun cas n'y a été détecté.

Le Bloc Québécois réclamera l'établissement de routes internationales aériennes à Montréal, de façon à réduire la concentration des routes internationales à Toronto.

L'aéroport de Mirabel : préserver l'avenir

Par ailleurs, le gouvernement fédéral doit mettre en place les conditions en vue de préserver les infrastructures de Mirabel : les pistes, l'aérogare, la tour de contrôle et les autres installations. Un Québec souverain aura besoin d'un aéroport de calibre international disposant de la capacité nécessaire pour accueillir un trafic aérien qui augmentera alors inévitablement. Tôt ou tard, il faudra bien revenir à Mirabel. Dans ce contexte, il serait irresponsable de laisser se dégrader les bâtiments et les équipements de l'aéroport, ou encore de les transformer en vue d'une vocation qui n'aurait rien à voir avec sa vocation aéroportuaire.

Le Bloc Québécois s'assurera que les bâtiments et les équipements de l'aéroport de Mirabel soient conservés en bon état de fonctionnement.

À cet égard, Aéroports de Montréal (ADM) a déjà annoncé son intention de miser sur la Zone de commerce international afin de développer le plein potentiel de Mirabel dans un rôle industriel et tout-cargo.³¹

Le Bloc Québécois estime que cette vocation industrielle de l'aéroport doit être appuyée par le gouvernement fédéral, qui s'est jusqu'à maintenant totalement désintéressé du dossier.

Rappelons que c'est le gouvernement du Québec qui a mis en place la « Zone de commerce international », dotée d'incitatifs fiscaux, afin de profiter de la présence de l'aéroport de Mirabel et d'accélérer le développement économique de la région des Basses-Laurentides. Le gouvernement fédéral n'a jamais appuyé cette initiative, qui est pourtant efficace et génératrice d'emplois.

Au moment où le gouvernement du Québec se voit obligé de mettre fin aux incitatifs fiscaux qui favorisent le développement des entreprises autour de l'aéroport de Mirabel, il est d'autant plus urgent que le gouvernement fédéral appuie concrètement les efforts d'ADM.

L'une des contributions concrètes du gouvernement fédéral serait de faciliter l'implantation d'entreprises qui utilisent Mirabel comme tremplin pour réexporter leurs produits, après certaines activités de transformation. Il existe déjà des programmes canadiens d'exonération ou de report de droits de douane et de taxes de vente, mais ils sont complexes à gérer, particulièrement pour les entreprises étrangères. Le gouvernement fédéral pourrait mettre en place une réglementation simplifiée qui favoriserait l'implantation dans la zone industrielle de Mirabel de ce type d'entreprise.

³¹ « Montréal-Mirabel a le potentiel de devenir un pôle aéro-industriel d'envergure. Le fret/tout-cargo est le créneau qui croît le plus rapidement au sein de l'industrie du transport aérien. La Zone de commerce international, qui compte déjà 14 entreprises accréditées représentant 2 985 emplois, dont Bombardier et Technicolor, pourrait accueillir plus de 10 000 emplois d'ici dix ans. Aéroports de Montréal entend accélérer le développement de ces deux activités à Mirabel, notamment par la mise sur pied d'une nouvelle vice-présidence Fret et Développement industriel et par l'intensification de sa collaboration avec la Zone ». (communiqué de presse, 9 mai 2002)

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de mettre en place une réglementation simplifiée d'exonération ou de report de droits de douane et de taxes de vente pour les entreprises qui utiliseraient Mirabel comme tremplin pour réexporter leurs produits après certaines activités de transformation.

Transport routier

Le transport routier est le principal mode de transport des marchandises. Chaque année, il y a environ 10 millions de trajets de camionnage entre le Canada et les É.-U., la valeur des marchandises transportées s'élevant à près de 400 milliards \$.

Pourtant, plusieurs parties du territoire québécois sont mal pourvues en matière d'infrastructures routières. Plusieurs parmi celles-ci nécessitent des améliorations majeures et le gouvernement fédéral a le devoir de faire sa juste part dans leur financement. La plupart des projets d'infrastructure en chantier à l'heure actuelle sont en attente de financement de la part du gouvernement fédéral.

Les autoroutes **30** et **35** permettraient de décongestionner le réseau des routes autour de Montréal et d'améliorer les routes de commerce de cet axe nord-sud. Bien que le gouvernement fédéral ait accepté de payer la moitié des coûts pour la réalisation de l'autoroute 30, aucune entente formelle n'a été signée et le début des travaux n'est pas prévu avant trois ans. Quant à la 35, le Québec a entrepris une étude d'impact environnemental en 2002, mais le fédéral n'a toujours pas confirmé qu'il participerait au financement des travaux.

L'autoroute **50** permettrait de relier l'Outaouais à la métropole québécoise et à l'économie nord-américaine de façon plus sécuritaire. Québec a déjà annoncé la construction de la 50 d'ici 2007³², mais le gouvernement fédéral refuse de participer, sous prétexte que la 50 n'est pas incluse dans le programme du Réseau routier national canadien (RRN). Ottawa doit modifier sa position et reconnaître que cette autoroute est admissible au programme d'infrastructures stratégiques, étant donné son rôle majeur pour le développement économique de la région et la desserte de l'aéroport de Mirabel.

Bien que les travaux soient entamés en vue de l'élargissement de la **175** entre Québec et Saguenay, le gouvernement fédéral refuse de payer les coûts de dépassement et ce, malgré le fait qu'il ait signé une entente avec le gouvernement du Québec pour partager les frais à 50 %.

Le financement du tronçon québécois de la transcanadienne (la **185**) se fait toujours attendre, alors que le financement fédéral de la portion néo-brunswickoise a déjà été annoncé. En août 2003, le gouvernement fédéral ne s'est engagé à financer l'élargissement de la route que sur deux courts tronçons, ce qui est bien loin des demandes du Québec et surtout des citoyens exaspérés par les dangers encourus sur cette « route de la mort ».

Le Bloc Québécois s'engage à talonner le gouvernement fédéral jusqu'à ce qu'il remplisse des promesses maintes fois annoncées en finançant sa part des investissements destinés aux routes **30**, **35**, **50**, **175** et **185**.

³² Notons que le gouvernement de Jean Charest a récemment repoussé l'échéance, évoquant la date butoir de 2009.

Le transport ferroviaire

Le transport ferroviaire est sous-utilisé au Québec ; pourtant il constitue un lien fondamental de tout système intermodal de transport entre diverses régions. Il conviendrait d'encourager davantage le transport intermodal des marchandises, par exemple. Ceci permettrait de profiter des avantages de la souplesse du transport routier, mais également des coûts financiers et environnementaux inférieurs du transport ferroviaire. Le développement du transport intermodal et l'amélioration des réseaux ferroviaires se veut le passage obligé d'un système de transport des marchandises qui soit efficace et durable. De plus, l'amélioration des liaisons possibles entre les réseaux routiers, maritimes et ferroviaires contribuera à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le développement du rail permettrait ainsi de sauver en coûts de construction et de réparation d'autres types d'infrastructures, de préserver l'environnement et de profiter de l'effet de levier du système nord-américain du rail.

En ce qui concerne le transport des marchandises, le réseau ferroviaire du Québec appartient majoritairement à deux grandes compagnies (Canadien Pacifique, Canadien National) qui possèdent des réseaux s'étendant à l'échelle continentale, et le gouvernement fédéral peut faire davantage pour promouvoir l'utilisation du rail dans les relations commerciales avec les États-Unis.

Train rapide

Le projet de train rapide dans le corridor Québec-Windsor, supporté par le Bloc Québécois, est en butte aux tergiversations fédérales. Le 24 octobre dernier, le ministre des Transports de l'époque, David Collenette, avait annoncé un investissement de 700 millions \$ sur cinq ans dans ce corridor, ce qui était tout à fait insuffisant compte tenu que le coût des infrastructures d'un tel projet est estimé à 3 milliards \$. À tout le moins, ces sommes auraient pu permettre d'améliorer les dessertes ferroviaires actuelles, qui, dans certains cas, en ont bien besoin. Mais voilà : les fonds engagés en grande pompe par David Collenette ont tout simplement été rappelés par le gouvernement de Paul Martin dès son arrivée au pouvoir.

Un autre projet de train rapide est toutefois à l'étude : une liaison directe Montréal-Boston. Du point de vue des échanges économiques du Québec qui sont majoritairement nord-sud, ce projet semble très intéressant, d'autant plus qu'il relierait Montréal au futur réseau de trains rapides de la côte est américaine, dans le corridor Boston-New York-Washington.

En 2000, la Federal Railroad Administration a désigné le tronçon Montréal-Boston comme étant un « corridor de train rapide ». Le bassin de population concerné atteint 11 millions de personnes. En janvier 2002, les administrations ferroviaires du Vermont, du New Hampshire et du Massachusetts ont initié une étude de faisabilité du projet. Le ministère des Transports du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal ont un statut d'observateur dans cette étude. La phase 1 de l'étude a été complétée en novembre 2002. L'analyse de marché préliminaire révèle qu'un grand nombre d'utilisateurs utiliseraient le service.

Le gouvernement du Québec a confirmé son intérêt pour la poursuite de l'étude, dont la phase 2, portant sur les divers coûts du projet, devrait débuter à l'été 2004 et se terminer à l'été 2005. Celle-ci devait être initiée plus tôt, mais des difficultés de financement retardent toujours la poursuite de l'étude.

Tout en talonnant le gouvernement fédéral afin qu'il aille de l'avant avec, à tout le moins, le tronçon Québec-Montréal de son projet de train rapide, le Bloc Québécois considère qu'il doit s'associer aux études de faisabilité sur le projet de train rapide Montréal-Boston, sans fermer pour autant l'option possible d'un train rapide Montréal-New-York.

Le Bloc Québécois entend également réclamer du gouvernement fédéral qu'il oblige Via Rail à assurer le maintien des liaisons ferroviaires actuelles pour les passagers, y compris et surtout pour les régions éloignées, et qu'il continue d'améliorer le service offert aux passagers afin de hausser l'utilisation du rail.

Le Bloc Québécois réclame que le gouvernement fédéral aille de l'avant dans l'amélioration de la liaison ferroviaire Montréal-Québec, afin de permettre l'augmentation du nombre de passagers qui voyagent entre les deux villes et, ainsi, réduire l'utilisation des autoroutes.

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral s'associe à une analyse plus poussée de la faisabilité et de l'opportunité du projet de train rapide Montréal-Boston, qui permettrait au Québec de développer encore davantage ses échanges avec la côte est américaine.

Le bruit : un irritant

Le bruit, en particulier près des gares de triage, est un irritant rencontré dans plusieurs circonscriptions québécoises. Il s'agit d'un problème particulièrement important à Lévis, près de la gare de triage Joffre à Charny, où les citoyens se plaignent du bruit depuis plusieurs années déjà.

En décembre 2003, les Libéraux ont laissé mourir au feuilleton, pour une deuxième fois d'affilée, le projet de loi C-26 qui devait donner le mandat à l'Office national des transports du Canada de contrôler le bruit, les émissions et les vibrations créés par les wagons.

Le Bloc Québécois continuera d'exiger du gouvernement fédéral qu'il adopte un projet de loi visant à mettre en place une procédure d'examen pour les plaintes des citoyens relatives au bruit du transport ferroviaire.

Les infrastructures municipales et le transport en commun

L'essor économique d'une société et la qualité de vie de sa population reposent sur des infrastructures en bon état : routes, production et distribution de l'eau potable, collecte et assainissement des eaux usées, etc. Dans plusieurs municipalités, ces installations requièrent de façon urgente des investissements importants en raison de leur état de détérioration parfois avancée.

Les besoins en infrastructures sont également considérables à l'échelle du Québec. Plusieurs grands projets routiers essentiels au développement économique du Québec sont en attente de financement de la part du gouvernement fédéral. Même dans le cas des projets où il y a entente de principe sur le partage des coûts, la contribution fédérale ne se concrétise toujours pas.

En dépit des efforts soutenus du gouvernement du Québec et des municipalités, les montants actuellement engagés dans la réfection et le développement des infrastructures ne suffisent plus à la tâche.

Le gouvernement du Québec, étouffé financièrement de part et d'autre par l'augmentation des dépenses en santé et le déséquilibre fiscal, n'est pas en mesure d'augmenter sa contribution de façon significative.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral d'augmenter significativement ses contributions aux programmes d'infrastructures municipales et stratégiques et de faire en sorte que ces contributions soient récurrentes. Tout financement fédéral envers les municipalités doit se faire dans le respect des champs de compétence du gouvernement du Québec, qui demeurera le maître d'œuvre des programmes d'infrastructures.

Dans une étude publiée au printemps 2003, le Conference Board du Canada conclut que 17,9 milliards \$ seraient nécessaires pour la mise à niveau des infrastructures québécoises sur une période de 15 années.

Entre 1994 et 2003, le gouvernement fédéral n'a investi que 1,15 milliard dans les infrastructures municipales au Québec. Selon un sondage effectué à l'été 2002, les Québécois, à plus de 70 %, estiment que le gouvernement fédéral n'en fait pas suffisamment pour arrêter la dégradation des infrastructures.

Le Bloc Québécois propose la création d'un nouveau programme d'infrastructures municipales et stratégiques sur dix ans, doté d'une enveloppe initiale de 2,3 milliards \$ sur trois ans et d'une enveloppe de 1 milliard \$ par année au bout de la troisième année. Dans le cas des projets d'infrastructures municipales, le gouvernement fédéral, qui dispose des revenus les plus imposants, assumera 50 % des coûts, le Québec et les provinces 35 % et les municipalités 15 %.

Le transport en commun et Kyoto

En conjonction avec les initiatives visant à appliquer le Protocole de Kyoto, la promotion du transport en commun dans les centres urbains se doit d'être une priorité.

Les centres urbains connaissent des défis qui leurs sont propres. L'utilisation de l'automobile et l'augmentation des besoins en mobilité, liés à la croissance économique, entraînent de la congestion et réduisent par le fait même l'efficacité du réseau de transport et la mobilité. Les services de transport en commun sont plus sûrs que le transport automobile. Ils permettent également de réduire la congestion et de rééquilibrer croissance économique et mobilité. La congestion routière dans les villes a des implications en termes de productivité, mais également en termes de pollution atmosphérique.

Les municipalités s'entendent avec Québec sur le fait que le déséquilibre fiscal est responsable de nombreux problèmes auxquels elles doivent maintenant faire face. Le financement du transport en commun constitue un de ces problèmes.

Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral abolisse la surtaxe de 1,5 cent le litre d'essence, ce qui libérera un espace fiscal que les gouvernements du Québec et des provinces, s'ils le jugent nécessaire, pourront utiliser pour financer le transport en commun.

Le Bloc Québécois reviendra à la charge avec un projet de loi visant à ce que l'achat de laissez-passer pour le transport en commun soit déductible d'impôt.

L'agriculture québécoise

S'il est un secteur économique qui symbolise l'occupation du territoire québécois, c'est bien le secteur agricole. Avec des ventes de 5,5 milliards effectuées par 44 000 agriculteurs établis sur 31 000 fermes, l'agriculture au Québec, c'est important.

Au cours des dernières années, la société a été très exigeante envers les agriculteurs. On leur demande de produire des aliments de meilleure qualité, plus diversifiés, à meilleur prix, de prendre soin de l'environnement et d'aménager le territoire québécois pour l'ensemble de la société.

Les agriculteurs québécois ont en bonne partie relevé ces défis. La qualité et la diversité de leur production alimentaire s'est accrue et les prix sont restés bas. Les agriculteurs ont grandement amélioré leurs pratiques environnementales et ils continuent d'aménager le territoire québécois, pour le bénéfice de l'ensemble de la population. On ne leur attribue malheureusement pas leur juste portion des prix à la consommation, ce qui profite surtout aux intermédiaires.

Or, Ottawa soutient mal et défend mal l'agriculture québécoise, qui s'est développée au fil des ans sur un modèle différent de ce qu'on retrouve au Canada. Notre agriculture a des besoins différents et s'accommode mal des mesures pan-canadiennes d'Ottawa. *A fortiori*, au chapitre des contestations dans le cadre de l'OMC et l'ALÉNA, le gouvernement fédéral entraîne les producteurs sur une pente glissante en forçant le Québec à adopter des politiques et des programmes qui créent des distorsions sur le plan commercial.

Alors qu'une agriculture québécoise de qualité se développe en multipliant la production de produits du terroir, Ottawa prend le chemin inverse en encourageant l'agriculture industrielle et en refusant toujours l'étiquetage obligatoire des OGM.

Qui plus est, l'agriculture canadienne est largement tournée vers l'exportation alors que l'agriculture québécoise, en partie exportatrice, repose surtout sur des secteurs organisés selon un système de gestion de l'offre.

Par conséquent, les agriculteurs québécois et les agriculteurs canadiens ont des intérêts parfois opposés lorsqu'il s'agit de négocier à l'Organisation mondiale du commerce ou de mettre en place des programmes de soutien à l'agriculture, pour ne mentionner que ces deux éléments.

Tant que le gouvernement du Québec ne sera pas représenté lors des négociations internationales et tant qu'il n'agira pas comme le seul maître d'œuvre des politiques agricoles, le risque est grand qu'Ottawa provoque la ruine de l'agriculture québécoise en privilégiant les intérêts des producteurs de grains de l'Ouest au détriment des agriculteurs du Québec.

Cet alignement du gouvernement fédéral sur les besoins de l'Ouest est déjà amorcé et se confirme chaque jour davantage. Les effets s'en font déjà sentir.

Quand l'agriculture est en crise, la relève agricole abandonne

Le monde agricole vit des années difficiles. La crise que nous avons connue à la suite de la découverte d'un cas de vache folle en Alberta en mai 2003 est venue s'ajouter à une graduelle et constante baisse des revenus des producteurs. En fait, l'Indice des prix des produits agricoles (IPPA) est plus faible aujourd'hui qu'il y a huit ans, alors que les coûts de production continuent de monter.

Baisse des revenus, endettement en hausse, plusieurs producteurs choisissent d'abandonner leur ferme et la relève se fait rare. En fait, les plus petits producteurs et les membres de la relève n'ont souvent pas les reins assez solides pour passer à travers cette période difficile et on assiste à une diminution du nombre d'exploitations.

Ainsi, de 1996 à 2001, le nombre d'exploitants agricoles du Québec a diminué de 10,8 %, passant de 53 155 à 47 390, une baisse plus marquée que la moyenne canadienne de 10,2 %.

Le déclin observé dans le groupe le plus jeune (les exploitants de moins de 35 ans) est saisissant. En effet, de 1996 à 2001, le nombre d'exploitants âgés de moins de 35 ans a chuté de 39,5 %.

Sur dix ans, la baisse du nombre de jeunes producteurs agricoles est encore plus dramatique : 52 % entre 1991 et 2001. On ne compte aujourd'hui que 6 500 producteurs agricoles de moins de 35 ans alors qu'ils constituaient le quart des producteurs dix ans plus tôt.

Répartition des exploitants agricoles du Québec par groupe d'âge, de 1991 à 2001

	1991		1996		2001		Variation en % de 1991 à 2001	Variation en % de 1996 à 2001
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)		
Moins de 35 ans	13 475	25,3	10 755	20,2	6 505	13,7	-51,7	-39,5
De 35 à 54 ans	27 905	52,3	30 400	57,2	28 625	60,4	2,6	-5,9
55 ans et plus	11 970	22,4	12 000	22,6	12 255	25,9	2,3	2,1
Total des exploitants	53 350	100,0	53 155	100,0	47 390	100,0	-11,2	-10,8

Source : Statistique Canada, données du recensement agricole 2001

Ces données laissent entrevoir des jours sombres pour le secteur agricole si rien n'est fait pour renverser la tendance. Et la chose est possible si on se décide à miser sur les forces du Québec plutôt que de tout mettre en œuvre, comme Ottawa le fait, pour miser sur les forces du secteur agricole du reste du Canada.

Encourageons la relève agricole

L'état de santé général du secteur agricole a une grande influence sur la relève. Mais des mesures spécifiques peuvent être prises pour favoriser cette relève.

Favoriser le transfert intergénérationnel des fermes

La majorité des futurs producteurs agricoles vivent déjà sur la ferme de leurs parents. En fait, ils vivent souvent sur la ferme de leurs ancêtres. Il faut les encourager à poursuivre l'aventure paysanne.

Le Bloc Québécois propose que l'on mette en place des incitatifs fiscaux favorisant le transfert intergénérationnel des fermes, notamment en portant l'exemption en gain en capital à un million \$ dans le secteur agricole, mesure ayant des effets dans les secteurs à capitalisation élevée comme le secteur laitier.

Le Bloc Québécois déplore la rigidité du cadre stratégique agricole, qui, entre autres, empêche le Québec d'utiliser les sommes qui y sont associées pour favoriser la relève agricole et l'achat d'une ferme.

Favoriser la régionalisation de l'immigration

Alors que la proportion de Québécoises et de Québécois issus de l'immigration augmente continuellement au Québec, la population immigrante diminue sans cesse dans le monde agricole. Pourtant, plus de 20 % des immigrants québécois proviennent de régions rurales dans leur pays d'origine.

Certains immigrants ont pourtant très bien réussi ici. Le Québec a réussi à attirer la majorité des immigrants agriculteurs suisses, qui se sont surtout installés en Montérégie et en Estrie où ils œuvrent dans l'industrie laitière. La majorité (68 %) de ces immigrants suisses sont arrivés au pays comme immigrants investisseurs, disposant déjà du capital nécessaire à l'achat de leur ferme. Mais ces exemples demeurent marginaux.

Assurer un revenu d'appoint aux producteurs agricoles en favorisant la transformation à la ferme

La faible taille des fermes au Québec, associée à la baisse des prix des produits agricoles, rend l'agriculture de moins en moins rentable. Au cours des dernières années, on a assisté à un mouvement de concentration qui a eu pour effet d'augmenter la taille des fermes.

Cela ne résoud pas tout le problème. Au sein de l'industrie agro-alimentaire, la part associée à la transformation augmente sans cesse. Plus de 85 % des exportations agricoles québécoises sont maintenant constituées de produits transformés. Il faut permettre aux producteurs agricoles d'avoir accès à cette importante activité. Après tout, qui connaît mieux les produits de la ferme que ceux qui les ont cultivés ? Une série de mesures peut être prise par Ottawa pour favoriser cette activité.

Le Bloc Québécois favorise l'embauche d'inspecteurs itinérants par l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour encadrer, et par là favoriser, la transformation à la ferme, qu'il s'agisse de l'abattage des animaux, de la fabrication de fromage ou autres.

Ne touchez pas à la gestion de l'offre!

La plus grande part du revenu agricole au Québec provient de secteurs organisés selon le système de gestion de l'offre, particulièrement du secteur laitier. Ce système a le double avantage de procurer des revenus décents à nos producteurs et de ne pas causer de distorsion dans les marchés mondiaux.

En fait, le système de gestion de l'offre mériterait d'être mieux connu à l'étranger et pourrait même constituer un élément de réponse à la crise agricole mondiale. Mais encore faudrait-il qu'Ottawa, qui est pour l'essentiel responsable des négociations commerciales, y croie.

La gestion de l'offre repose sur trois piliers :

- **On limite la production**, par un système de quotas (un producteur laitier achète un « quota », c'est à dire le droit de commercialiser une certaine quantité de lait), pour s'assurer qu'elle couvre toute la demande intérieure mais sans provoquer de surproduction qui susciterait un effondrement des prix ;
- La production étant limitée aux besoins, **on réglemente les prix** pour éviter les trop grandes fluctuations. Les prix sont établis de manière à assurer aux producteurs de quoi couvrir leurs frais et nourrir leur famille ;
- Pour maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande, **les frontières sont fermées** par l'imposition de droits élevés à l'importation des volailles, des œufs et des produits laitiers. Ainsi, les importations ne viennent pas briser l'équilibre ;

Le maintien de ces trois piliers est essentiel. Si l'un d'entre eux tombe, le système s'effondre.

Depuis des années, les libéraux fédéraux prétendent appuyer la gestion de l'offre. Pourtant, à chaque fois que le système a été attaqué, le gouvernement a contribué à l'affaiblir.

Ottawa défend mal la gestion de l'offre : l'exemple des huiles de beurre

L'industrie ontarienne de la crème glacée chimique voulait cesser d'utiliser de la crème dans la fabrication de sa crème glacée pour diminuer ses coûts de production. Elle souhaitait donc pouvoir acheter comme matière première un mélange américain de sous-produits de lait mélangés à du sucre qu'on appelle les huiles de beurre. Cédant au lobby industriel, mais abandonnant les producteurs laitiers du Québec, le gouvernement fédéral a décrété que ces huiles de beurre n'étaient pas des produits laitiers, ce qui a permis d'ouvrir la frontière aux importations.

En cinq ans, entre 1997 et 2002, les importations de ces huiles ont grimpé de 557 %, une perte d'un demi-milliard pour les producteurs laitiers du Québec. Un imbroglio semblable s'est produit avec les importations de bâtonnets de fromage.

Et maintenant, Ottawa hésite à soutenir la gestion de l'offre dans les négociations à l'OMC. La question agricole est au cœur de la présente ronde de négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le système de gestion de l'offre est critiqué par plusieurs pays membres de l'OMC qui veulent que le Canada y mette fin et ouvre ses frontières. Les États-Unis et la Nouvelle-Zélande l'ont d'ailleurs déjà contesté devant les tribunaux d'arbitrage de l'OMC. Le pire dans toute cette histoire, c'est que le Canada s'associe aux pays membres du Groupe de Cairns depuis des années afin d'influencer les négociations de l'OMC, alors que ces pays contestent tous le maintien de la gestion de l'offre.

Il est impératif que le gouvernement fédéral, qui siège seul à la table de négociations, ait une position ferme : la gestion de l'offre n'est pas négociable. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Un mémoire du Cabinet, dont le Bloc a obtenu copie au printemps 2003, indique qu'Ottawa est prête à abandonner la gestion de l'offre si cette concession lui permet d'obtenir, à la faveur des négociations, une importante diminution des subventions agricoles dans les autres pays et un meilleur accès à leur marché.

Le Bloc entend, de concert avec le milieu agricole québécois, se battre bec et ongles pour préserver l'intégralité du système de gestion de l'offre.

Il faut réinvestir en agriculture

La baisse des revenus agricoles a été aggravée par les politiques d'Ottawa, qui a dramatiquement coupé dans l'aide directe aux agriculteurs depuis dix ans. En fait, mis à part la Nouvelle-Zélande, aucun gouvernement dans un pays industrialisé n'a coupé davantage dans l'agriculture que le gouvernement fédéral du Canada.

Selon l'UPA, le soutien à l'agriculture a été coupé de plus de 36 % au cours des derniers dix ans. Le soutien à la production laitière a été complètement éliminé. Ce soutien représentait 120 millions \$ par année et aurait pu aider à traverser la crise actuelle. Sous promesse d'ajuster le prix du lait pour compenser la perte de cette subvention, elle a été éliminée. Les prix du lait n'ont jamais été ajustés. On peut aujourd'hui mesurer les effets de cette politique sur l'endettement agricole et dans l'absence de relève.

Le Bloc Québécois demande un réinvestissement en agriculture dans le respect des compétences et des programmes québécois, tant et aussi longtemps que le cours des produits agricoles ne sera pas revenu à un niveau permettant aux producteurs de vivre décemment. Pour le secteur laitier, le Bloc réclame que l'on respecte la promesse d'ajuster le prix pour compenser pour la perte de subventions.

Vache folle : le Québec doublement touché

La découverte d'un cas de vache folle en Alberta en mai 2003 et l'embargo américain qui a suivi a plongé l'industrie bovine du Québec dans un profond marasme. Le marché américain accueille 70 % de la production québécoise de bœuf. La fermeture de la frontière a provoqué une surproduction et l'effondrement des prix va de 30 à 70 % selon le type d'animal. La réouverture partielle de la frontière en août 2003 a permis d'enregistrer une légère remontée des prix des veaux et des jeunes bœufs mais pas des animaux de réforme. Qui plus est, les coûts ont augmenté pour les

producteurs qui doivent maintenant payer pour des services que les entreprises leur offraient gratuitement auparavant, comme le ramassage des bêtes.³³

Régionalisation des pratiques sanitaires

Le Bloc Québécois fait remarquer que si le Québec était souverain et contrôlait ses frontières et ses politiques sanitaires, il ne serait pas frappé par l'embargo américain aujourd'hui. Le président de l'UPA, Laurent Pellerin, faisait un constat semblable en conférence de presse le 21 mai 2003 alors qu'il déclarait :

« Si nous étions des provinces morcelées avec des systèmes d'inspection distincts et des mécanismes régionalisés de mise en marché de nos produits, une seule province aujourd'hui aurait à vivre ce problème. »

La situation actuelle est particulièrement frustrante pour les producteurs québécois qui se sont soumis depuis longtemps à une série de contraintes visant justement à assurer la santé des cheptels et une qualité irréprochable de leurs produits.

Ainsi, non seulement depuis plusieurs années ils n'importent aucun produit provenant de pays considérés comme faisant face à la contamination à l'EBS, mais les procédures de détection de l'EBS ont également été implantées et cette maladie y est à déclaration obligatoire depuis 1990. Rappelons que les producteurs bovins du Québec sont tenus depuis 1993 de ne plus nourrir leurs bêtes avec de la farine animale, soit bien avant l'interdiction fédérale décrétée en 1997.

Ottawa doit rapidement discuter avec le Québec pour décentraliser tout le système d'inspection des aliments et scinder le Canada en plusieurs régions sanitaires. Une telle régionalisation des pratiques sanitaires permettrait aux producteurs québécois d'être épargnés par une semblable crise dans l'avenir et permettrait au Québec de faire valoir l'excellence de ses pratiques sanitaires.

L'agriculture biologique

L'agriculture biologique est en forte croissance au Québec depuis quelques années. Cette forme d'agriculture qui vise à préserver l'environnement et la santé humaine intéresse de plus en plus d'agriculteurs qui désirent adopter des méthodes de culture « biologiques ».

Le Bloc Québécois lancera un débat sur les mécanismes d'aide qui pourraient être apportés aux agriculteurs désireux de se convertir à l'agriculture biologique.

³³ La subvention de 65 millions \$ annoncée au cours du dernier budget est nettement insuffisante pour couvrir les pertes encourues depuis dix mois par les producteurs bovins et exclut les vaches de réforme des producteurs laitiers.

Bois d'œuvre : le Bloc veut le retour au libre-échange

Au Québec, la forêt génère plus de 90 000 emplois directs, dont 20 % sont liés à l'exploitation, 41 % aux produits du bois et 39 % aux pâtes et papiers. En fait, la transformation du bois est la principale activité manufacturière dans près de 250 municipalités du Québec et 13 % des emplois en dépendent dans le secteur manufacturier. C'est dire l'importance du conflit du bois d'œuvre pour un très grand nombre de communautés forestières et pour l'économie du Québec.

À la suite de l'imposition, en mai 2002, de droits compensateurs et de droits anti-dumping par les États-Unis, plusieurs milliers de travailleurs québécois ont perdu leur emploi. Selon les dernières données disponibles, 92 usines de bois de sciage avaient fermé leurs portes au Québec à cause du conflit, faisant perdre 10 224 emplois. Le Saguenay—Lac-Saint-Jean, avec 3000 postes perdus, est la région la plus affectée, suivie de la Côte-Nord (1400) et de l'Abitibi-Témiscamingue (1100).

Le Québec souffre plus que le reste du Canada du conflit du bois d'œuvre. En effet, tant qu'il n'y aura pas libre-échange, les entreprises préféreront exporter des produits de plus grande valeur (pin ou cèdre de l'Ouest) plutôt que de l'épinette de la forêt québécoise. De plus, le Nouveau-Brunswick, dont l'essentiel des forêts sont privées, n'est pas touché par les droits imposés par Washington. Résultat : les ventes québécoises ont chuté quatre fois plus que la moyenne canadienne et le Québec, dont la production comptait pour 24 % des exportations en 1996, ne produit plus que 18 % des exportations de l'ensemble canadien.

La stratégie des Américains est limpide : en imposant des droits compensateurs et anti-dumping à l'industrie, ils savent que ce n'est qu'une question de temps avant que les entreprises ne ferment boutique. Pour répondre à cette menace, la seule solution consiste à soutenir l'industrie du bois d'œuvre jusqu'à ce qu'une décision soit rendue, possiblement d'ici la fin de 2004, par les instances commerciales internationales. C'est la responsabilité du Canada d'offrir un tel soutien. Si le gouvernement libéral refuse d'agir, des centaines d'emplois de qualité seront perdus dans les régions forestières.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral s'est contenté de saupoudrer quelques millions \$ dans tout le Canada, dont 24,5 M\$ au Québec par le biais d'un programme pompeusement appelé « l'initiative d'adaptation économique de l'industrie et des collectivités touchées par le différend sur le bois d'œuvre ». Ces sommes ne visaient même pas à aider les entreprises ni les travailleurs en difficulté, ce qui constitue une insulte envers les communautés touchées.

Le Bloc Québécois réclame de toute urgence la mise en place d'un véritable plan d'aide pour les travailleurs et les entreprises touchées, comportant les éléments suivants :

1. Un programme de garantie de prêts pour permettre aux entreprises d'éviter la faillite ;
2. Des assouplissements à l'assurance-emploi pour en faciliter l'accès et en prolonger les prestations, afin d'assurer un revenu aux travailleurs frappés par la crise.

Ces mesures permettraient aux travailleurs et aux industries de survivre au conflit. Ainsi, lorsqu'il sera réglé, l'industrie forestière québécoise existera encore et les travailleurs n'auront pas quitté leur région.

Sur le fond du problème, le Bloc québécois considère que, même si elle prend du temps, la voie judiciaire semble la plus prometteuse pour revenir au libre-échange. Jusqu'à maintenant, tant l'ALÉNA que l'Organisation mondiale du commerce ont retourné Washington à sa planche à dessin quant aux droits compensateurs et antidumping. Washington n'a pas su démontrer que ses industries sont victimes des importations canadiennes.

Les pêches

La surpêche et l'appauvrissement des stocks de poissons inquiètent de plus en plus nombre de communautés. Au Québec, la pêche est le gagne-pain de milliers de personnes et parfois de régions entières.

Au Canada, la rareté de la ressource est alarmante, mais il faut savoir qu'elle est loin de l'être dans tous les pays. Il suffit de se rappeler que la pêche peut être durable et que des pays comme l'Islande appliquent déjà des principes de gestion durable des ressources halieutiques.

Pendant que certains pays se prennent en main, qu'ils investissent massivement dans la recherche et le développement, qu'ils appuient la gestion sur des méthodes scientifiques rigoureuses, qu'ils déploient des mesures vigoureuses pour contrer la surpêche étrangère et qu'ils mettent en œuvre des plans de gestion stable, Ottawa n'offre aux pêcheurs québécois qu'une politique qui a échoué lamentablement.

Gestion des pêches : mettre fin à l'improvisation

L'improvisation et l'incertitude nuisent aux investissements et au développement de la pêche. Ottawa n'a pas de véritable politique de gestion des pêcheries :

- la gestion des pêches par Ottawa est guidée par des critères politiques ;
- année après année, les plans de pêche sont annoncés après le début de la saison de pêche ;
- l'allocation des ressources ne se fait pas selon un plan à long terme ;
- les conflits inter-provinciaux ne sont pas régis par un mécanisme crédible aux yeux des membres de l'industrie.

- Le Bloc réclame du gouvernement fédéral une gestion prévisible, transparente et en concordance avec les priorités du gouvernement du Québec en matière de pêche.
- Le Bloc Québécois réclame la mise sur pied de mécanismes de gestion limitant le pouvoir arbitraire du ministre des Pêches. Un des moyens privilégié consisterait à renforcer le mandat du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH).
- Le Bloc Québécois réclame une répartition équitable des ressources marines tout en respectant les quotas traditionnels du Québec.
- Le Bloc Québécois revendique, pour l'industrie de la pêche et les pêcheurs, des infrastructures et des services maritimes adéquats et sécuritaires.

Surpêche étrangère

Ne pas respecter les mesures de conservation empêche de rétablir les stocks de poissons de fond, des stocks qui évoluent de part et d'autre de la limite entre la zone canadienne et la haute mer. Le problème ne se limite pas aux eaux internationales. La surpêche au-delà des 200 milles menace le rétablissement de stocks qui se trouvent dans la zone économique exclusive du Canada, en deçà de la limite des 200 milles. Pendant que les bateaux de quelques autres pays pêchent apparemment sans restriction en accordant peu d'égard à la protection des stocks qui évoluent à la limite de la zone canadienne, les bateaux et les usines du Québec demeurent inactifs.

Le Bloc réclame du gouvernement fédéral qu'il mette en œuvre les recommandations du rapport du comité de Pêches et Océans adopté en juin 2002. Le rapport propose une approche plus déterminée sur la scène internationale et en particulier au sein de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

Moratoire : un vrai plan d'indemnisation

La gestion de la ressource halieutique est de juridiction fédérale. Ottawa est responsable, par son inaction, de l'effondrement des stocks. Il doit maintenant indemniser ceux qui dépendaient de la ressource.

Depuis 1990, le gouvernement fédéral a mis en place un certain nombre de programmes d'adaptation conçus pour atténuer la crise dans l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique. En mai 1990, le gouvernement mettait sur pied le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique (PAPA). Celui-ci a été suivi, en 1992, par le Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord (PARPMN). En 1992, le Programme d'aide pour la pêche des poissons de fond de l'Atlantique (PAPPFA) était mis sur pied, et enfin, la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) voyait le jour en 1994, en plus du volet atlantique du Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes (PARPC).

Programmes	Montant (millions \$)
Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et Programme fédéral de développement des pêches du Québec	637
Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord	587
Programme d'aide pour la pêche des poissons de fond de l'Atlantique et programmes connexes	381
La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique	1900
Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes	730
Total	4235

Le plan d'aide du gouvernement libéral annoncé au moment de l'imposition d'un nouveau moratoire sur la pêche à la morue en avril 2003 ne change rien à cette situation. Après quinze ans de saupoudrage, nous en sommes toujours au même point : les stocks ne se rétablissent pas, des milliers de familles sont réduites à l'indigence et les travailleurs et industriels qui voudraient changer de profession ou de secteur n'ont toujours pas l'appui du gouvernement fédéral.

- Le Bloc Québécois exige du gouvernement fédéral un plan d'aide visant les industriels, les travailleurs d'usine et les pêcheurs.
- Le Bloc Québécois propose que le ministère des Pêches et des Océans effectue une autre ronde de rachat des permis de pêche au poisson de fond et qu'il examine la faisabilité d'annuler les permis de pêche au poisson de fond considérés comme inutilisés depuis au moins deux campagnes de pêche. Le Bloc Québécois soutient que le MPO doit financer le plan de rachat avec de nouvelles sommes.
- À court terme, le gouvernement fédéral doit développer des mesures spéciales d'assurance-emploi, mettre sur pied un PATA pour soutenir les travailleurs âgés, développer un programme de reclassement pour éviter l'exode des travailleurs et prolonger les prestations d'assurance-emploi des travailleurs touchés.
- Le Bloc Québécois croit que le gouvernement fédéral devrait accorder une exemption fiscale de gain en capital pour les pêcheurs du même type que celle du gouvernement du Québec.

Chasse aux phoques

En avril 2002, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques reconnaissait que, en 2003, le ministère des Pêches et Océans a enfin annoncé un plan de chasse de trois ans comportant une hausse des quotas.

Cependant, le gouvernement fédéral refuse toujours d'accorder un pourcentage fixe de prises pour chacune des différentes régions du Québec et des Maritimes concernées par la chasse aux phoques. Comme la saison de chasse débute avant la fonte tardive des glaces sur la Basse-Côte-Nord, une grande partie du quota sera déjà atteinte lorsque les chasseurs nord-côtiers pourront enfin mettre leurs embarcations à l'eau.

Le Bloc Québécois réclame un pourcentage fixe de prises pour chacune des différentes régions du Québec et des Maritimes concernées par la chasse aux phoques et demande à Ottawa de soutenir les efforts du Gouvernement du Québec visant la valorisation de la ressource. Le Bloc Québécois demande, entre autres, au ministre du Commerce international de faciliter le commerce des produits du phoque avec les Américains³⁴ et les Coréens³⁵.

³⁴ Le *US Marine Mammal Protection Act* interdit le commerce de produits à base de mammifères marins peu importe leur danger d'extinction.

³⁵ La Corée continue de maintenir une interdiction d'importation de la viande de phoque destinée à la consommation humaine du fait qu'elle refuse d'inscrire le produit dans le code alimentaire coréen. Le Canada fait pression sur la Corée depuis 1995.

L'industrie minière

Le sous-sol québécois est très riche. Nous possédons plusieurs gisements de fer, de cuivre, d'or, de zinc, de nickel, d'amiante, pour ne nommer que ceux-là. En 2003, la production minérale québécoise a atteint plus de 3,6 milliards \$, générant 18 000 emplois directs. Plus de 90 % du potentiel minier du Québec est encore non développé. Si le gouvernement fédéral ne freinait pas son développement, le potentiel de ce secteur économique serait énorme.

Le Québec a beau avoir le deuxième meilleur régime fiscal au monde pour le secteur des mines, selon une étude de l'Institut Fraser de 2002, cet atout est miné par la fiscalité fédérale qui freine le développement du secteur minier. Dans ses mesures fiscales applicables aux richesses naturelles, Ottawa privilégie l'industrie pétrolière. Et ce sont des régions comme l'Abitibi-Témiscamingue ou la Côte Nord qui en souffrent.

Le 21 octobre 2003, les Libéraux adoptaient le projet de loi C-48, modifiant ainsi la fiscalité dans le domaine des ressources naturelles. Avant l'adoption de la loi C-48, les entreprises étaient imposées sur 75 % des profits qu'elles tiraient des ressources naturelles. Dorénavant, elles seront imposées sur 100 % de ces profits, mais elles pourront déduire les redevances minières et pétrolières qu'elles versent aux provinces.

Les entreprises pétrolières, qui versent des redevances élevées, y gagnent au change. La mesure permettra aux grandes pétrolières d'inscrire à terme des économies de 250 millions \$ dans leurs rapports financiers.

Ce cadeau aux pétrolières, ce sont les sociétés minières du Québec qui l'ont payé. En effet, pour les compagnies minières, qui versent des redevances peu élevées, la mesure équivaut à une augmentation d'impôt fédéral. Au Québec, où les redevances sont particulièrement peu élevées pour favoriser le développement des régions, les sociétés minières sont doublement perdantes.

Le Bloc Québécois demande de modifier le régime d'imposition pour que le système avantageux de redevances minières québécoises donne sa pleine mesure et de doubler le crédit d'impôt applicable aux frais d'exploration minière, qui a pour effet de soutenir le développement de l'industrie en région. À terme, ce crédit d'impôt devrait permettre de déduire 20 % des dépenses d'exploration minières, plutôt que 10 % comme il est actuellement prévu.

5. Le Québec dans le monde

Mondialisation et Affaires étrangères

La différence québécoise et sa présence dans le monde contribuent à la diversité culturelle. Le Québec n'a malheureusement pas les moyens que confèrent aux pays souverains une pleine personnalité juridique internationale. De ce fait, il ne peut jouer pleinement son rôle dans la définition d'un monde dans lequel il s'inscrit. Il n'a pas la possibilité de siéger au sein des organisations internationales qui définissent les règles du commerce international ou plus généralement des relations entre les États.

Sur la scène internationale, le Québec est principalement représenté par le Canada, un pays qui ne reconnaît pas le peuple québécois. C'est peut-être au niveau international que la présence du Bloc Québécois à Ottawa est la plus essentielle. La décision du Canada de ne pas participer à la guerre en Irak au printemps dernier aurait sans doute été différente, n'eût été de l'insistance avec laquelle le Bloc Québécois a défendu la position massivement exprimée par les Québécoises et les Québécois en 2003.

Le Québec se démarque aussi par une volonté sentie de modifier le visage de la mondialisation, pour en faire un phénomène plus juste et profitable au plus grand nombre. Les députés du Bloc Québécois ont joué un rôle central dans la victoire qui a mené la société civile à obtenir les textes de négociation de la ZLEA au nom de la transparence. Ils ont été des animateurs très actifs du Sommet des peuples lors du Sommet de Québec. Le Chef du Bloc Québécois a proposé la création d'un *Fonds social pour le développement* pour assurer une redistribution minimum de la richesse à l'échelle continentale, mais aussi pour soutenir les régions affectées par le libre-échange.

Que ce soit pour combattre les pires pratiques de la mondialisation, comme le recours aux paradis fiscaux ou aux pavillons de complaisance, pour faire avancer les droits du travail ou de l'environnement ou pour protéger les libertés fondamentales ou les droits humains, le Bloc Québécois est toujours en première ligne, fidèle aux valeurs de la société québécoise. Ces valeurs sont celles de la liberté, de la solidarité et de la résolution pacifique des conflits.

Cependant, le monde est trop souvent encore la proie d'exactions face auxquelles la communauté internationale doit réagir. Dans certains cas, des interventions armées sont nécessaires, soit pour rétablir ou maintenir la paix, soit pour éviter des crimes contre l'humanité ou des génocides. Ce fut le cas au Kosovo en 1999.

Au moment d'écrire ces lignes, des Québécoises et des Québécois risquent leur vie en Afghanistan, pour défendre des valeurs que partagent le peuple et le Bloc Québécois. Ils sont aussi là-bas, on l'oublie trop souvent, au nom de l'Alliance atlantique, qui a répondu à l'appel de nos voisins et amis, les citoyens des États-Unis d'Amérique.

Ceux-ci ont été brutalement attaqués le 11 septembre 2001 au cœur même de leur métropole, à New York, et au sein de leur capitale, à Washington. Les Québécoises et les Québécois ont alors été de tout cœur avec leurs voisins et amis, comme en témoigne la présence des soldats québécois en Afghanistan encore aujourd'hui.

Cela ne signifie pas que le Bloc Québécois soit toujours d'accord avec l'administration américaine, ni même avec les actions entreprises suite aux événements du 11 septembre. De même, les lois adoptées à toute vapeur par le gouvernement fédéral canadien à la suite de ces événements tragiques ainsi que l'obsession sécuritaire qui a résulté de l'attentat, vont trop souvent à l'encontre des valeurs de liberté qui sont au fondement même de nos sociétés. Ce sont ces valeurs qui ont été attaquées le 11 septembre 2001. Et le Bloc Québécois est d'avis que restreindre ces libertés, c'est offrir une victoire aux terroristes.

La réponse aux attaques terroristes préconisée par le Bloc Québécois suppose aussi un resserrement des mesures de sécurité, ici comme ailleurs. Cependant, elle s'appuie principalement sur le droit international et la justice sociale. Cela suppose un renforcement de la coopération multilatérale, des institutions internationales fortes et un sursaut de solidarité à travers le monde. La lutte contre la corruption et les interventions de maintien de la paix. Enfin, lancer une nouvelle et ruineuse course aux armements jusque dans l'espace, à partir d'un projet comme le Bouclier antimissile, est une folie. Le Bloc Québécois s'y opposera de toutes ses forces.

Les Québécoises et les Québécois sont prêts à participer à la définition du monde dans lequel ils vivent et dans lequel vivront leurs enfants. Pour y participer pleinement, le Québec devra accéder au statut de pays souverain, car ce sont les pays qui déterminent largement les enjeux et les résultats des relations entre les peuples.

D'ici là, il est primordial de faire avancer les valeurs et les intérêts du peuple québécois. Le Bloc Québécois est actuellement le seul moyen par lequel il est possible de le faire au niveau fédéral. Ses candidates et ses candidats sont déterminés à peser de tout leur poids pour que ces valeurs et ces intérêts prévalent à Ottawa.

Le monde après le 11 septembre 2001

Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont secoué le monde de plusieurs façons et ceux du 11 mars dernier à Madrid ont ravivé les inquiétudes face au terrorisme. Les Québécoises et les Québécois ont été particulièrement touchés par les attentats terroristes qui ont frappé nos voisins et amis, les citoyens des États-Unis, au cœur de New York, une ville voisine du Québec avec laquelle de nombreux liens se sont tissés au cours des dernières décennies.

L'élan de solidarité avec nos voisins du Sud a été immédiat et le Bloc Québécois n'a pas hésité à soutenir une intervention armée multilatérale, sous l'égide de l'Otan, pour débusquer les planificateurs de ces attentats en Afghanistan et chasser les Talibans, un groupe soutenant publiquement les auteurs des attentats du 11 septembre.

Aujourd'hui, des Québécoises et des Québécois risquent leur vie tous les jours en Afghanistan. Ils le font avec courage parce que leur présence là-bas est justifiée et utile, qu'elle sert la paix et la sécurité dans un cadre multilatéral. Cette présence québécoise au sein de l'armée canadienne est aussi une réponse du Québec et du Canada à la demande d'aide de nos alliés américains.

Autant le Bloc Québécois n'a pas hésité à appuyer l'intervention du Canada et de l'OTAN en Afghanistan, autant il n'a pas hésité à s'opposer à la participation du Canada à la guerre en Irak, une intervention unilatérale, décidée à l'encontre de l'avis du Conseil de sécurité de l'ONU. La guerre en Irak a été déclenchée au nom de la sécurité, en ayant comme principale motivation la recherche et la destruction d'armes de destruction massive inexistantes et des liens tout aussi inexistantes entre le régime irakien et la mouvance terroriste Al Quaïda. Cette guerre illégale et illégitime n'a pas servi la paix et la sécurité et elle ne constitue en aucun cas une réponse appropriée aux attentats terroristes.

Comment répondre au terrorisme ?

Il n'y a aucun doute cependant qu'une partie de la réponse que doit apporter la communauté internationale au terrorisme est fondée sur la sécurité. L'intervention de l'OTAN en Afghanistan, le plan de l'ONU contre le terrorisme, le resserrement des contrôles aux frontières, la coopération internationale des agences de renseignement et de police et la création d'un périmètre de sécurité en Amérique du Nord constituent une partie de la réponse.

Par contre, les interventions armées fondées sur l'unilatéralisme, l'illégalité et la doctrine « préventive » de l'administration Bush ne constituent pas une réponse légitime, ni efficace. Cela aura plutôt pour conséquence d'intensifier les risques posés à la sécurité internationale et à la paix.

Le Bloc Québécois est également très inquiet de la dérive sécuritaire du Canada depuis les attentats du 11 septembre. En frappant les États-Unis, les terroristes se sont aussi attaqués aux valeurs de liberté, de droit et de démocratie que partagent le Québec et le Canada. Restreindre de façon excessive ces valeurs, c'est offrir en quelque sorte une victoire aux terroristes. Réagir selon une ligne de conduite inspirée de l'obsession sécuritaire qui semble s'être emparée du gouvernement fédéral, c'est faire le jeu des terroristes qui visent justement à terroriser les populations et à déstabiliser les gouvernements. Au terrorisme, il faut répondre par la force, mais aussi par le droit, y compris le droit international, la liberté et la démocratie.

Le Bloc Québécois considère important que le Canada préserve son alliance et ses liens d'amitié avec les États-Unis, mais cela ne signifie pas pour autant appuyer l'ensemble des initiatives de l'actuelle administration américaine.

Le Bloc Québécois est cependant inquiet de la tendance du gouvernement canadien à se rapprocher des positions de l'actuelle administration américaine. La mise sur pied d'un ministère de la Sécurité publique calqué sur le *Homeland Security Department* des États-Unis et la participation possible au projet américain de bouclier antimissile en sont des manifestations.

Rien ne justifie les actes de terrorisme, qui ne reposent que sur la volonté de détruire et de terroriser des êtres humains. Aucune justification ne saurait excuser de tels actes. Cependant, la réalité nous oblige à constater que le terrorisme se nourrit dans le terreau fertile de la pauvreté, de la corruption et de l'injustice. Aussi, une partie de la réponse au terrorisme s'inscrit dans la lutte contre ces trois fléaux.

Le multilatéralisme, une question de principes

Une des façons de combattre l'injustice réside dans le respect du droit international et son principe fondateur : le multilatéralisme. Le Bloc Québécois souscrit aux principes qui sont à la base de la Charte des Nations Unies :

- tous les États membres sont égaux ;
- tous doivent respecter les obligations énoncées dans la Charte ;
- les différends qui opposent les États doivent être réglés par des moyens pacifiques ;
- un État membre ne doit pas user de la force envers d'autres États membres ni même menacer d'y recourir ;
- les États membres doivent prêter assistance aux Nations Unies dans toute action entreprise conformément aux dispositions de la Charte ;
- les Nations Unies ne doivent pas intervenir dans les affaires intérieures des États.

Par ailleurs, le concept de « responsabilité de protéger » a largement évolué récemment sur la scène internationale et remet en perspective le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des États. Une commission des Nations Unies a étudié, à la demande de Kofi Annan et à l'initiative du Canada, les modalités entourant le devoir d'intervention humanitaire. Il s'agit de la *Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États*, (CIISE).

Le rapport de cette commission « porte sur ce qu'il est convenu d'appeler le "droit d'intervention humanitaire", c'est-à-dire sur la question de savoir à quel moment, le cas échéant, il est opportun que des États prennent des mesures coercitives, en particulier militaires, contre un autre État pour y protéger des populations en danger (Kosovo, Rwanda) ».

Le Bloc Québécois a appuyé l'intervention au Kosovo pour des raisons humanitaires, tout comme il aurait appuyé l'envoi de troupes au Rwanda. Par contre, la guerre en Irak n'était ni légale ni légitime aux yeux de la population du Québec et du Bloc.

Dans le rapport du Millénaire qu'il a présenté à l'Assemblée générale en 2000, Kofi Annan a fait part de l'importance de pousser plus loin cette réflexion :

« Si l'intervention humanitaire constitue effectivement une atteinte inadmissible à la souveraineté, comment devons-nous réagir face à des situations comme celles dont nous avons été témoins au Rwanda ou à Srebrenica et devant des violations flagrantes, massives et systématiques des droits de l'homme, qui vont à l'encontre de tous les principes sur lesquels est fondée notre condition d'êtres humains ? »

Les prises de position du Bloc concernant les interventions de la communauté internationale en cas de conflit sont fondés sur le droit international et visent à prévenir un conflit, des crimes contre l'humanité ou un génocide.

Les Nations Unies

Le Bloc soutient les Nations Unies. Cette institution est absolument irremplaçable. Elle constitue l'assise principale du droit international. Mais le Bloc croit qu'elle doit continuer de s'adapter aux réalités nouvelles. Des pays comme l'Inde et le Brésil sont dorénavant de très grandes puissances émergentes aux plans économique et politique. Et pourtant, ils ne font pas partie des membres permanents du Conseil de Sécurité.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement canadien d'œuvrer à la réforme du Conseil de sécurité, tel qu'entendu lors du Sommet du millénaire, à son élargissement pour une meilleure représentativité et à le rendre plus démocratique. Les efforts à ce niveau ne doivent surtout pas être abandonnés.

Pour sa part, l'Assemblée générale doit sortir renforcée suite à la crise provoquée par la guerre en Irak. Le Bloc Québécois avait demandé au Canada, à la veille de l'intervention des États-Unis en Irak, de saisir l'Assemblée générale par l'entremise de la résolution 377, dite « l'Union pour le maintien de la paix ».

L'Union pour le maintien de la paix est une procédure contenue dans la résolution 377 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 3 novembre 1950. Elle a été invoquée à dix reprises dans le cadre de crises internationales sur lesquelles le Conseil de sécurité n'arrivait pas à s'entendre.

Notons que la première rencontre de l'Assemblée générale à être convoquée en vertu de cette procédure l'a été par les États-Unis, qui de ce fait reconnaissent sa légitimité. Les pouvoirs d'une assemblée générale ainsi convoquée sont plus étendus que ceux prévus au départ par la Charte de l'ONU.

Le Canada doit faire en sorte que de sérieuses discussions aient lieu sur différents moyens d'augmenter le poids de l'Assemblée générale, entre autres, le recours à la procédure de « l'Union pour le maintien de la paix » en cas de crise internationale qui l'exigerait, comme c'était le cas il y a un an, avec l'Irak.

Le Bloc étudiera avec beaucoup d'attention les projets de réforme du Conseil de sécurité de l'ONU qui permettrait d'intégrer d'autres pays comme membre permanent.

L'aide internationale

Une autre réponse valable au terrorisme consiste à intensifier la coopération et notamment l'aide internationale. La plus importante arme de destruction massive sur la planète, c'est la pauvreté. La pauvreté constitue également un terreau fertile pour les terroristes.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) rappelle que le monde vit une crise grave. La pauvreté, surtout en Afrique sub-saharienne, s'est intensifiée. Plus de 1,2 milliard de personnes vivent dans un état extrême de pauvreté, alors que 800 millions de personnes ne mangent pas à leur faim.

En décembre 2000, en réponse à l'aggravation de la crise, les Nations Unies ont lancé les huit « Objectifs de développement du millénaire ». Ces objectifs, entérinés par le Canada et par la communauté internationale, fixent un certain nombre de cibles minimales en vue de réduire la pauvreté, la faim, l'analphabétisme, le sexisme et la dégradation de l'environnement d'ici 2015.

À l'instar des autres pays développés, le Canada s'est engagé à contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement du millénaire, en relevant substantiellement ses budgets d'aide publique au développement, en concentrant davantage l'aide vers un certain nombre de pays particulièrement éprouvés, et en la ciblant mieux vers un certain nombre de priorités en matière de développement social (santé, nutrition, sida, protection de l'enfance). Le Bloc Québécois applaudit à ces initiatives.

Mais le gouvernement canadien doit faire plus. Il s'est aussi engagé depuis très longtemps à consacrer pour l'aide publique au développement une enveloppe budgétaire équivalente à 0,7 % de son produit national brut. Toutefois, depuis le début des années 1990, cette enveloppe n'a cessé de fondre, passant d'un peu moins de 0,50 % en 1991-92 à 0,25 % pour 2000-01.

En 2002-03, le Canada se classait au 12^e rang des 22 pays qui forment le Comité d'aide au développement de l'OCDE, alors qu'il occupait le 6^e rang, sept ans auparavant.

Ironiquement, Paul Martin suggérait lors de son discours de 2003 sur la politique étrangère que son gouvernement montre son leadership en matière de lutte contre la pauvreté et « se consacre de manière constructive aux secteurs dans lesquels il sait qu'il pourra faire œuvre utile ». Pourtant, c'est à l'époque où il occupait le poste de ministre des Finances que les coupures à l'aide au développement se sont avérées les plus sévères en trente ans.

Depuis le creux de 2000-01, il y a eu quelques réinvestissements dont le principal, dans le budget 2003 : le gouvernement fédéral annonçait alors sa décision d'accroître l'aide étrangère de 8 % par année pour la doubler d'ici 2009. Or, cet effort n'amènera l'Aide publique au développement qu'à 0,32 % du PNB en 2009. Nous sommes encore loin de la situation qui prévalait au début des années 1990, avant les compressions libérales. À ce rythme, le Canada ne pourra pas respecter son engagement d'atteindre l'objectif de 0,7 % en 2015, et il ne contribuera pas à sa juste part au respect des obligations internationales à l'égard des Objectifs de développement du millénaire.

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral mette en place un plan plus réaliste visant l'atteinte de la cible fixée par l'ONU – 0,7 % du PNB – en matière d'aide internationale d'ici 2015.

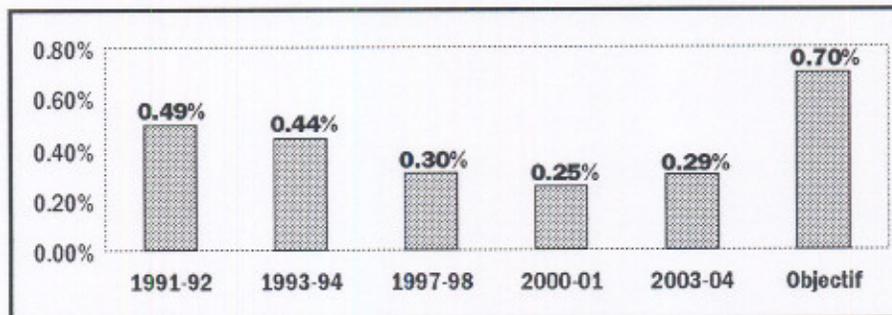
Pour y arriver, il doit augmenter les budgets d'aide au développement à un rythme moyen de 12 % par année.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement canadien de respecter sa parole concernant la réduction de la dette des pays les plus pauvres du monde et réclamera qu'il accélère cette politique.

Rappelons qu'à cet égard, le gouvernement fédéral a annoncé un plan de réduction de la dette des pays les plus pauvres en 1999. Mais à ce jour, pour la plupart des pays pauvres très endettés, le Canada ne s'est contenté que d'accepter la suspension des versements.

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral conditionne toute aide bilatérale au respect de règles minimales en matière de droits de la personne. Il doit aussi s'assurer que les fonds ne soient pas détournés de leur objectif initial.

Évolution de l'Aide publique au développement en proportion du PNB :



Une mondialisation à visage humain

Le cours actuel de la mondialisation, qui est un phénomène porteur de grandes espérances mais aussi de grandes injustices, doit être infléchi. La disparité de la richesse, le non respect des droits et liberté et le commerce libre de toute réglementation environnementale et du travail créent plus de désespoir que le contraire. Les politiques « d'ajustement structurel » du FMI ont eu pour résultat de déstabiliser des États et d'appauvrir les populations, plutôt que d'atténuer les crises.

L'ouverture au commerce et la création de règles internationales pour contrer le protectionnisme et protéger les investissements sont de bonnes choses auxquelles le Bloc Québécois adhère. Cela ne signifie pas que les règles commerciales doivent avoir préséance sur le bien commun et la capacité des États à redistribuer la richesse, protéger l'environnement et la culture et assurer des services publics fondamentaux comme la santé et l'éducation à leurs citoyens.

Une réforme des institutions financières internationales

Au cours des dernières années, on ne compte plus les chocs économiques et sociaux qui ont été amplifiés par l'imposition des politiques d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI). Plutôt que de permettre un retour à la stabilité et de combattre la pauvreté, ces politiques ont brutalement détruit, parfois en quelques semaines, des progrès économiques et sociaux qui avaient nécessité des années, voire des décennies de travail.

Il faut souligner que les décisions du FMI sont davantage dictées par des intérêts financiers particuliers que par le bien commun. Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie et ancien vice-président de la Banque mondiale, disait ceci en recevant son doctorat honorifique à l'Université de Louvain, le 3 février 2003 :

« En devenant de plus en plus interdépendants, nous avons découvert que nous avons besoin de règles pour diriger le processus de mondialisation et pour créer des institutions l'aidant à fonctionner. Malheureusement, ces règles ont trop souvent été déterminées par les pays riches pour servir leurs intérêts et **surtout les intérêts particuliers au sein de ces pays.** »

Paul Martin, qui est prompt à mettre de l'avant ses états de services comme président du G-20 et qui a eu l'audace d'inviter Bono à son couronnement comme chef du Parti libéral du Canada, devra un jour expliquer pourquoi il n'a absolument rien fait pour réformer le FMI, alors qu'il a siégé pendant neuf ans au Conseil des gouverneurs de cette institution.

Le Bloc Québécois est déterminé à participer au vaste mouvement international visant à modifier la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* afin que ces accords incluent le respect des droits humains et sociaux comme faisant partie intégrante du mandat du Fonds monétaire international et de la Banque Mondiale afin que l'élaboration des politiques de ces organismes tienne compte des effets de celles-ci sur les progrès ou les régressions du respect des droits humains.

L'Accord de libre-échange nord-américain et le Chapitre 11

Dix ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), un constat s'impose : le chapitre 11 de l'ALÉNA sur les investissements est proprement inacceptable.

Le droit international, son nom l'indique, vise à gérer les relations entre les nations. En conférant aux entreprises multinationales le statut de sujet du droit international, les gouvernements leur ont conféré le pouvoir d'agir en marge du pouvoir politique, à l'abri de son contrôle. Compte tenu de tous les problèmes qu'il a engendrés en dix ans, ce chapitre doit être renégoциé.

Or, le gouvernement fédéral ne se contente pas de défendre ce chapitre que tous décrient : il cherche à le reproduire. En effet, en plus de chercher à inclure une copie du chapitre 11 dans la ZLÉA, et donc d'étendre sa portée à l'ensemble des trois Amériques, il a conclu une vingtaine d'accords bilatéraux qui en sont des copies conformes.

Les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) sont bloquées.

Les États-Unis et le gouvernement canadien continuent de réclamer une protection « mur à mur » pour les investisseurs, une trop grande diminution des pouvoirs des États et une absence de perspective en matière de développement, de protection de l'environnement et des droits des travailleurs. Inversement, les pays du Sud, le Brésil en tête, désirent préserver la capacité de l'État d'œuvrer pour le bien commun.

Plutôt que de poursuivre sa politique de confrontation avec les pays de l'hémisphère Sud, le gouvernement Martin doit tenir compte de leurs appréhensions et adopter une position de négociation qui soit plus respectueuse des personnes et des peuples.

Le Bloc Québécois prône une mondialisation à visage humain et la conclusion d'accords commerciaux qui tiennent compte des aspects sociaux, culturels, humains et environnementaux.

Les standards environnementaux ou les droits sociaux ne doivent pas être nivelés par le bas au nom de l'accélération des échanges. Des clauses spécifiques doivent protéger ces droits dans tout traité international de nature commerciale. Le commerce équitable est un concept qui fait beaucoup de chemin et son expansion est une question de partage d'opportunités et d'équité.

De plus, le Bloc Québécois presse une démocratisation du processus de négociation et de ratification des accords commerciaux par le Canada. Le Bloc demande :

- que le gouvernement mette en place un processus transparent et continu par lequel le Parlement et la population seront informés de l'état d'avancement des négociations ;
- que le gouvernement mette en place un mécanisme formel de consultation du Québec et des provinces qui le désirent et les associe à la négociation pour toute question touchant à leurs champs de compétence ;
- que le gouvernement soumette au Parlement, avant ratification, tout projet d'accord de libre-échange des Amériques.

Le fonds social pour le développement

Dix ans après la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (ALÉNA), on peut constater que ce traité, qui créait la plus vaste zone de libre-échange au monde, a permis beaucoup de progrès, mais comporte également son lot d'insuffisances. Le Mexique est encore loin du Canada et des États-Unis en matière de développement économique et social. Pourtant, nous savons tous que la pauvreté et les inégalités constituent des barrières au développement durable et à une démocratie véritable.

Afin d'accélérer le rattrapage économique et social de son pays, le président du Mexique, Vicente Fox, a proposé la mise en place d'un *Fonds social pour le développement*, qui accompagnerait par son soutien financier les efforts du gouvernement mexicain en vue de développer, par des investissements structurants (en éducation, en formation professionnelle, en infrastructures, etc.) les régions défavorisées du pays.

Diverses hypothèses ont été avancées pour financer ce fonds : un pourcentage du PIB de chacun des pays ; un pourcentage des ressources issues des importations et des exportations, une combinaison de ces deux éléments ou de quelques autres. Le Bloc Québécois appuie la mise en place d'un tel fonds, dont le champ d'intervention pourrait d'ailleurs ne pas se limiter au Mexique.

Rappelons que l'Union Européenne a établi un précédent en la matière, en offrant une aide au développement structurel pour des pays membres dont le développement souffrait de certains retards, ou encore pour certaines régions qui se sont avérées incapables de tirer partie du marché commun. Cette initiative s'est avérée une réussite.

Le Bloc Québécois continuera de presser le gouvernement canadien d'adopter le principe de la mise en place d'un fonds social de développement au sein de l'ALÉNA et de la future ZLÉA.

De plus, le Bloc Québécois considère qu'un fonds de cette nature devrait faire partie intégrante de la future entente sur la Zone de libre-échange des Amériques, de manière à offrir un soutien financier pour la formation professionnelle, le développement d'infrastructures et la création d'emplois dans les pays à faible revenu et dans les régions désignées au sein des différents pays.

Protéger la diversité culturelle

La culture n'est pas une marchandise. Elle est le reflet de l'âme des peuples et de l'imagination de ses créateurs. La culture québécoise est au cœur même de la différence québécoise, du désir du Québec de vivre selon son génie propre. Il est absolument vital que la capacité de l'État de soutenir et promouvoir l'expression culturelle québécoise soit intégralement maintenue. Rien dans les accords commerciaux internationaux ne doit la diminuer. L'évolution des moyens de communication nous procure la chance d'avoir accès aux autres cultures du monde et d'y faire connaître la nôtre. Mais encore faut-il que ces cultures continuent d'exister.

Plusieurs pays, les États-Unis en tête, ne voient pas les choses du même œil et exercent de fortes pressions pour libéraliser le secteur de la culture comme on a libéralisé le commerce du cuivre. Nous ne saurions accepter cela.

Les instruments dont dispose l'État pour soutenir, promouvoir et protéger la culture nationale doivent être protégés. Qu'il s'agisse des restrictions à la propriété étrangère des entreprises culturelles, des quotas de diffusion de production locale, des aides de toutes sortes à la création, la production ou la diffusion, bref, toute la panoplie des outils que nous nous sommes donnés pour soutenir notre culture doit être à l'abri des accords commerciaux.

À l'Organisation mondiale du commerce, les pays sont à négocier la libéralisation des services. Des négociations semblables ont cours dans les trois Amériques pour y créer une zone de libre-échange. En aucun cas la culture ne doit être incluse dans ces accords commerciaux.

En effet, il n'appartient pas à un tribunal commercial de déterminer ce qu'est un bien ou un service culturel. Le Québec et la France estiment que ce rôle devrait être confié à l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour les sciences, l'éducation et la culture. C'est la position que préconise aussi le Bloc Québécois.

Le Bloc Québécois soutient l'idée selon laquelle il revient à l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour les sciences, l'éducation et la culture, de déterminer ce qu'est un bien ou un service culturel.

De plus, rien dans les accords sur les investissements ne doit entraver la capacité des pays de limiter la propriété étrangère des entreprises culturelles. Sur cette question, la pression est forte sur le gouvernement fédéral. Plusieurs diffuseurs et dirigeants d'entreprises de télécommunication demandent au gouvernement de permettre la propriété étrangère dans leur secteur d'activité, espérant qu'une telle mesure, leur donnant accès au capital américain, augmenterait la valeur de leur investissement. Mais peut-on demander à des organisations étrangères de promouvoir les cultures québécoise et canadienne, alors que leur intérêt n'est que commercial ?

Les libéraux, des défenseurs peu fiables

Officiellement, le gouvernement libéral dit défendre la préservation de la diversité culturelle. Or, face à la pression, il a déjà cédé dans le passé. Peut-être le fera-t-il dans l'avenir.

Lors de la conclusion de l'ALÉNA, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, le Canada a insisté pour inclure une clause d'exclusion pour les produits et services culturels. L'ennui, c'est qu'il a cédé à la pression des États-Unis qui insistaient de leur côté pour la rendre inopérante.

Ainsi, en vertu de l'ALÉNA, le Canada a le droit de prendre des mesures pour protéger son industrie culturelle, mais les États-Unis sont alors autorisés à prendre des mesures de rétorsion contre toute importation canadienne d'un montant équivalent. C'est ainsi qu'Ottawa s'est effondré lors du conflit des magazines parce que Washington menaçait de bloquer les importations d'acier canadien. Une telle situation pourrait bien se reproduire à nouveau.

De toute façon, comment compter sur le gouvernement fédéral pour défendre la culture québécoise alors qu'il n'en reconnaît même pas l'existence? Il est absolument essentiel que le gouvernement du Québec soit présent à la table de tous les forums internationaux où il est question de culture. Lui seul est en mesure de défendre le droit du Québec à la différence.

D'ici à ce que le Québec puisse s'exprimer de sa propre voix, le Bloc Québécois joue un rôle crucial. Les députés du Bloc Québécois, par leurs contacts réguliers avec des parlementaires étrangers, à Ottawa où ailleurs dans le monde, se font le devoir de sensibiliser leurs interlocuteurs sur la nécessité de préserver la diversité culturelle.

Quelle que soit la position que prendra le gouvernement fédéral dans l'avenir, le milieu culturel québécois peut compter sur les députés du Bloc pour continuer dans cette voie.

Le commerce et l'éthique

Le commerce est une bonne chose en soi s'il est accompagné de certains principes éthiques. À cet égard, plusieurs innovations sont apparues au cours des dernières années, comme les concepts de l'investissement responsable et du commerce équitable. Par ailleurs, certaines pratiques parmi les pires de la mondialisation sont responsables d'un nivellement par le bas des normes du travail, de justice fiscale et de responsabilité environnementale : l'utilisation des paradis fiscaux et des pavillons de complaisance.

Les pavillons de complaisance

Les pavillons de complaisance permettent à un transporteur maritime d'abaisser toutes les normes qui seraient normalement requises s'il battait pavillon du Canada, par exemple. Cela lui confère de sérieux avantages. Tout d'abord, cela permet au transporteur de se soustraire à toutes les lois et réglementations du pays d'origine. Par exemple, les bateaux de la *CSL International* battant pavillon du Liberia, de la Barbade ou des Bahamas n'ont pas à respecter les lois du travail, fiscales ou environnementales du Canada. Ils permettent à *CSL International* de payer à ses équipages des salaires inacceptables au Canada. Enfin, ils permettent à un transporteur de se soustraire à ses responsabilités en cas de désastre environnemental.

Voici ce qu'en dit Laurent Carroué, un expert dans le domaine, lorsqu'il fait référence au naufrage du pétrolier *Erika* : «*Loin d'être un malencontreux accident, le naufrage du pétrolier Erika, le 12 décembre 1999, était parfaitement prévisible, du fait de l'âge et de l'état de délabrement du navire. Il est le résultat de la course effrénée au profit, de l'opacité et de l'irresponsabilité qui caractérisent le transport maritime mondial, devenu, avec les pavillons de complaisance, un espace de non-droit réglementaire, technique et social.*»³⁶

Le Bloc Québécois continuera à combattre l'utilisation des pavillons de complaisance.

Les paradis fiscaux

Les paradis fiscaux permettent aux entreprises et aux individus de se soustraire à l'impôt, mais aussi de profiter du secret bancaire. C'est ainsi que les principaux utilisateurs des paradis fiscaux sont, en plus des grandes multinationales, le crime organisé, les organisations terroristes et les fraudeurs.

Le Bloc Québécois continuera à exiger du gouvernement fédéral qu'il fasse preuve de leadership sur la scène internationale afin de mettre un terme aux pratiques fiscales abusives liées aux paradis fiscaux.

Le commerce équitable

L'objectif du commerce équitable est de promouvoir le développement durable par le biais de relations commerciales basées sur la justice et le respect de l'environnement dans une perspective qui permet l'autonomie des économies du Sud. Pour répondre aux critères du commerce

³⁶ *Le Monde Diplomatique*, Février 2000

équitable, les modes de production doivent être respectueux de l'environnement et les organismes, gérés de manière démocratique. L'achat doit également être fait le plus directement possible, afin d'éviter la spéculation et les intermédiaires qui, trop souvent, phagocytent les producteurs et les consommateurs.

Le commerce équitable commence à se développer au Québec et au Canada, particulièrement dans le domaine du café. Pour que les produits issus d'échanges plus justes prennent véritablement la place qu'ils méritent, il faudra l'engagement des gouvernements et le renforcement de certaines structures déjà existantes. L'ACDI, par exemple, pourrait mettre l'accent sur l'essor du commerce équitable en y attribuant une partie de ses ressources.

Chaque année, le gouvernement fédéral investit des millions \$ pour la représentation d'initiatives commerciales partout à travers le monde. Par contre, les contrats que décrochent nos entreprises ne respectent pas toujours les principes de développement durable. Des ressources doivent absolument être investies pour qu'un commerce respectant les travailleurs et l'environnement prenne sa place dans tous les secteurs.

Le Bloc Québécois a obtenu au cours de son dernier mandat que le Parlement ne serve que du café équitable. Il faut maintenant aller plus loin.

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement fédéral fasse obligation à tous ces organismes et ministères de ne servir que du café équitable, là où il en a la possibilité.

Favoriser l'investissement responsable : savez-vous à quoi sert votre fonds de pension ?

Les régimes de pension, avec un actif de près de 600 milliards \$, sont des joueurs importants dans le monde financier. Si les fonds de pension tenaient compte de critères éthiques dans leurs investissements, ici comme à l'étranger, les sociétés qui font appel à leur épargne auraient aussi à en tenir compte.

Actuellement, rien n'incite les gestionnaires de fonds de pension à considérer des critères autres que financiers ni même à informer leurs membres de leur stratégie d'investissement. Le Bloc Québécois a présenté des projets de loi pour forcer les gestionnaires de fonds de pension à faire rapport annuellement des considérations d'ordre social, éthique ou environnemental dont ils ont tenu compte dans leur gestion, estimant que cette transparence les incitera à adopter un comportement plus socialement responsable. Le Bloc Québécois s'engage à revenir à la charge au cours du prochain mandat.

Encadrer les activités des entreprises canadiennes à l'étranger

Le Canada n'est pas un ancien empire. Jusqu'à un passé récent, il aurait été invraisemblable que la présence du Canada ou d'une entreprise canadienne à l'étranger soit assez significative pour provoquer un conflit ou un désastre. Ce passé est révolu. Les investissements des entreprises canadiennes à l'étranger ont été multipliés par cinq entre 1990 et 2003, dépassant 430 milliards \$.

Depuis quatre ans, on a vu une société pétrolière albertaine accusée de soutenir un des deux camps dans la guerre au Soudan, six sociétés minières de Colombie-Britannique pointées du doigt par l'ONU parce que leurs activités finançaient la guerre en République Démocratique du Congo et une autre société minière faisant partie d'un consortium avec la junte militaire de Birmanie, pour ne mentionner que ces exemples.

Le gouvernement fédéral ne dispose même pas d'outils législatifs pour encadrer les activités des entreprises canadiennes à l'étranger, et il refuse de s'en donner.

Le Bloc Québécois a déposé un projet de loi pour permettre à Ottawa d'empêcher une entreprise de poursuivre des activités qui provoquent des conflits ou des violations aux droits de la personne à l'étranger. Il s'engage à le faire à nouveau dans son prochain mandat.

La Défense : pour un renforcement des missions de paix

Le Bloc québécois constate que le budget de la Défense continue d'augmenter considérablement depuis 1997-98, alors même que les libéraux repoussent toujours davantage les révisions de la politique étrangère et de la politique de défense. Autrement dit, alors même que le rôle que l'armée sera appelé à jouer au cours des prochaines années n'est pas défini, le gouvernement libéral continue d'y injecter des milliards. Il procède à l'envers du bon sens.

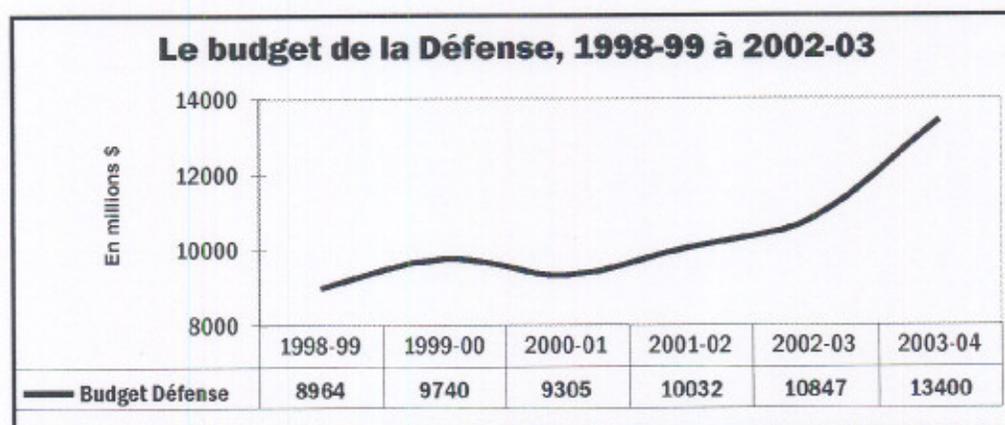
Quel rôle pour l'armée canadienne ?

Le gouvernement canadien a confié aux forces armées un double mandat : d'un côté, le maintien des aptitudes au combat, disponibles pour la défense du territoire et pour la coopération avec les États-Unis dans le cadre de la défense continentale, et de l'autre côté, la capacité de collaborer à des opérations contribuant à la paix et à la sécurité internationale. S'ajoutent à cela, les interventions de l'armée lors de catastrophes naturelles comme la crise du verglas ou les inondations, par exemple.

La réalisation simultanée de ces mandats avec des capacités militaires adéquates entraîne des coûts considérables. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un vaste débat en vue de préciser les orientations et les priorités d'intervention des forces armées canadiennes. Le problème, c'est que la tenue de ce débat est reportée continuellement, alors que les investissements visant à ré-équiper l'armée canadienne se poursuivent et que le Canada marginalise de plus en plus sa participation aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

Des dépenses en forte hausse

C'est ainsi qu'en cinq ans, de 1998-99 à 2003-2004, le budget des forces armées est passé de 8,96 milliards \$ à 13,4 milliards \$. Une augmentation de 49,5 % :



Source : Finances Canada

Le Bloc Québécois questionne certains choix effectués en dehors de tout débat. Fallait-il, par exemple, vraiment doter la Marine de sous-marins au coût de 800 millions \$? De plus, des projets ont fait l'objet de rapports spéciaux de la Vérificatrice générale : c'est le cas d'un système de communications par satellite qui, au coût de 174 millions, est toujours remisé ou encore du programme d'entraînement des pilotes de l'OTAN, dans lequel moins de la moitié des heures de pilotage achetées ont été utilisées.

Le Bloc Québécois exige que le gouvernement fédéral dépose au Comité permanent de la Défense, pour étude, toute proposition d'achat d'équipement militaire de plus de 100 millions \$ avant de procéder.

Le Bloc ne conteste évidemment pas certaines hausses du budget de l'armée, notamment en ce qui a trait aux conditions de vie des militaires. Notons que l'Ombudsman des Forces note l'existence de problèmes de nature systémique concernant le syndrome du stress post-traumatique dans un récent rapport. Nous souscrivons d'ailleurs pleinement aux recommandations du rapport du Comité permanent de la Défense sur l'état de préparation des Forces (mai 2002) qui touchent les améliorations aux conditions de vie des militaires.

Le Bloc Québécois demande que le processus de grief soit modifié de façon à répondre adéquatement aux plaintes formulées par les militaires.

Non au projet de bouclier antimissile

Il en est de même pour la participation du Canada au projet américain de bouclier antimissile. À terme, cette initiative, questionnable au plan de l'efficacité, risque fort d'entraîner la militarisation de l'espace. Pourtant le Canada, en niant ce danger, serait à négocier les modalités de sa participation au projet qui, par ailleurs, est évalué pour le moment entre 60 et 100 milliards \$ US. Combien de milliards \$ le Canada devra-t-il verser dans ce projet?

Par ailleurs, nous ne croyons pas que le monde sera plus sûr avec ce système antimissile. Cette entreprise militaire risque fort de relancer la course aux armements et, en consacrant des ressources à la militarisation plutôt qu'au développement, d'autres enjeux internationaux prioritaires risquent d'être occultés.

Le Bloc Québécois s'oppose à la participation canadienne au projet de bouclier antimissile et fera campagne en faveur d'un traité international interdisant la militarisation de l'espace.

Les missions de paix : le rôle primordial de l'armée

Au même moment, le Canada manque pourtant d'effectifs et d'équipements adéquats pour effectuer des missions de paix pour lesquelles il a pourtant une longue tradition et une bonne expertise.

Pour le Bloc, le débat sur le rôle des forces armées canadiennes est urgent, d'autant plus qu'il renvoie au rôle que le Québec et le Canada peuvent jouer sur la scène internationale.

Dans le cadre de ce débat, le Bloc Québécois a déjà affiché ses couleurs : la mission prioritaire des forces armées canadiennes devrait être la participation aux missions internationales de maintien de la paix. Le Canada, fort d'une tradition qui remonte aux années cinquante et d'une expertise

considérable accumulée au cours des années, pourrait contribuer davantage aux missions de paix, donc à l'apaisement de conflits internationaux dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. En conséquence, les investissements nécessaires requis par l'armée, le cas échéant, devraient être subordonnés à cette mission prioritaire.

Le Bloc Québécois propose que les missions de maintien de la paix deviennent le rôle prioritaire de l'armée canadienne.

Dans quel monde voulons-nous vivre ?

Le Bloc Québécois a pour mandat de promouvoir les intérêts du Québec à Ottawa, mais aussi dans le monde, car ses députés participent à de nombreuses missions internationales et rencontrent régulièrement les membres du corps diplomatique présents au Canada. Les intérêts fondamentaux du Québec commandent au Bloc Québécois de fonder sa politique étrangère sur des valeurs importantes de la nation québécoise : la recherche de la sécurité et de la paix, la solidarité et le droit.

Les Québécoises et les Québécois ont tout à gagner à vivre dans un monde où le droit international, le partage de la richesse, les droits et libertés et l'ouverture commerciale font des progrès continus. Les intérêts du Québec sont au contraire mal desservis dans un monde gouverné par les actes de violence unilatéraux, la tyrannie, la pauvreté massive et le protectionnisme.

À l'heure actuelle, la nation québécoise n'est pas représentée au sein des forums internationaux où se discutent et se décident les contours dont le monde sera fait dans les années à venir, alors qu'elle a des valeurs et des intérêts à promouvoir sur la scène internationale. Elle gagnerait beaucoup à y participer. De la même façon, elle gagnerait beaucoup à posséder son propre appareil diplomatique pour promouvoir la culture québécoise, les intérêts de ses entreprises et recueillir sa part d'investissements internationaux. En attendant un très hypothétique gouvernement mondial, ce sont encore et toujours les pays souverains qui déterminent notre sort.

D'ici à ce que le Québec accède au statut de pays souverain, le Bloc Québécois demeure l'instrument privilégié pour faire valoir le point de vue des Québécoises et des Québécois sur les questions internationales, aussi bien à Ottawa que dans le monde. La présence massive de députés du Bloc Québécois à Ottawa constitue la meilleure garantie que la voix du Québec se fasse entendre.

Cadre financier

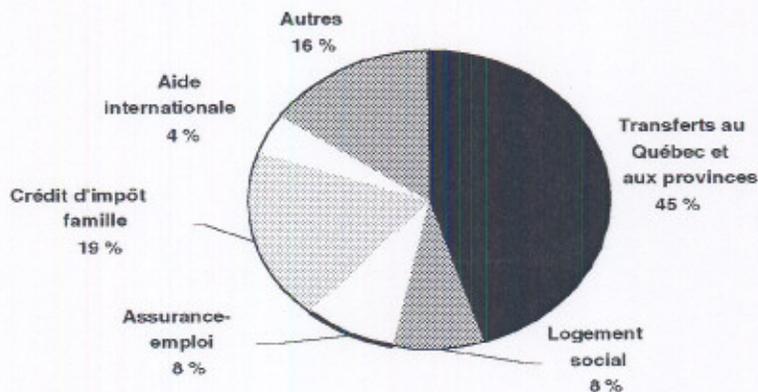
- Le cadre financier du Bloc Québécois prévoit des budgets équilibrés et porte sur les trois prochaines années (2004-2005 à 2006-2007) ;
- Au cours de cette période, la marge de manœuvre financière du gouvernement fédéral s'élèvera cumulativement à 64,0 milliards \$;
- Le Bloc Québécois propose un ensemble d'initiatives fiscales et budgétaires totalisant 55 milliards \$;
- Une réserve de 9,0 milliards \$ a été mise de côté pour éventualités.

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	3 ans
Transferts				
Relèvement du TCSPS	2.0	3.5	5.5	11.0
Relèvement de la péréquation	3.0	5.2	5.5	13.7
<i>Sous-total - transferts</i>	<i>5.0</i>	<i>8.7</i>	<i>11.0</i>	<i>24.7</i>
Mesures budgétaires				
Logement social	1.00	1.50	2.00	4.50
Assurance-emploi	1.00	1.50	2.00	4.50
Aide internationale	0.40	0.80	1.20	2.40
Infrastructures *	0.23	0.23	0.23	0.70
Garderies	0.23	0.25	0.25	0.73
Développement de la filière éolienne	0.10	0.20	0.21	0.51
<i>Sous-total - mesures budgétaires</i>	<i>2.96</i>	<i>4.48</i>	<i>5.89</i>	<i>13.34</i>
Mesures fiscales				
Crédit d'impôt pour la famille	3.00	3.50	4.00	10.50
Remise de la TPS (santé et éducation)	0.39	0.41	0.43	1.23
Remise de la TPS (livres)	0.10	0.10	0.10	0.30
Abolition de la surtaxe sur l'essence	0.68	0.70	0.71	2.09
Déduction pour le transport en commun	0.13	0.13	0.13	0.39
<i>Sous-total - mesures fiscales</i>	<i>4.30</i>	<i>4.84</i>	<i>5.37</i>	<i>14.51</i>
Autres mesures	0.74	0.88	0.83	2.45
Total	13.0	18.9	23.1	55.0
Marge de manœuvre	15.5	21.9	26.6	64.0
Solde budgétaire	2.5	3.0	3.5	9.0

Certains montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

* Les investissements de 2,3 milliards \$ sur trois ans dans le programme d'infrastructures sont considérés comme des immobilisations imputées à la dette, ce qui implique des dépenses de 234 millions \$ par année. Cette façon de procéder est compatible avec les nouvelles règles comptables dont le gouvernement fédéral s'est doté.

Au total, le Bloc Québécois propose que près de la moitié (45 %) de la marge de manœuvre soit consacrée aux transferts pour la santé, l'éducation et les programmes sociaux, de même qu'à la péréquation, et le tiers (35 %) au crédit d'impôt pour la famille, au logement social et à l'assurance-emploi.



La marge de manœuvre financière d'Ottawa

Contrairement aux prétentions du gouvernement fédéral, ce dernier disposera d'une importante marge de manœuvre financière au cours des prochaines années. Les surplus budgétaires atteindront 38,5 milliards \$, tandis que diverses mesures proposées par le Bloc Québécois permettront d'élargir cette marge à une somme totale de 64,0 milliards \$ sur trois ans. C'est ça, la véritable marge de manœuvre financière du gouvernement fédéral.

Si une telle marge de manœuvre peut paraître considérable, elle demeure inférieure à celle des dernières années. C'est ainsi, par exemple, qu'entre 1999-2000 et 2001-02, le gouvernement fédéral a affiché des surplus de 40,3 milliards \$ (conformément aux prévisions du Bloc Québécois, mais bien au delà des prévisions fantaisistes du ministre des Finances de l'époque). Il faut également se rappeler qu'au cours de la même période, il a annoncé de **nouvelles dépenses** totalisant 41,4 milliards \$. Sa marge de manœuvre était donc de 81,5 milliards \$ pour la période couverte par les budgets 1999-2000 à 2001-02, à laquelle il faut ajouter l'impact des baisses d'impôt, qui se chiffrait à 44,6 milliards \$, toujours pour la même période³⁷.

Des surplus budgétaires de 38,5 milliards \$

L'automne dernier, le Bloc Québécois prévoyait des surplus budgétaires de 6,7 milliards \$ pour l'année 2003-04. Nous nous en tenons à cette prévision.

³⁷ Gouvernement du Québec, *Corriger le déséquilibre fiscal*, document déposé dans le cadre du budget 2004-05, page 30.

Pour les trois années suivantes, les prévisions du Bloc Québécois font état de surplus budgétaires de 38,5 milliards \$ sur trois ans :

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Revenus (revenus fiscaux et autres)	183.5	190.2	199.0	207.0
Croissance p/r à l'année précédente	3.3 %	3.7 %	4.6 %	4.0 %
Charges (sauf frais de la dette)	141.0	145.5	150.2	155.0
Croissance p/r à l'année précédente	5.8 %	3.2 %	3.2 %	3.2 %
Frais de la dette publique	35.8	35.4	35.7	35.8
Croissance p/r à l'année précédente	4.0 %	-1.1 %	0.8 %	0.4 %
Surplus	6.7	9.3	13.1	16.1

Certains montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les revenus

Les prévisions de croissance des revenus pour l'année 2004-05 sont basées sur les données de la Banque du Canada et sur celle d'institutions financières du secteur privé. En moyenne, elles estiment que la croissance du PIB réel se situera aux environs de 2,7 %. Avec un taux d'inflation de 1,5 %, la croissance du PIB nominal sera alors de 4,2 % :

Prévisions de croissance	2004	2005
PIB - réel		
Banque Scotia	2.2 %	3.0 %
Banque Toronto Dominion	2.6 %	3.4 %
Banque nationale	3.0 %	2.9 %
Mouvement Desjardins	3.0 %	3.8 %
Banque du Canada	2.7 %	3.8 %
Moyenne - croissance PIB réel	2.7 %	3.4 %
Inflation	1.5 %	1.7 %
Moyenne - croissance PIB nominal	4.2 %	5.1 %

Les prévisions du Bloc Québécois concernant la croissance des revenus fédéraux en 2004-05 sont donc relativement conservatrices, puisque nous estimons que ces revenus augmenteront de 3,7 %, un rythme inférieur à celui de la croissance du PIB nominal.

Pour 2005-06, les prévisions des mêmes institutions financières sont plus optimistes, et ceci se reflète dans nos prévisions de revenus. En fait, on estime que ces derniers augmenteront de 4,6 % en 2005-06, comparativement à une croissance du PIB nominal estimée à 5,1 % par les institutions financières.

Les dépenses

Le Bloc Québécois estime que les dépenses du gouvernement fédéral — *avant les nouvelles mesures budgétaires et fiscales* — ne devraient pas croître à un rythme supérieur à 3,2 % par année, une croissance relativement importante. Il s'agit d'un taux légèrement supérieur à la croissance prévue de l'inflation et de la population, ce qui permet une certaine bonification des programmes fédéraux en dollars réels par habitant. Cette cible est parfaitement atteignable si le gouvernement fédéral démontre une plus grande rigueur dans la gestion de ses dépenses qu'il ne l'a fait au cours des dernières années.

Le service de la dette

Le Bloc Québécois estime que le niveau du service de la dette devrait demeurer à peu près inchangé au cours des trois prochaines années. Nous retenons donc les prévisions énoncées dans le budget fédéral 2004-2005, qui envisagent une stabilisation du service de la dette à un niveau légèrement supérieur à 35 milliards \$.

Les changements proposés par le Bloc Québécois

Le Bloc Québécois propose plusieurs changements visant à réduire les dépenses du gouvernement et à augmenter ses revenus. Ces mesures combinées permettront au gouvernement fédéral de disposer d'une marge de manœuvre totale de 64,0 milliards \$ au cours des trois prochaines années.

Fonds disponibles	2004-2005	2005-2006	2006-2007	3 ans
Surplus budgétaires	9.3	13.1	16.1	38.5
Comité Léonard - Volet I	3.2	4.5	5.7	13.4
Fondations	1.3	2.6	3.1	7.0
Mesures fiscales et budgétaires	0.8	0.8	0.8	2.3
Vente de Pétro-Canada *	0.9	0.9	0.9	2.7
Total	15.5	21.9	26.6	64.0

Certains montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

* On évalue que la vente de Pétro-Canada rapportera au gouvernement fédéral 2,7 milliards \$. La valeur sur le marché est actuellement d'environ 3 milliards \$, montant auquel il faut soustraire les commissions à payer, les frais et la valeur aux livres.

Comité Léonard

Les propositions du Comité Léonard³⁸ sont précisées à l'intérieur de la plate-forme et dans le premier volet du rapport du Comité, disponible sur le site Internet du Bloc Québécois. Rappelons que le Comité a démontré que les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral ont augmenté de 39 % en cinq ans, entre 1997-1998 et 2002-03. Il proposait en conséquence un plan de réduction des dépenses fédérales qui, à terme, permettrait des économies annuelles de 5,7 milliards \$. Les mesures proposées par le Comité Léonard permettront donc de réallouer à d'autres fins la somme de 13,4 milliards \$ sur trois ans.

Les fondations

Le remboursement des sommes actuellement déposées dans les coffres des fondations se fera graduellement, au cours des trois prochaines années. Quant au chiffre de 7 milliards \$, il est basé sur un rapport de la vérificatrice générale publié en avril 2002. Depuis lors, certaines des fondations ont connu une baisse de leur actif. C'est entre autres le cas de la Fondation canadienne pour l'innovation, qui a vu ses actifs diminuer de quelques centaines de millions \$. C'est également le cas de la Fondation des bourses du Millénaire. Mais ces baisses ont été largement compensées par la création de nouvelles fondations depuis 2002 et par l'injection de fonds supplémentaires dans certaines fondations existantes (*Technologies de développement durable Canada, Inforoute Santé Canada*).

³⁸ La perte de contrôle des dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral sous Paul Martin, Comité de révision des programmes fédéraux, Bloc Québécois, Janvier 2004.

Mesures fiscales et budgétaires

Le Bloc Québécois propose trois modifications fiscales et budgétaires qui auront pour effet de dégager près de 800 millions \$ annuellement :

- La majoration de l'actuelle surtaxe applicable à l'impôt des sociétés, qui passerait de 4 % à 12 % pour les grandes sociétés pétrolières. Ainsi, le taux d'imposition sur les bénéfices des grandes pétrolières passerait de 29,12 % à 31,36 %. Cette mesure rapportera environ 250 millions \$ par année ;
- La suppression des mesures d'appui budgétaire à Énergie atomique Canada évaluées à 178 M\$ par année³⁹.
- Enfin, la modification des règles et la révision des conventions fiscales dans le but de mettre fin à l'utilisation des paradis fiscaux permettra des rentrées fiscales minimales de 350 millions \$ par année. Rappelons que dans son rapport de décembre 2002, la vérificatrice générale écrivait : « Selon des renseignements que nous avons obtenus de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, les sociétés canadiennes ont reçu en 2000, de leurs sociétés affiliées à la Barbade, 1,5 milliard \$ en dividendes pratiquement exonérés d'impôt (comparativement à 400 millions \$ en 1990) ». Dans ces conditions, il est permis d'escompter que la lutte contre l'utilisation des paradis fiscaux générera des rentrées fiscales minimales de 350 millions \$ par année.

³⁹ Pour l'année 2003-04, l'appui financier à Énergie atomique Canada était de 178 millions \$. Ce montant provient du budget principal des dépenses ainsi que des budgets supplémentaires des dépenses A et B pour 2003-04.

Table des matières

Mot du chef	2
Avant-propos	5
Introduction : le choix est clair	6
Un peuple différent, tout simplement	7
Le Bloc Québécois : un parti politique différent	8
Un outil précieux pour le Québec sur la scène fédérale	8
Les consensus québécois : portés par le Bloc à Ottawa	8
La fierté : au centre de l'engagement des députés du Bloc Québécois	8
Faire avancer les intérêts du Québec dès maintenant	8
Le choix est clair	9
1. La démocratie : retrouver le pouvoir d'agir	11
Les valeurs démocratiques québécoises	11
L'Assemblée nationale du Québec	11
Les déficits démocratiques	11
L'Assemblée nationale bafouée par Ottawa	13
L'étranglement financier du Québec	14
L'argent à Ottawa, les besoins au Québec	14
Des dépenses bureaucratiques hors contrôle	15
Les intrusions d'Ottawa au Québec	16
L'affaiblissement du Québec	17
Rétablir l'équilibre : éliminer le déséquilibre fiscal	18
Le Québec absent des forums internationaux	20
Voter sur les accords internationaux	20
Représenter le Québec auprès du corps diplomatique	20
Paver la voie à la démocratie dès maintenant	22
2. Le développement durable du Québec	23
L'éducation : un investissement durable	24
Le financement de l'éducation	24
Le remboursement de la TPS pour les établissements d'éducation	24
Le financement des études post-secondaires	24
Mettre fin aux intrusions en éducation	25
Mettre fin à la discrimination envers les étudiants	26
Ouvrir la porte aux étudiants internationaux	26
Rembourser les étudiants qui cotisent à l'assurance-emploi	26
Développer l'emploi partout au Québec, dans un contexte de forte concurrence mondiale	27
Investir dans les infrastructures	28
Mettre fin aux iniquités dans les dépenses fédérales en recherche et développement	28
Soutenir les industries de haute technologie	29
1 : Soutenir la recherche industrielle	29
2 : Encourager les exportations	30
Une politique de l'aéronautique et de l'aérospatiale	30
Aider les industries traditionnelles à soutenir la concurrence internationale	31
Les acquisitions de matériel et de services professionnels de la Défense	32
Les chantiers maritimes	32

Fusion des banques : l'intérêt public doit primer sur celui des banquiers	33
La fiscalité fédérale menace les micro-brasseries québécoises	33
Un nouveau PATA	34
Stimuler la deuxième et la troisième transformation en région	34
La formation de la main-d'œuvre.....	34
Non à la délocalisation à rabais des emplois et aux pratiques commerciales déloyales !	35
Précarité de l'emploi.....	35
Harcèlement psychologique en milieu de travail.....	36
Travailleurs agricoles étrangers.....	36
L'assurance-emploi.....	37
La caisse d'assurance-emploi.....	37
Les travailleurs des industries saisonnières : mettre fin au « trou noir »	37
Les jeunes : mettre fin à la discrimination	38
Les travailleurs âgés	38
Les travailleurs autonomes	39
Les lois du travail	39
L'économie sociale.....	41
Un essor sans précédent.....	41
Le vent de l'avenir : conjuguer développement économique et protection de l'environnement	42
La mise en œuvre du Protocole de Kyoto.....	44
Les contradictions de l'approche canadienne	44
Le plan d'action d'Ottawa : recette pour un désastre	44
La mauvaise cible des libéraux.....	44
Une approche inéquitable pour le Québec	46
Le plan du Bloc Québécois	47
L'approche européenne	47
Une bourse des permis échangeables.....	48
Le comparer, c'est l'adopter	49
L'industrie automobile doit aussi faire sa part	49
Les grandes compagnies pétrolières ont assez abusé !	50
Bénéfices nets des grandes pétrolières.....	50
Donner des dents à la Loi sur la concurrence	51
Les éoliennes : une énergie propre pour le Québec.....	52
L'éolien : la source d'énergie la plus propre	52
La filière éolienne	53
L'éolien : synonyme de création d'emplois... ..	53
Un plan pour créer 25 000 emplois au Québec.....	53
Bonification du programme fédéral (EPEE).....	54
L'eau	55
Non à l'élargissement de la Voie maritime	55
L'érosion des berges	55
Les pilotes du Saint-Laurent.....	56
Les sols contaminés : non à Belledune	56
L'hydroélectricité.....	57
La biodiversité et les OGM.....	58
Alerte aux pesticides	59
La culture	60
Pour un meilleur financement des activités culturelles.....	60
Fonds canadien de télévision (FCT).....	61

La stabilisation du revenu des artistes.....	62
Assurance-emploi.....	63
Les artistes en région : pour un meilleur accès aux média.....	63
Abolition de la TPS sur les livres.....	63
Le financement des médias communautaires.....	64
Une culture inclusive : le sous-titrage à la télévision.....	64
La mondialisation et ses répercussions sur la culture québécoise.....	64
Propriété étrangère.....	64
3. La population québécoise.....	65
Un défi vital à relever : la démographie.....	65
Infléchir la tendance actuelle.....	65
La santé : un élément fondamental de la justice sociale.....	66
Le contrôle du coût des médicaments.....	66
Les instituts de recherche en santé.....	67
L'agence canadienne de contrôle de la procréation assistée.....	67
Le logement social.....	68
Dignité pour les personnes âgées.....	69
S'adapter au vieillissement de la population.....	69
Un poids démographique et politique en déclin.....	71
L'évolution démographique du Québec.....	72
Les naissances.....	72
L'immigration.....	72
Les jeunes familles.....	73
Les congés parentaux.....	73
Les garderies.....	74
La fiscalité des familles.....	75
L'abolition de la TPS sur les couches pour enfant et les produits pour les nouveau-nés.....	76
Citoyenneté et langue française.....	77
Les communautés francophones et acadiennes du Canada.....	78
La place du français dans l'appareil fédéral.....	78
Francophonie internationale.....	79
L'immigration.....	80
Le Canada durcit le ton.....	81
Le patronage à la CISR.....	81
Pour une modulation des frais.....	81
Section d'appel des réfugiés.....	82
Aides familiales résidentes.....	82
L'adoption internationale.....	82
Les nations autochtones du Québec.....	83
Les suites de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones.....	83
Combattre les injustices et les iniquités.....	83
Le respect des ententes de nation à nation.....	84
Enquête au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.....	84
Lutte au crime organisé sur les territoires autochtones.....	85
Le droit des femmes autochtones.....	85
La bonne gouvernance et l'éthique.....	86
La propagande canadienne et les commandites.....	86
Le scandale des commandites.....	87
La façon de faire du Parti libéral du Canada.....	87

Scandale des ressources humaines	87
La Société immobilière du Canada.....	87
La culture libérale de patronage, de gaspillage et d'opacité	88
La transparence	89
La transparence financière	89
L'accès à l'information	89
Les sociétés d'État scrutées par la Vérificatrice générale.....	90
Sécurité et justice.....	91
Les suites du 11 septembre : l'équilibre entre sécurité et liberté a été brisé.....	91
La Loi sur les jeunes contrevenants	92
L'autre scandale : le registre des armes à feu.....	92
Crime organisé.....	93
L'exploitation sexuelle des mineurs.....	93
Pour une refonte complète du Code criminel	94
Mariage entre conjoints de même sexe.....	95
Crimes de guerre	95
Décriminalisation de la marijuana	95
Le partage de la richesse et la justice fiscale	97
La justice fiscale	98
Les paradis fiscaux de Paul Martin.....	98
Une fiscalité plus équitable	99
Les amis de Paul Martin d'abord : des baisses d'impôt pour les plus riches.....	100
Le sport amateur.....	101
La discrimination envers les athlètes francophones au Canada.....	101
Une équipe nationale du Québec	102
Un financement à la hauteur des médailles des athlètes, sans oublier la relève sportive.....	102
Une infrastructure sportive désuète	102
4. Le territoire québécois.....	103
L'attachement au territoire québécois.....	103
Ottawa a abandonné les régions du Québec.....	103
L'exode des jeunes.....	105
Le déclin démographique de certaines parties du territoire	105
Renverser la vapeur	105
Le manque à gagner régional	107
Le manque à gagner du déséquilibre fiscal et de l'assurance-emploi	107
Les impôts vont à Ottawa, mais ne reviennent pas.....	107
Les emplois fédéraux de plus en plus concentrés à Ottawa	108
Des services de qualité sur l'ensemble du territoire	109
Des services publics et des emplois de qualité	109
Les emplois fédéraux concentrés à Ottawa	110
Des médias pour tous, partout	110
Adapter Ottawa aux réalités régionales	111
Les programmes fédéraux mal adaptés aux régions rurales.....	111
Un régime d'assurance-emploi mal adapté aux réalités régionales.....	111
Les organismes locaux de concertation.....	112
Les Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	112
Les transports	113
Le transport aérien	113
Le transport ferroviaire.....	113

Transport aerien.....	110
Nav Canada.....	116
Dorval et Mirabel: de Toronto à Dorval	117
L'aéroport de Mirabel: préserver l'avenir	118
Transport routier.....	119
Quand l'agriculture est en crise, la relève agricole abandonne	125
Encourageons la relève agricole	126
Favoriser le transfert intergénérationnel des fermes	126
Favoriser la régionalisation de l'immigration	126
Assurer un revenu d'appoint aux producteurs agricoles en favorisant la transformation à la ferme	126
Ne touchez pas à la gestion de l'offre!	127
La gestion de l'offre repose sur trois piliers:	127
Ottawa défend mal la gestion de l'offre: l'exemple des huiles de beurre	127
Il faut réinvestir en agriculture	128
Vache folle: le Québec doublement touché	128
Régionalisation des pratiques sanitaires	129
L'agriculture biologique	129
Bois d'œuvre: le Bloc veut le retour au libre-échange	130
Les pêches	132
Gestion des pêches: mettre fin à l'improvisation	132
Surpêche étrangère	133
Moratoire: un vrai plan d'indemnisation	133
Chasse aux phoques	134
L'industrie minière	135
5. Le Québec dans le monde.....	137
Mondialisation et Affaires étrangères	137
Le monde après le 11 septembre 2001	139
Comment répondre au terrorisme?.....	139
Le multilatéralisme, une question de principes	140
Les Nations Unies.....	141
L'aide internationale.....	142
Une mondialisation à visage humain	144
Une réforme des institutions financières internationales	144
L'Accord de libre-échange nord-américain et le Chapitre 11.....	145
Les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) sont bloquées.	145
Le fonds social pour le développement	146
Protéger la diversité culturelle.....	147
Les libéraux, des défenseurs peu fiables	147
Le commerce et l'éthique	149
Les pavillons de complaisance.....	149

Les paradis fiscaux.....	149
Le commerce équitable.....	149
Favoriser l'investissement responsable: savez-vous à quoi sert votre fonds de pension?.....	150
Encadrer les activités des entreprises canadiennes à l'étranger.....	150
La Défense: pour un renforcement des missions de paix.....	152
Quel rôle pour l'armée canadienne?.....	152
Des dépenses en forte hausse.....	152
Non au projet de bouclier antimissile.....	153
Les missions de paix: le rôle primordial de l'armée.....	153
Dans quel monde voulons-nous vivre?.....	155
Cadre financier.....	156
La marge de manœuvre financière d'Ottawa.....	157
Des surplus budgétaires de 38,5 milliards \$.....	157
Les revenus.....	158
Les dépenses.....	158
Le service de la dette.....	159
Les changements proposés par le Bloc Québécois.....	159
Comité Léonard.....	159
Les fondations.....	159
Mesures fiscales et budgétaires.....	160